

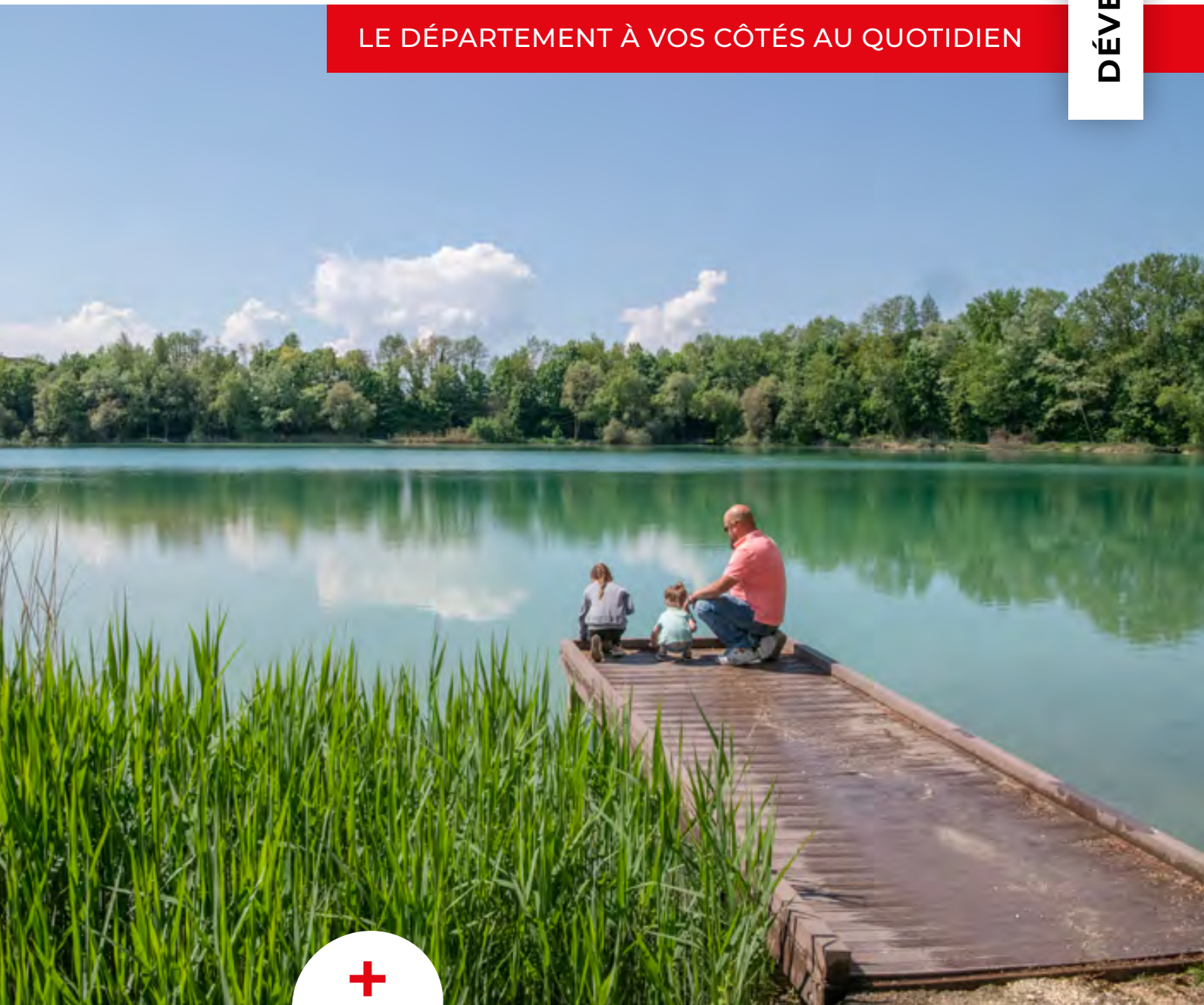
DES ACTIONS POUR DEMAIN

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022

ÉDITION 2023

LE DÉPARTEMENT À VOS CÔTÉS AU QUOTIDIEN

DÉVELOPPEMENT DURABLE




D'INFOS



© Dep74 - L. Guette

Martial Saddier

*Président du Conseil départemental
de la Haute-Savoie*

PLACER L'ENVIRONNEMENT PLEINEMENT AU CŒUR DE L'ENSEMBLE DE NOS ACTIONS

Dès le 1^{er} juillet 2021, avec mes collègues élus au Conseil départemental, nous avons souhaité mettre le développement durable, la protection de l'environnement, de la ressource en eau et de la biodiversité, la préservation de nos lieux emblématiques et de nos joyaux naturels ou encore la sobriété énergétique au cœur des politiques que nous initions.



**NOS AGENTS VEILLENT
À AMÉLIORER
LA PRISE EN COMPTE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, ET PLUS
LARGEMENT DE NOTRE
CADRE DE VIE.**



C'est dans cette optique que nous veillons à poursuivre l'amélioration de la performance énergétique de nos bâtiments. Nous continuons aussi de limiter l'impact environnemental du déneigement de nos voiries départementales. De plus, nous renforçons notre maillage en aménagements cyclables, ou encore nous augmentons l'approvisionnement de nos cantines en produits locaux et circuits courts. Pour préserver nos paysages et nos espèces animales et végétales, nous avons lancé une politique d'acquisition des espaces naturels

remarquables. Nous avons aussi amplifié de façon conséquente notre intervention sur le petit (réseaux d'eau et d'assainissement) et le grand cycle de l'eau (alimentation des nappes stratégiques, entretien des rivières...).

En parallèle, chaque jour, dans l'ensemble de nos compétences (social, éducation, voirie, bâtiments, espaces naturels, aménagement du territoire, tourisme...), nos agents veillent à améliorer la prise en compte de l'environnement, de la transition écologique, et plus largement de notre cadre de vie.

Ce 13^{ème} rapport annuel permet de souligner cette dynamique forte poursuivie par la collectivité. Il démontre que la Haute-Savoie prend toute sa part, aux côtés des collectivités et des acteurs locaux pour relever les défis de demain en matière de développement durable, pour nos générations futures.

INTRODUCTION

6

I. BILAN DES ACTIONS CONDUITES PAR LE DÉPARTEMENT

1. AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DU DÉPARTEMENT

BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

1 - Poursuivre l'amélioration de la performance énergétique	10
2 - Contribuer à la sobriété et à la valorisation des ressources	11
3 - Réduire notre impact carbone et améliorer la qualité d'air de notre patrimoine	12
4 - Favoriser l'accessibilité des collègues pour les personnes en situation de handicap	13
5 - Valoriser les biens réformés du Département	14
6 - Désimperméabiliser les sols	15

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET GRANDS DÉPLACEMENTS

7 - Limiter l'impact environnemental de l'entretien et du déneigement de la voirie départementale	17
8 - Optimiser la programmation et l'évolution des enrobés	18
9 - Sensibiliser les usagers à la sécurité routière	19
10 - Développer et aménager des réseaux cyclables	20

CULTURE ET PATRIMOINE

11 - Éco-concevoir la saison culturelle du château de Clermont	22
12 - Développer l'animation en établissement d'accueil (personnes âgées/personnes en situation de handicap)	23
13 - Archives départementales : favoriser les modes d'accès alternatifs et rencontres hors les murs	24
14 - Archives départementales : développer les bonnes pratiques dans l'environnement numérique	25
15 - Lecture publique : des collections adaptées	26

SOLIDARITÉ DU TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL

16 - Réduire globalement l'impact de l'activité du Département sur le climat	28
17 - Conserver des terres agricoles	29
18 - Pour se déplacer autrement : le Plan de Déplacement de l'Administration (PDA)	30
19 - Former élus et agents à l'éco-conduite et à la voiture électrique	31
20 - Mettre le Département sur la voie de la sobriété énergétique	32

MOYENS DE L'INSTITUTION

21 - Former les agents	34
22 - Favoriser la cohésion et améliorer la qualité de vie au travail	35
23 - Pour des manifestations événementielles, sportives ou culturelles plus durables	36
24 - Reconditionner/revendre/réparer ou valoriser des équipements informatiques réformés	37
25 - Déployer les bonnes pratiques de sobriété numérique	38
26 - Moderniser et rendre plus accessible l'administration : la dématérialisation	39

2. DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DÉPARTEMENTALES ET PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE

SECTEUR SOCIAL

27 - Prévenir les chutes des personnes âgées	42
28 - Développer le transport scolaire en faveur des élèves en situation de handicap	43
29 - Favoriser l'accessibilité des personnes en situation de handicap mental à des commerces et services	44
30 - Dématérialiser les dossiers d'allocation personnalisée d'autonomie (APA)	45
31 - Favoriser la remobilisation et l'accès à l'activité des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) en proposant des parcours "innovants"	46
32 - Développer l'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) du secteur agricole	47
33 - Favoriser l'accès des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) à des moyens de déplacement adaptés	48
34 - Développer les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics	49
35 - Lutter contre les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance (ASE)	50
36 - Développer la contractualisation en prévention et en protection de l'enfance	51
37 - Garantir le droit à l'expression des jeunes de l'aide sociale à l'enfance	52
38 - Assurer la prévention santé dans les établissements scolaires	53
39 - Lutter contre les déserts médicaux	54
40 - Réhabiliter le parc public et lutter contre la précarité énergétique	55
41 - Œuvrer pour la réhabilitation énergétique du parc privé	56
42 - Élaborer le plan départemental inclusion numérique	57

ÉDUCATION ET FORMATION

43 - Soutenir les comités sportifs départementaux pour la création ou pérennisation d'un emploi de "référé technique départemental"	59
44 - Soutenir les classes de découvertes des écoles publiques et privées	60
45 - Mettre en œuvre la loi EGALIM	61
46 - Développer l'approvisionnement des restaurants scolaires en micro-local	62

SOLIDARITÉ DU TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL

47 - Soutenir la diversification de l'offre touristique par des plans d'envergure	64
48 - Développer et aménager des itinéraires de promenade et de randonnée	65
49 - Soutenir financièrement les collectivités dans leurs investissements liés à l'amélioration des ouvrages d'eau et d'assainissement	66
50 - Développer des contrats départementaux d'avenir et de solidarité (CDAS)	67
51 - Préserver les abeilles en soutenant les cultures dérobées mellifères	68
52 - Développer un service public de la performance énergétique de l'habitat : "Haute-Savoie Rénovation Énergétique" (HSRE)	69
53 - Acquérir et gérer les Espaces Naturels Sensibles	70
54 - Recourir aux chantiers d'insertion et de prévention spécialisée dans les Espaces Naturels Sensibles (ENS)	71
55 - Eduquer les collégiens à l'environnement	72
56 - Plan Chasse : préserver et protéger l'environnement pour les générations futures	73
57 - Plan Pêche : renforcer la pratique de la pêche de loisir et préserver les milieux aquatiques	74

MOYENS DE L'INSTITUTION

58 - Accompagner les projets professionnels des personnes en situation de handicap	76
--	----

DÉPENSES MANDATÉES PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Extrait du compte administratif 2022	77
--------------------------------------	----

II. PORTRAIT DE TERRITOIRE

Bulletin climatique de l'année 2022	80
Un point sur le changement climatique en montagne en 2022	81
Transport et mobilité	83
Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles	85
Société de la connaissance	87
Développement socio-économique	89
Cohésion sociale et solidarité	91
Santé publique, prévention et gestion des risques	93
Consommation et production responsables	95
Gouvernance	97
Sources des indicateurs territoriaux de développement durable	98

Le développement durable et la transition écologique sont au cœur des engagements du mandat de l'Assemblée départementale et des politiques publiques conduites par la collectivité.

Le projet départemental s'articule autour de cinq objectifs stratégiques :

- Avoir une ambition forte sur les investissements pour proposer des infrastructures modernes et performantes et améliorer la qualité de vie des Hauts-Savoyards ;
- Veiller à l'excellence environnementale du Département et mettre en place une stratégie "bas-carbone" ;
- Assumer pleinement la responsabilité sociale du Département, dans les politiques en faveur des personnes en situation de handicap, des personnes âgées, de l'insertion et de l'enfance-famille ;
- Promouvoir l'image du Département, 1^{er} partenaire des territoires ;
- Renforcer la qualité de service pour permettre la réalisation du projet de mandat pour la Haute-Savoie, ce qui passe par le renforcement des équipes, le développement des outils numériques tant pour gagner en efficacité que pour proposer des services performants aux Hauts-Savoyards, et enfin l'évaluation des politiques publiques pour entrer dans une dynamique d'adaptation permanente.

Pour rappel, le décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rend obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les intercommunalités à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Pour la 13^e année consécutive, le Département présente son Rapport développement durable.

Ce rapport met en avant, à travers 58 fiches, les actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, ainsi que les politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre par la collectivité sur le territoire.

Conçu comme un outil pédagogique et de réflexion à destination des élus et des services, ce rapport, dans sa deuxième partie, esquisse un portrait de territoire, décliné en 9 thèmes permettant d'aborder un large panel de ce que recouvre le développement durable :

- Changement climatique et énergies
- Mobilité et transport
- Biodiversité et ressources naturelles
- Société de la connaissance
- Développement économique et social
- Cohésion sociale et solidarité
- Santé, prévention et gestion des risques
- Consommation et production
- Gouvernance



GRILLE DE LECTURE

ACTION
INTERNE
OU PARTENA-
RIALE

Compétence du Département > Compétence ou politique publique concernée par l'action

Commission : nom de la commission thématique concernée par l'action

Brève présentation de l'objet et le contexte de mise en oeuvre de l'action

OBJECTIFS POURSUIVIS

Précise les différents objectifs poursuivis par l'action en lien avec les finalités du DD

SUIVI

Direction référente

Précise la direction référente sur l'action

Document de référence

Indique le document de référence duquel relève l'action (plan, schéma...)

Indicateurs de suivi - Chiffres 2022

sauf cas contraire indiqué

1 ou 2 indicateurs suivis chaque année dans le RDD, suivi d'une brève analyse

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2022 :

Améliorations apportées ou proposées en 2022

En 2023 :

Proposition d'améliorations pour 2023

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin de qualifier la contribution de l'action à chaque finalité du DD, un ensemble de questions ont été posées aux services :



Changement climatique et énergies

- Comment cette action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES de la collectivité ?
- Comment permet-elle de s'adapter au changement climatique en cours ?



Transport et mobilité

- Comment cette action contribue-t-elle à réduire l'impact des transports sur la qualité de l'air ?
- Propose-t-elle une alternative à l'autosolisme ?
- Participe-t-elle à améliorer la sécurité routière ?



Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles

- Cette action participe-t-elle à la conservation et à la gestion de la biodiversité et des ressources naturelles ?
- Participe-t-elle à la préservation du foncier agricole ou naturel ?



Société de la connaissance

- Comment l'action participe-t-elle à la diffusion de connaissance, à l'acquisition de savoir-être ou de savoir-faire ?
- Contribue-t-elle à la formation citoyenne et à la formation au développement durable ?



Développement socio-économique

- Comment cette action contribue-t-elle à l'innovation, au développement et à la consolidation de filières économiques plus respectueuses de l'environnement et moins consommatrice de ressources (éco-conception, énergie renouvelable, économie circulaire...) ?
- Comment soutient-elle l'activité économique, la création ou le maintien d'emplois locaux ?



Cohésion sociale et solidarité

- Comment cette action contribue-t-elle à améliorer les conditions de vie de personnes fragiles (petite enfance, enfant à protéger, personnes âgées, en situation de handicap ou éloignées de l'emploi) ?
- Comment participe-t-elle à la lutte contre la pauvreté et à l'inclusion sociale ?



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Cette action contribue-t-elle à préserver ou améliorer la santé des Haut-Savoyards ?
- Comment permet-elle de réduire l'exposition des Haut-Savoyards aux risques sanitaires, industriels ou naturels ?
- Tient-elle compte des effets du changement climat sur l'occurrence des aléas naturels ?



Consommation et production durables

- Cette action a-t-elle été l'occasion de recourir à une ou des clauses/critères environnementaux ou sociaux dans un marché ?
- Ces clauses/critères précisent-ils des attendus en matière de consommation de matière première, de prévention ou de valorisation des déchets, de réduction du gaspillage (eau/déchets/alimentation) ou de pollution ?
- Ces clauses/critères contribuent-ils à l'emploi de personnes en situation de fragilité (handicap, personnes éloignées de l'emploi...) ?



Gouvernance interne et territoriale

- Cette action est-elle menée en transversalité avec d'autres directions du Département ou en partenariat avec d'autres acteurs (collectivités, entreprises, associations...) ?
- De quelle manière ces autres directions et/ou partenaires sont-ils associés aux différentes étapes du déroulement de l'action (élaboration, mise en œuvre, évaluation...) ?

I. BILAN DES ACTIONS CONDUITES PAR LE DÉPARTEMENT

1. AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DU DÉPARTEMENT



1. AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DU DÉPARTEMENT

BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

1. Poursuivre l'amélioration de la performance énergétique
2. Contribuer à la sobriété et à la valorisation des ressources
3. Réduire notre impact carbone et améliorer la qualité d'air de notre patrimoine
4. Favoriser l'accessibilité des collèges pour les personnes en situation de handicap
5. Valoriser les biens réformés du Département
6. Désimperméabiliser les sols

POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Bâtiments départementaux

3^e Commission - Infrastructures routières, déplacements et mobilité, bâtiments, aménagement numérique

Le Département s'est engagé dans une démarche d'optimisation énergétique de son patrimoine bâti en 2007 par la réalisation d'un audit énergétique global et la labellisation de plusieurs projets. En 2012, cette démarche s'est renforcée suite à l'adoption du Plan Climat Energie. La Direction de la Construction et des Services Généraux (DCSG) s'est alors organisée par la création d'une Unité Énergie dédiée.

Aujourd'hui, l'Unité Énergie et Qualité Environnementale détermine et assure le suivi des exigences énergétiques pour les constructions neuves et les réhabilitations, elle programme également les réhabilitations et les travaux de rénovation énergétique sur les prochaines années.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Constructions neuves : objectifs plus ambitieux que la RE2020 : recherche d'un gain entre 15 et 30% selon les indicateurs de la réglementation
- Réhabilitations : PPI avec rénovation énergétique systématique : objectif de réduction des consommations de 60 % par rapport à l'existant
- Suivi précis des consommations énergétiques de nos bâtiments permettant de cibler nos actions de maintenance et de limiter les dérives
- Exploitation et maintenance performantes des bâtiments :
 - Marché Global de Performance Energétique sur 29 collèges et 5 bâtiments hors collèges à partir de 2021 pour 10 ans : ces 34 bâtiments représentent la moitié des consommations du Département. Objectif de réduction des consommations de 26 %.
 - Marché d'exploitation performant pour les bâtiments hors MGPE et les collèges neufs ou réhabilités à partir de 2022.
 - Travaux de maintenance ciblés chaque année en faveur de la performance énergétique

SUIVI

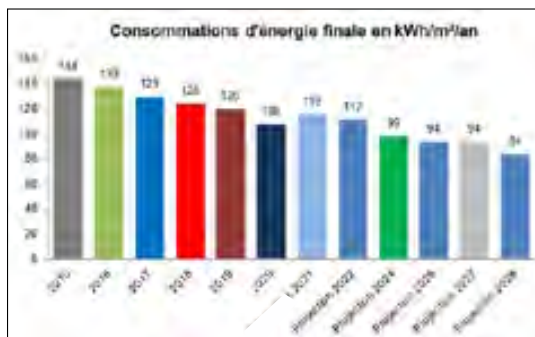
Direction référente

Direction Bâtiments – Unité Énergie et Qualité Environnementale

Document de référence

Plan climat-air-énergie départemental

Indicateurs de suivi



Après une baisse significative des consommations en 2020 due en partie aux mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire, les consommations sont en légère baisse par rapport à 2019. La baisse n'est pas significative, malgré les travaux de performance énergétique qui sont menés sur le patrimoine, en raison des changements d'usage et de comportement liés au COVID : les débits de ventilation et l'aération des locaux ont sensiblement augmenté dans les bâtiments. Grâce à la politique de sobriété énergétique du Département, une économie d'environ 8 000 MWh, soit l'équivalent de la consommation d'énergie annuelle de 500 foyers, a été réalisée durant l'hiver 2022/2023.

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2023 :

Un Marché Global de Performance Energétique sur 29 collèges et 5 bâtiments administratifs a démarré au 1^{er} janvier 2021. Les travaux de performance énergétique se poursuivent jusqu'en 2023 pour atteindre une réduction des consommations de 26% garantie pendant toute la durée du marché (10 ans). 10 collèges sont concernés par des travaux en 2023.

Un Plan Pluriannuel d'Investissement prévoit la réhabilitation complète ou partielle d'une quinzaine de collèges et de plusieurs bâtiments multi-pôles, ces opérations intègrent systématiquement les rénovations énergétiques avec un objectif ambitieux de 60% d'économie d'énergie par rapport à l'existant.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES lors des constructions neuves, réhabilitations et rénovations
- Le confort thermique des utilisateurs (hiver et été) est systématiquement étudié lors des constructions neuves et réhabilitations



Société de la connaissance

- Les clauses ambitieuses mises en oeuvre dans les marchés ainsi que la programmation de travaux d'économies d'énergie permettent d'élever le niveau de compétences des chargés d'opérations
- Les niveaux d'exigence fixés par le Département dans ses marchés incitent les maîtres d'oeuvre et les entreprises implantés localement à développer une expertise et des savoir-faire dans le domaine de l'énergie



Développement socio-économique

- L'augmentation du volume d'opérations liées à l'optimisation énergétique ainsi que les niveaux de performance demandés permettent de soutenir l'activité du BTP et de développer les filières expertes dans ce domaine (éco-conception, énergies renouvelables, etc.)
- La complexité des bâtiments performants développe les filières expertes en maintenance



Santé publique, prévention et gestion des risques

- La qualité de l'air intérieur fait l'objet d'une attention particulière dans les constructions et réhabilitations
- Contribution à la baisse de la pollution atmosphérique



Consommation et production durables

- Clauses d'exigences énergétiques dans les cahiers des charges des opérations de construction et de réhabilitation
- Les objectifs fixés dans les marchés permettent d'anticiper la réglementation thermique 2020 et ainsi limiter les interventions futures



Gouvernance

- Suite à la réception des chantiers, un suivi des consommations énergétiques des bâtiments est assuré avec les maîtres d'oeuvres et entreprises intervenus sur le chantier. Ce suivi peut donner lieu à des actions correctives

CONTRIBUER À LA SOBRIÉTÉ ET À LA VALORISATION DES RESSOURCES

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Bâtiments départementaux

3^e Commission - Infrastructures routières, déplacements et mobilité, bâtiments, aménagement numérique

La sobriété dans nos usages est un pilier pour atteindre les objectifs de réduction de l'impact environnemental. Cela se traduit par une utilisation rationalisée de nos ressources en eau, en matériaux et en énergie.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Actions en faveur de la rationalisation de l'usage de l'eau : récupération des eaux pluviales pour l'alimentation des sanitaires et le lavage des véhicules
- Actions en faveur du confort estival dans les bâtiments neufs et existants : réalisation de simulations du confort estivale systématiques pour les rénovations et les constructions neuves, sensibilisation des usagers au fonctionnement des bâtiments
- Constructions neuves et réhabilitations : intégration de matériaux biosourcés dans les constructions (quantité de bois minimum exigée dans le neuf)

SUIVI

Direction référente

Direction des Bâtiments et Moyens
Unité Énergie et Qualité Environnementale

Document de référence

Plan climat-air-énergie départemental

Indicateurs de suivi

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Confort thermique estival étudié pour limiter l'usage de la climatisation
- Réduction de l'impact carbone des matériaux utilisés dans la construction



Société de la connaissance

- Diffusion de connaissances sur le fonctionnement des bâtiments.
- Partage de bons gestes mis en œuvre par les agents



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Amélioration du confort thermique pour les usagers
- Utilisation de matériaux respectueux de l'environnement et de la santé des utilisateurs
- Limitation des risques d'inondations



Développement socio-économique

- Développement des filières de matériaux bio-sourcés
- La complexité des bâtiments performants développe les filières expertes en maintenance.



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Limitation de la consommation d'eau dans les bâtiments.



AMÉLIORATION CONTINUE

En 2022 :

- les CERD de Taninges et de Vallières ont été équipés d'un système de récupération d'eau pluviale.

En 2023 :

- Le collège de Vulbens ainsi que le Point d'Appui de Glacière Filrière seront équipés de systèmes de récupération d'eau pluviale.

RÉDUIRE NOTRE IMPACT CARBONE ET AMÉLIORER LA QUALITÉ D'AIR DE NOTRE PATRIMOINE

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Bâtiments départementaux

3^e Commission - Infrastructures routières, déplacements et mobilité, bâtiments, aménagement numérique

En parallèle de la réduction de la consommation énergétique de notre patrimoine, les énergies renouvelables (EnR) sont déployées largement sur les bâtiments départementaux afin de limiter leur impact carbone et de participer à l'amélioration de la qualité d'air du territoire.

Un travail est également mené pour l'amélioration de la qualité de l'air intérieur des bâtiments et particulièrement dans les collèges.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Souscription de contrats de fourniture d'énergie gaz et électricité 100 % d'origine renouvelable
- Développement d'une stratégie de production photovoltaïque sur les bâtiments
- Remplacement des chaufferies fioul par des solutions renouvelables (chaufferies bois, raccordement à des réseaux de chaleur, pompes à chaleur)
- Actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les collèges : diagnostic et mise en place d'un plan d'actions dans chaque collège

SUIVI

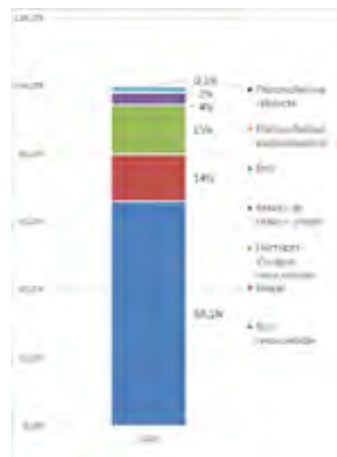
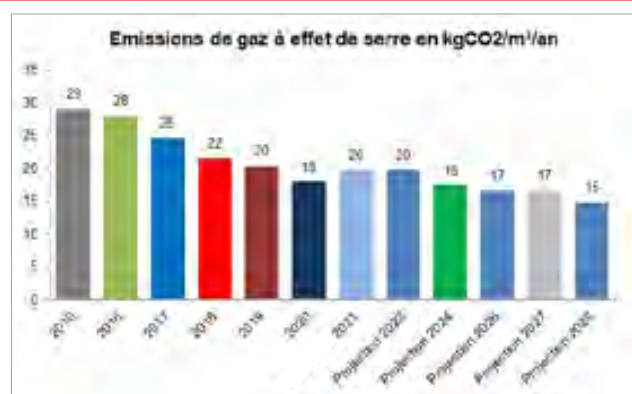
Direction référente

Direction des Bâtiments et Moyens
Unité Énergie et Qualité Environnementale

Document de référence

Plan climat-air-énergie départemental

Indicateurs de suivi



- En 2021, le collège de Faverges a été raccordé à un réseau de chaleur communal alimenté au bois, en remplacement de sa chaufferie fioul.
- En 2022 :
 - le collège de Cluses a été raccordé au réseau de chaleur alimenté par l'usine d'incinération de Marignier, en remplacement de sa chaufferie gaz. Il est à noter que le collège de Cluses est le 2^{ème} plus gros consommateur de chaleur du Département.
 - La chaufferie fioul du collège de Taninges a été remplacée par une chaufferie biomasse

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Réduction du recours aux énergies fossiles
- Réduction directe des émissions de GES à consommation d'énergie équivalente



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Consolidation des filières d'approvisionnement en bois



Société de la connaissance

- Développement de techniques performantes de production à partir de sources renouvelables
- Incitation à la montée en compétence des maîtres d'œuvres et des entreprises locales dans le domaine des EnR
- Vulgarisation de l'utilisation des EnR auprès des chargés d'opérations



Développement socio-économique

- Contribution à la consolidation des filières EnR localement
- Les garanties d'origine renouvelable sur l'électricité sont une incitation au développement de projets de production d'électricité à partir d'EnR



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Contribution à la réduction de la pollution atmosphérique
- Amélioration de la qualité d'air intérieure



Consommation et production durables

- Intégration d'une option de garantie d'origine renouvelable dans les groupements de commande pour l'achat du gaz et de l'électricité
- Recours aux énergies renouvelables



Gouvernance

- Contribution du Département à l'élaboration de marchés groupés d'approvisionnement en électricité et gaz porté par le SYANE
- Validation du programme de développement photovoltaïque
- Le Département est partenaire des collectivités locales dans le développement des réseaux de chaleur bois en raccordant ses bâtiments

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2023 :

- Les chaudières fioul des collèges de Seyssel et Saint Jean d'Aulps et la chaufferie propane du collège de Frangy, seront remplacées par des chaufferies biomasse.
- Le collège de Scionzier sera raccordé au réseau de chaleur alimenté par l'usine d'incinération de Marignier (en remplacement de sa chaufferie gaz).
- Le collège d'Evian sera raccordé au réseau de chaleur communal alimenté par une chaufferie biomasse.

FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ DES COLLÈGES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

ACTION
INTERNE

Compétence du Département > Bâtiments départementaux

3^e Commission : Aménagement, Éducation, Patrimoine foncier et immobilier, Communication, Tourisme, Agriculture

Le Département a engagé, en 2015, un chantier majeur et de grande ampleur : la mise en accessibilité de tous les collèges publics de Haute-Savoie pour les personnes en situation de handicap.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Répondre aux exigences réglementaires
- 100 % des collèges accessibles en 2021 (agenda d'accessibilité programmée-Ad'AP sur 6 ans déposé en octobre 2015, validé en février 2016)

SUIVI

Direction référente

Direction des Bâtiments et Moyens

Document de référence

Agenda d'Accessibilité Programmée des collèges

Indicateurs de suivi

49 collèges actuellement sur le Département de Haute-Savoie :

- 28 établissements mis en accessibilité entre 2014 et 2017
- 2 collèges du bassin de Cluses mis en accessibilité à l'été 2021 : Bonneville et Saint-Pierre-en-Faucigny
- 2 collèges du bassin de Cluses mis en accessibilité à l'été 2022 : Chamonix et Sallanches
- 3 collèges du bassin de Thonon et Seyssel mis en accessibilité prévu à l'été 2023 : Margencel, Ville-la-Grand et Seyssel
- L'accessibilité des collèges restants se fera dans le cadre de travaux de restructuration des établissements programmés sur la période 2023 à 2028 pour 12 collèges. 2 autres collèges seront démolis et reconstruits.

L'agenda sera respecté à hauteur de 71% des collèges accessibles à la fin 2023 avec pour objectif 100% selon l'agenda d'accessibilité programmé déposé en 2015.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2021	Dépenses réalisées en 2022	Dépenses prévues pour 2023
342 000 € HT	385 000 € HT	595 000 € HT

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Société de la connaissance

- Favorise l'accès à la formation des personnes en situation de handicap



Développement socio-économique

- Soutien à l'emploi



Cohésion sociale et solidarité

- Facilite l'accès et la déambulation des personnes en situation de handicap dans les collèges



Gouvernance

- Consultation : Éducation nationale
- Diagnostics : bureaux d'études techniques
- Mise en œuvre : équipe maîtrise d'œuvre et entreprises
- Validation des Agendas d'Accessibilité Programmée : mairie, DDPP, SDIS

VALORISER LES BIENS RÉFORMÉS DU DÉPARTEMENT


 ACTION
INTERNE

Compétence du Département > Bâtiments départementaux

3^e Commission : Infrastructures routières, déplacements et mobilité, bâtiments

Depuis fin 2013, le Conseil départemental vend aux enchères publiques tout type de mobilier et matériel réformé sur la plateforme de vente en ligne Agorastore. Ce dispositif qui per-

met de donner une seconde vie aux équipements déclassés, participe à une démarche d'économie sociale et solidaire et génère également des recettes pour la collectivité.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Donner une seconde vie aux équipements du Département
- Participer à une démarche citoyenne
- Réduire la production de déchets
- Générer des recettes pour la collectivité

SUIVI

Direction référente

Direction des Bâtiments et Moyens - Unité Achats

Document de référence

Marché pour la mise en œuvre de la plateforme de ventes aux enchères

Indicateurs de suivi

- 511 produits vendus en 2022 (-38% par rapport à 2021), dont principalement des véhicules TP-PL, véhicules légers et utilitaires, mobilier, matériel divers, accessoires auto, matériels agricoles.
 - 423 503 € (+339 821 € soit +404% par rapport à 2021) de recettes liées aux ventes pour 2022
 - 24,22 tonnes de mobilier invendu recyclé via la filière VALDELIA.
- La nature des biens vendus est très variée. Une véritable expertise a été développée au sein de l'Unité Achats de la DBM pour favoriser leur vente ; le but est d'accroître les ventes en faisant adhérer l'ensemble des services à cette démarche.

À signaler que l'ADEME a publié une méthode pour quantifier l'impact GES en 2014 : à ce titre, les ventes aux enchères effectuées par le Département de la Haute-Savoie figurent dans les fiches "exemples", parmi les 45 fiches sélectionnées par l'ADEME.

http://www.bilans-ges.ademe.fr/docutheque/xls%20methode%20quantif/Ade-me_Recueil%20Quantif%20GES.pdf

COÛT DE L'ACTION

Une commission est facturée par le prestataire sur chaque vente.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Consommation et production durables

- Allonge la durée de vie des équipements du Département (seconde vie)



Changement climatique et énergies

- Évite des émissions de GES liées à la fabrication de nouveaux biens



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Évite la consommation de ressources naturelles liées à la fabrication de nouveaux biens



Cohésion sociale et solidarité

- Les acheteurs sont des particuliers, des associations, des personnes qui souhaitent bénéficier de mobilier et matériel professionnels à faible coût



Gouvernance

- Toutes les directions sont concernées et peuvent bénéficier de l'accompagnement de la DBM
- Mise en œuvre : Agorastore (prestataire) et la Paierie départementale
- Évaluation continue à l'aide des outils de gestion et de pilotage en ligne

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2022 :

Le dispositif a été étendu à l'ensemble des directions. L'Unité Achats est maintenant bien identifiée auprès des services du Département et des collègues.

Elle continue à vendre les matériels renouvelés dans le cadre de marchés de fournitures et également ceux en provenance des collègues (principalement du matériel de restauration et mobilier) et à recycler le mobilier invendu via la filière VALDELIA.

L'unité a atteint son objectif fixé en vendant par le biais d'Agorastore l'ensemble des véhicules et autres matériels spécifiques de voirie.

En 2023 :

Volonté de vendre par le biais d'Agorastore l'ensemble des matériels réformés du Département et de poursuivre le recyclage du mobilier invendu via la filière portée par VALDELIA avec la mise à disposition de conteneurs dédiés.

Compétence du Département > Bâtiments départementaux

3^e Commission - Infrastructures routières, déplacements et mobilité, bâtiments, aménagement numérique

La désimpermeabilisation consiste à remplacer des surfaces imperméables (cours de collège, voiries, stationnements,...) par des revêtements perméables, afin de rétablir les fonctions assurées par le sol naturel : infiltration, échange sol-atmosphère, recharge des nappes, biodiversité, etc.

La désimpermeabilisation a également pour objectif de déconnecter les rejets d'eaux pluviales des réseaux collectifs existants, en privilégiant l'infiltration sur le site ou la réutilisation d'une partie des eaux pluviales.

Elle s'accompagne de la mise en place d'ouvrages spécifiques de gestion des eaux pluviales, de type : boue, jardins de pluie, îlots de fraîcheur, tranchées drainantes, chaussées réservoir, cuves de récupération d'eau de pluie,...

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Déconnecter les rejets d'eaux pluviales dans les réseaux publics existants, permettant de limiter le risque de pollution du milieu naturel récepteur (fossés, cours d'eau, lacs,...)
- Rétablir les fonctions assurées par le sol naturel : infiltration et recharge des nappes
- Limiter les consommations d'eau potable en recyclant une partie des eaux pluviales pour l'alimentation des sanitaires et le lavage des véhicules (CERD)
- Lutter contre la chaleur en développant des zones végétalisées sources d'ombre et de fraîcheur
- Servir de support pour la mise en place de projets pédagogiques dans les collèges

SUIVI

Direction référente

Direction des Bâtiments et Moyens

Document de référence

Convention entre le Département de la Haute-Savoie et l'Agence de l'Eau RMC signée le 8 juillet 2022, relative au financement des opérations portées en maîtrise d'ouvrage par le Département (Article 3).

Référentiels (remis à jour pour intégrer la désimpermeabilisation et la gestion des eaux de pluie dans les projets)

Indicateurs de suivi



AMÉLIORATION CONTINUE

En 2022

- Recrutement d'un ingénieur territorial chargé de la gestion des eaux pluviales en mars 2022, dans le cadre d'une convention passée avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse pour réaliser les études et travaux conduisant à la désimpermeabilisation des surfaces imperméables de certains sites existants, propriétés du Département.
- 3 sites supplémentaires seront dotés d'un système de récupération d'eaux pluviales pour les sanitaires
- 7 CERD supplémentaires seront dotés d'un système de récupération d'eaux pluviales pour le lavage des véhicules
- Travaux de restructuration du collège de Gaillard : 2 745 m² désimpermeabilisés / 825 m² d'espaces verts créés
- Travaux de restructuration du collège de Cluses : 1 600 m² désimpermeabilisés

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Consommation et production durables

- Contribution au recharge des nappes phréatiques
- Limitation des consommations d'eau potable par le recyclage des eaux pluviales pour l'arrosage et l'alimentation de sanitaires



Société de la connaissance

- Sensibilisation du public et des collégiens aux problèmes environnementaux et à la gestion des eaux
- Support de développement de projets pédagogiques dans les collèges



Gouvernance interne et territoriale

- Action menée dans le cadre d'une convention entre le Département de la Haute-Savoie et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, signée le 08 septembre 2022



Changement climatique et énergies

- Réduction des émissions de GES par la végétalisation de certaines surfaces et la plantation d'arbres



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Développement de surfaces végétalisées et de plantations, propices au maintien et au développement de la biodiversité



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Gestion des eaux pluviales "à la source" permettant la limitation des risques de pollution du milieu naturel et des risques d'inondations



Cohésion sociale et solidarité entre les générations

- Dans les collèges, amélioration de la qualité des temps de récréation en créant des espaces de convivialité, de repos et d'enseignements



Développement socio-économique

- La complexité des dispositifs à installer contribue au développement de filières variées et pluridisciplinaires (Études géotechniques, hydrauliques et environnementales, Maîtrise d'œuvre et Entreprises de VRD, Paysagistes, Fournisseurs d'équipements particuliers,...)

**1. AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE,
DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DU DÉPARTEMENT**

**INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES
ET GRANDS DÉPLACEMENTS**

7. Limiter l'impact environnemental de l'entretien et du déneigement de la voirie départementale
8. Optimiser la programmation et l'évolution des enrobés
9. Sensibiliser les usagers à la sécurité routière
10. Développer et aménager des réseaux cyclables

LIMITER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'ENTRETIEN ET DU DÉNEIGEMENT DE LA VOIRIE DÉPARTEMENTALE

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Infrastructures routières et grands déplacements

3^e Commission : Infrastructures routières, déplacements et mobilité, bâtiments, aménagement numérique

La Direction des Routes met en œuvre des pratiques d'entretien et de déneigement visant à réduire son impact sur l'environnement et à limiter certaines dépenses, tout en garantissant la sécurité pour les usagers :

- fauchage raisonné et tardif ;
- salage raisonné ;
- zéro phyto ;
- utilisation de peinture à l'eau sans solvant.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Préserver la biodiversité
- Optimiser le nombre de passages sur les circuits de salage en fonction des niveaux de service
- Préserver la santé des agents et des riverains
- Optimiser le nombre de passes pour le fauchage

SUIVI

Direction référente

Direction Routes

Document de référence

Plan climat-air-énergie départemental

Indicateurs de suivi

- Indice de viabilité hivernale (IVH) corrélé à l'altitude du RRD (nov 2022- avril 2023) : **30.6**. Poursuite de la baisse du tonnage en fonction de la rigueur de l'hiver (par comparaison avec un hiver équivalent).
- **12 892** tonnes de sel utilisées (nov 2022- mar 2023)
- Quantité de produits phytopharmaceutiques achetés en 2022 : **0** kg

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2023 :

- Poursuite de l'achat de centrales à saumure
- Poursuite du partenariat sur le secteur de l'Impluvium des eaux d'Evian afin de réduire encore plus le salage. Analyse fine, plus précise des quantités répandues.
- Diagnostic de viabilité hivernal à l'échelle du Département en cours.

Plan de sobriété

Expérimentation d'une réduction de 15% des consommations de carburant des tracteurs de fauchage en limitant le nombre de passe (tendre à 2 passes plutôt que 3 systématiques)

Formation des conducteurs pour optimiser la consommation de carburant et reprogrammation des camions de déneigement.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Transport et mobilité durable

- Réduction des distances parcourues pour le fauchage des accotements et le salage (optimisation des interventions)



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Le fauchage raisonné et tardif permet la floraison et la montée en graines de la flore, et contribue ainsi à préserver la biodiversité. L'augmentation de la hauteur de coupe permet de préserver la faune et la flore.
- Des traitements spécifiques sont menés sur les plantes invasives
- Réduction de l'impact environnemental de l'entretien des routes par la diminution des quantités de sel épandu, ne plus consommer de produits phytopharmaceutiques, utilisation de peintures sans solvant labellisées écologiques



Société de la connaissance

- Meilleures connaissances des écosystèmes des talus favorisant une programmation des circuits de fauche adaptés
- Outils d'aide à la décision permettant d'apprécier les conditions météorologiques nécessitant de déclencher des circuits de salage (niveau de précipitation, température de chaussée, conditions météo à venir...)
- Formation des prestataires sur des pratiques plus sobres



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Aucune exposition aux produits phytosanitaires et réduction à l'inhalation de solvants des agents



Consommation et production durables

- Réduction de l'usure et allongement de la durée de vie du matériel de fauche
- Le déploiement de centrales à saumure vise à recourir plus facilement à la technique de la bouillie de sel pour diminuer les quantités de sel épandu et un gain d'efficacité



Développement socio-économique

- En facilitant les déplacements, notamment en hiver, l'activité économique du Département est facilitée

OPTIMISER LA PROGRAMMATION ET L'ÉVOLUTION DES ENROBÉS

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Infrastructures routières et grands déplacements

3^e Commission : Infrastructures routières, déplacements et mobilité, bâtiments, aménagement numérique

Afin d'optimiser la programmation des interventions pour l'entretien et le renouvellement des couches de roulement de la voirie départementale, la Direction des Routes (DR) a lancé une auscultation de chaussées à grand rendement afin d'établir les priorités d'interventions. Les résultats de cette action reconduite en 2022 seront connus courant 2023.

Par ailleurs, les techniques d'enrobé évoluent. Entre 2010 et 2022, le taux moyen de fraisats utilisés dans les enrobés recyclés mis en œuvre par le Département est passé de 10 % à 24 %.

Le Département a décidé d'être plus incitatif sur l'utilisation des enrobés tièdes et recyclés.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Optimiser la programmation de l'entretien des routes
- Réduire les consommations d'enrobé "conventionnel"
- Améliorer les connaissances sur les conditions de mise en œuvre et de longévité des enrobés tièdes
- Réduire les consommations d'énergie nécessaire à la mise en œuvre des enrobés

SUIVI

Direction référente

Direction Routes

Document de référence

Marché à commande d'enrobé (durée 4 ans renouvelé en 2022)

Indicateurs de suivi

- Part d'enrobés recyclés /quantité totale d'enrobés mis en œuvre : **60 %**
- Taux moyen de fraisats réutilisés dans la formulation des enrobés : **30 %**
- Nouvel objectif: Part d'enrobés tièdes /quantité totale d'enrobés mis en œuvre : **7,5 %**.

AMÉLIORATION CONTINUE

- Poursuite de la réalisation de chantiers en enrobé spécifiques adaptés à la montagne (nombreux cycles de gels/dégels)
- Pour le nouveau marché, les enrobés tièdes et recyclés deviennent "la norme" (forte incitation).
- Camion minimum Euro 5 pour le transport des enrobés
- Nouvel objectif dans le cadre du plan de sobriété : 50 % d'enrobés tièdes
- Résultats de la campagne d'auscultation attendus en 2023

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022

30 M€

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- La mise en œuvre d'enrobés recyclés et/ou tièdes permet de réduire les émissions de GES



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Une meilleure programmation des interventions permettra d'optimiser les volumes de matériaux mis en œuvre
- Réduire la consommation de ressources nécessaires à la fabrication d'enrobé : moins de cailloux, moins de bitume.



Société de la connaissance

- Veille technique sur les nouveaux procédés. Identification des avantages et inconvénients au vu du contexte spécifique des routes du département.



Consommation et production durables

- Intérêt des entreprises à répondre avec des formulations d'enrobés recyclés pour écouler leur stock de fraisats
- Utilisation de mousse bitume (eau + bitume) sans liants chimiques pour les enrobés tièdes



Gouvernance

- Laboratoire départemental, laboratoires des entreprises.

SENSIBILISER LES USAGERS À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

ACTION
INTERNE

Compétence du Département > Infrastructures routières et grands déplacements

3^e Commission : Infrastructures routières, déplacements et mobilité, bâtiments, aménagement numérique

Pour le Département, la sécurité des usagers de la route est une priorité. Pour cela, il intervient sur l'aménagement des routes (petits aménagements de sécurité ou opérations plus importantes, résorption des zones d'accumulation d'accident, protection face aux chutes de pierre, identification des lieux de passage de la grande faune...). Par l'observation et l'analyse croisée de plusieurs indicateurs comme l'accidentologie corporelle, matérielle et l'insécurité ressentie (courriers riverains), le Département mène des diagnostics des itinéraires identifiés et évalue les aménagements existants. Dans ce contexte, il participe aux assises départementales de la sécurité routière.

Il s'investit également lourdement dans la prise en compte des nouveaux usagers de la route, dans le partage de l'espace et le développement des modes alternatifs de déplacement. Dans un souci d'offrir aux usagers un réseau sécurisé et vertueux, le Département s'applique à expérimenter autant que possible des solutions innovantes et durables par le biais de son partenariat avec le réseau scientifique de l'Etat.

Au-delà de l'aménagement et de l'entretien des infrastructures routières, la sécurité des usagers tient aussi à leur comportement. Pour cela, le Département adhère depuis des années à des actions de sensibilisation, ciblées ou non par le biais de subventions aux associations œuvrant dans la prévention et la sécurité routière. Il entretient enfin des contacts forts avec les associations d'usagers et les associations de prévention.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Offrir aux usagers un réseau routier adapté, sûr et efficace
- Permettre aux riverains de vivre en sécurité
- Assurer la desserte du territoire en rapport avec les enjeux
- Contribuer au développement des modes alternatifs de déplacement
- Sensibiliser les usagers de la route
- Faire évoluer les mentalités et les comportements
- Réduire le nombre des victimes de la route

SUIVI

Direction référente

Direction Routes

Document de référence

Conventions avec des associations : la Prévention Routière, Motard avant tout, Nez Rouge et la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT)

Indicateurs de suivi

Indicateurs qualitatifs : Fiches d'analyse d'accidents mortels, bilans d'accidentologie, diagnostics d'itinéraires, programmation et analyse de projets d'aménagement et d'amélioration de la sécurité (nombre de projets en et hors agglomération).

Analyse

Globalement une accidentalité du réseau en baisse

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Transport et mobilité durable

- Rappel du B.A.-BA : pour une route sûre, la courtoisie et l'anticipation doivent prévaloir, ce qui nécessite de ne pas se disperser au commandement de son véhicule ni de conduire sous l'influence de l'alcool ou de psychotropes. Le site <http://www.inforoute74.fr/> permet de choisir son itinéraire en fonction des difficultés de circulation identifiées par les services du Département



Cohésion sociale et solidarité

- Volonté de faire évoluer les mentalités et de développer le respect entre usagers
- Un accident de la route coûte cher à la société



Société de la connaissance

- Sensibiliser sur les conséquences des conduites à risque et rappeler le code de la route



Gouvernance

- Élaboration et mise en œuvre : Préfecture, Gendarmerie nationale, Prévention Routière, Ligue contre la violence routière, Motard avant tout, Nez Rouge, Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT)

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2021	Dépenses réalisées en 2022	Perspectives dépenses pour 2023
10 500 € de subvention	14 500 € de subvention	14 500 € selon les demandes des associations. Augmentation de la demande de la FFCT 103 000 € opérations de sécurité pour l'amélioration des infrastructures existantes suite à diagnostics ou fiches d'analyse d'accidents corporels.

DÉVELOPPER ET AMÉNAGER DES RÉSEAUX CYCLABLES

ACTION
INTERNE

Compétence du Département > Infrastructures routières et grands déplacements

3^e Commission : Infrastructures routières, déplacements et mobilité, bâtiments, aménagement numérique

L'usage du vélo se développe en Haute-Savoie, tant dans les déplacements domicile-travail que dans les pratiques cyclotouristiques et cyclosporatives. Mis en œuvre dès le début des années 2000, le Plan Haute-Savoie Vélo participe à l'aménagement de véloroutes et de voies vertes par le biais d'aides financières et en ingénierie aux collectivités, ainsi qu'au développement des itinéraires touris-

tiques et sportifs (cols et montées remarquables bornées).

Quelques chiffres clés : 5 axes structurants (ViaRhôna, Léman Mont-Blanc, Sillon Alpin, Véloroute Annecy/Saint-Felix, Véloroute des Aravis), 390 km de véloroutes et voies vertes, 1 500 km d'itinéraires cyclotouristiques balisés (51 itinéraires) et 50 cols et montées remarquables bornés - (550 km d'ascensions).

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Promouvoir l'usage du vélo comme moyen de déplacement de proximité,
- Accompagner le développement des loisirs,
- Sécuriser la pratique cyclable,
- Valoriser l'usage touristique du Département (Application Haute-Savoie Experience, Savoie Mont Blanc Tourisme)
- Fédérer toutes les actions pour un réseau homogène.

SUIVI

Direction référente

Direction des Nouvelles Mobilités

Document de référence

Plan Haute-Savoie Vélo Voies Vertes

Indicateurs de suivi

- Nombre de km véloroutes et voies vertes aménagées sur le réseau structurant : 11,3 km
- Nombre de km véloroutes et voies vertes aménagées aux abords des collèges : 0,2 km
- Nombre de km de RD avec marquage cycle : 127 km

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2022 :

- Mise en œuvre du plan départemental d'aménagements cyclables, en finançant les pistes cyclables sur les itinéraires structurants avec une aide départementale de 80 % sur le territoire des communautés de communes, pour des dépenses plafonnées à 300 000 € HT du kilomètre de voie verte (50 % sur les territoires des communautés d'agglomération). Les ouvrages importants pourront faire l'objet d'un financement spécifique dans la limite d'un montant de travaux plafonné à 500 000 € HT par passerelle.
- Afin de favoriser les déplacements cyclables des collégiens, une subvention est accordée pour les aménagements aux abords des collèges, pour un itinéraire de maximum 3 km (taux de participation de 50 % de la dépense plafonnée à 300 000 € HT du kilomètre et limitée à un aménagement par collège).
- Afin de développer, au-delà du schéma départemental structurant, la réalisation d'itinéraires cyclables, une subvention est accordée pour les projets locaux de circulations actives (taux de participation de 30% de la dépense plafonnée à 300 000 € HT du kilomètre et au préalable de tout financement, le porteur de projet devra présenter au Département son schéma cyclable intercommunal, ou s'il s'agit d'une commune son schéma communal validé par la communauté de communes
- Marquage au sol des routes départementales, afin d'apporter une meilleure lisibilité des cyclistes aux automobilistes, et offrir d'avantage de sécurité et/ou de confort aux cyclistes.
- Valorisation touristique des itinéraires : mise en œuvre de la marque nationale "Accueil Vélo".
- Le Département a réaffirmé son ambition forte sur le territoire, en entreprenant depuis juillet 2022 l'élaboration d'un schéma départemental des mobilités, avec comme volet central, l'élaboration d'un plan vélo et la refonte du schéma directeur cyclable départemental, véritable dorsale structurante du territoire.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Transport et mobilité durable

- Soutien aux déplacements à vélo en alternative à la voiture (domicile-travail, séjours itinérants)
- Promotion de l'usage du vélo comme moyen de déplacement alternatif de proximité, de loisirs et de découverte du territoire
- Sécurisation de la pratique du vélo sur les véloroutes et voies vertes



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Mode de déplacement moins consommateurs de matières premières qu'une voiture



Développement socio-économique

- Structuration et qualification d'un réseau d'itinéraires venant conforter l'attractivité touristique du territoire et son positionnement stratégique sur les filières cyclotouristiques et cyclosporatives



Cohésion sociale et solidarité

- Mixité des usages (vélos, roller, poussettes...) et des usagers (personnes en situation de handicap, scolaires, seniors, ...) via l'aménagement de voies vertes réservées aux modes de déplacements actifs



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Soutien à la pratique du sport
- Amélioration de la qualité de vie



Gouvernance interne et territoriale

- Action menée en transversalité avec la DGA Infrastructure et Mobilités (maîtrise d'ouvrage sur RD) et en partenariat avec le Comité Départemental du Cyclotourisme et Savoie Mont Blanc Tourisme ainsi que les collectivités locales.
- Déploiement du Plan Haute-Savoie Vélo en maîtrise d'ouvrage directe sur la voirie départemental ou indirecte (collectivités)

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022 (CP)	Dépenses inscrites au BP 2023 (CP)	Dépenses prévisionnelles sous réserve du vote du BP 2024
Sous MOA départemental : 5 907 139 €	Sous MOA départemental : 2 367 363 €	Sous MOA départemental : 13 002 168 €
Sous MOA Extérieure (subvention) : 1 493 035 €	Sous MOA Extérieure (subvention) : 1 727 358 €	Sous MOA Extérieure (subvention) : 7 797 987 €

1. AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DU DÉPARTEMENT

CULTURE ET PATRIMOINE

11. Éco-concevoir la saison culturelle du château de Clermont
12. Développer l'animation en établissement d'accueil (personnes âgées/
personnes en situation de handicap)
13. Archives départementales : favoriser les modes d'accès alternatifs
et rencontre hors les murs
14. Archives départementales : développer les bonnes pratiques
dans l'environnement numérique
15. Lecture publique : des collections adaptées

ÉCO-CONCEVOIR LA SAISON CULTURELLE DU CHÂTEAU DE CLERMONT

ACTION
INTERNE

Compétence du Département > Culture et Patrimoine – Politique Culturelle

4^e Commission : Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine

Le château de Clermont a fait l'objet d'un diagnostic pour évaluer la consommation énergétique de la saison culturelle. Au regard des résultats de cette étude réalisée en 2012 par Mountain Riders, un plan d'action a été mis en place pour initier des bonnes pratiques. La mise en place de navettes pour le transport du public, l'achat de consommables recyclables ou réutilisables (les verres consignés) font partie des actions visant à réduire l'impact de cet événement sur l'environnement. Depuis, le festival Clermont en Scène(s) renouvelle ces actions à chaque édition et tente d'en développer des nouvelles.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Maintenir les dispositifs et bonnes pratiques mis en place depuis plusieurs années et essayer de réduire un peu plus chaque année l'impact environnemental du festival.

SUIVI

Direction référente

Direction Culture et Patrimoine

Indicateurs de suivi

L'édition 2022 du festival Clermont en Scène(s) a permis de poursuivre les actions déjà en place : service navette, billetterie en ligne, produits alimentaires de qualité et locaux, usage de contenants alimentaires réutilisables, collaboration avec AGIRE 74, tri des déchets, etc.

Dans un souci de développer toujours plus d'actions écoresponsables, sollicitation de la DGECRT pour la mise à disposition de gourdes du Département afin de limiter les bouteilles en plastiques pendant toute la période du festival (environ 650 petites bouteilles d'eau consommées à l'été 2022).

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2023:

Pour l'édition 2023, le festival Clermont en Scène(s) souhaiterait limiter d'avantage l'utilisation des bouteilles en plastique. Pour ce faire, la Direction Culture et Patrimoine a sollicité la DGECRT pour la mise à disposition de gourdes à l'ensemble des équipes et artistes. Par ailleurs, une demande d'équiper chaque loge de bacs de tri a été effectuée auprès du service des achats.

Côté transports, une plateforme en ligne a été créée pour donner la possibilité au public d'organiser du covoiturage. Par ailleurs, l'organisation essaie de développer davantage l'usage de la navette et notamment avec un nouveau service au départ de Rumilly.

Avec la gratuité des spectacles, il n'y aura plus d'émission de billets papiers.

Enfin, depuis cette année, la location de toilettes temporaires est à la charge de la DCP qui a profité de ce changement pour solliciter l'installation de toilettes sèches durant toute la période du festival.

En termes de programmation, le choix s'est porté sur des compagnies résidant en France, dont beaucoup en Région AURA, pour limiter les émissions dues aux déplacements. Par ailleurs certaines compagnies se produiront également aux Fondus du Macadam dans une logique de tournée sur le territoire pour réduire à nouveau l'impact des transports de décors et de personnes.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022	Dépenses inscrites au BP 2023
Participation de la Région AURA plafonnée à 9 471,98 €	Participation de la Région AURA plafonnée à 9 471,98 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Consommation et production durables

- Mise en place des bacs de tri sélectif tout au long de la saison
- Travail avec des traiteurs soucieux de l'environnement et proposant des produits de qualité et locaux le plus possible
- Livraison traiteur dans des bocaux en verre ou plats collectifs réutilisables
- Répartition entre les agents des éventuelles denrées restantes
- Priorité donnée à la sélection de food truck travaillant avec des produits locaux et soucieux de l'environnement
- Mise à disposition de vaisselle réutilisable pour limiter les contenants et vaisselle à usage unique



Société de la connaissance

- Accès à une diversité de créations culturelles qui abordent de nombreux thèmes parmi lesquels le respect de l'environnement
- Sensibilisation et formation des équipes saisonnières
- Plusieurs événements "les rendez-vous nature" permettent de sensibiliser à l'environnement et à l'écologie



Gouvernance interne et territoriale

- Implication de la Région pour la mise en place du service de navettes
- Nécessité d'une implication de l'ensemble des services de la collectivité pour satisfaire l'objectif éco-responsable (ex: La DGECRT pour la mise à disposition de gourdes)



Changement climatique et énergies

- Limitation de l'accès en voiture par la mise à disposition d'un service de navettes et l'incitation au covoiturage
- Programmation de nombreux spectacles en journée permettant de limiter la consommation d'électricité pour la mise en lumière



Transport et mobilité durable

- Réduction des polluants atmosphériques par la mise à disposition d'un service navettes
- Covoiturage systématique du personnel pour se rendre au château
- Mise à disposition d'une plateforme de covoiturage pour le public
- Un trafic routier fluidifié grâce aux nombreux spectateurs empruntant les navettes
- Co-programmation avec des festivals locaux pour maximiser les déplacements



Conservation et gestion durable

de la biodiversité et des ressources naturelles

- Réapparition d'une espèce d'orchidée supposée endémique, protégée lors des tontes saisonnières
- Gratuité du festival permettant d'arrêter l'émission de billets (à partir de 2023)
- Réduction du nombre de pages dans la brochure
- Installation de toilettes sèches plutôt que de toilettes utilisant des produits chimiques (à partir de 2023)
- Billetterie en ligne avec émission de billets électroniques limitant les impressions papier



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Diminution du stress et des risques sur la route avec la navette (route jusqu'au château sinueuse)
- Mise à disposition de bouchons d'oreilles lors des concerts de musique amplifiée
- Travail avec des traiteurs et food truck proposant des produits de qualité



Cohésion sociale et solidarité

- Festival gratuit pour une offre culturelle accessible à tous (à partir de 2023)
- Travail initié avec la DGASS pour favoriser la fréquentation des publics dit "empêchés" (à partir de 2023)
- Programmation culturelle adaptée à tous les publics
- Collaboration avec AGIRE 74, chantier de travailleurs en réinsertion sociale

DÉVELOPPER L'ANIMATION EN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL (PERSONNES ÂGÉES/PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP)

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Culture et Patrimoine – Politique Culturelle

4^e Commission : Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine

Le Département propose chaque année deux dispositifs aux structures médico-sociales afin de permettre l'accès aux arts et à la culture aux personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie :

- "Culture et Handicap" : aide financière aux projets de pratiques artistiques portés par des structures médico-sociales.
- "Artistes à la Rencontre des Personnes Agées" (ARPA) : tournée de spectacles dans les EHPAD du département.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Faciliter l'accès à la culture pour des personnes qui ont des difficultés à se déplacer
- Offrir des propositions artistiques de qualité qui donnent du plaisir aux bénéficiaires
- Faciliter l'inclusion sociale par la rencontre avec des artistes et des moments de partage collectifs

SUIVI

Direction référente

Direction Culture Patrimoine / Direction Autonomie

Document de référence

Schéma de l'Autonomie

Indicateurs de données

- **ARPA** : 40 spectacles dans 15 EHPAD
- **Culture et handicap** : 25 ateliers aidés dans 31 établissements

Une évaluation permet de cerner les goûts des résidents et d'améliorer chaque année les propositions de spectacles.

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2022 :

- Le budget a été augmenté à 40 000 € pour inclure 4 nouveaux EHPAD dans ce dispositifs. Un travail partenarial avec la Direction de l'Autonomie a été réalisé pour intégrer de nouvelles structures.

En 2023 :

- Le dispositif se poursuit avec 47 000 € de budget.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022 (hors moyens humains)	Perspectives dépenses pour 2023	Dépenses prévisionnelles sous réserve du vote du BP 2024
ARPA (ODAC) : 40 000 €	ARPA (ODAC) : 47 000 €	ARPA (ODAC) : 47 000 €
Culture et Handicap : 65 000 €	Culture et Handicap : 65 000 €	Culture et Handicap : 65 000 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Cohésion sociale et solidarité

- Accès à la culture des personnes fragilisées par leur perte d'autonomie ou leur handicap. Les rencontres avec les artistes sont de vrais moments d'échange et de pratique culturelle.
- Ces dispositifs favorisent le maintien du lien social, de l'autonomie et une ouverture au monde.



Gouvernance

- Des spectacles choisis par les établissements parmi plusieurs propositions du Département
- Les établissements construisent leur projet de pratique artistique et le mettent en œuvre
- Évaluation partagée avec les établissements et les usagers

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES : FAVORISER LES MODES D'ACCÈS ALTERNATIFS ET RENCONTRES HORS LES MURS

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Culture et Patrimoine – Archives départementales

4^e Commission : Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine

Dans le cadre de leurs missions de communication et de valorisation des fonds d'archives, les Archives départementales accueillent un public nombreux et varié : consultation de documents à caractère probatoire, recherche professionnelle, recherche de loisir, service pédagogique, expositions,

conférences, colloques, Journées européennes du patrimoine, etc. Une réflexion est en cours pour favoriser l'accès de ce public en transport en commun ou en covoiturage. Une autre démarche est engagée pour faire découvrir ces archives à d'autres publics du Département.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Informer le public sur les différents modes d'accès aux Archives départementales (transports en commun, covoiturage)
- Aller à la rencontre d'autres publics de la Haute-Savoie qui ne peuvent que difficilement profiter des opérations de valorisation aux Archives départementales
- Attirer de nouveaux publics

SUIVI

Direction référente

Direction des Archives départementales

Document de référence

Projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE)

Indicateurs de suivi

Nombre de médiations réalisées, nombre de classes concernées.
Projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE)

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2022 :

- Poursuite de l'information via différents supports (site internet, affichage, flyers...) sur les différentes possibilités d'accès en transports en commun au site des Archives
- Plus de 2400 jeunes de moins de 18 ans ont bénéficié des activités culturelles et pédagogiques proposées par les Archives départementales
- Les actions hors les murs ont repris (prêts d'expositions, ateliers, conférences, prêts de documents originaux...).

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Transport et mobilité durable

- Proposer un ticket-retour de transport en commun (SIBRA) en échange d'un ticket-aller présenté par un utilisateur de la salle de lecture.
- Lors de futures Journées européennes du patrimoine, proposer des navettes depuis des points éloignés du département pour une venue 1/2 journée aux Archives départementales



Société de la connaissance

- Rencontres hors les murs pour favoriser l'accès aux archives à des publics spécifiques (en particulier le public scolaire)
- Actions innovantes de valorisation pour attirer de nouveaux publics : conception et mise en place d'un escape game

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES : DÉVELOPPER LES BONNES PRATIQUES DANS L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

ACTION
INTERNE

Compétence du Département > Culture et Patrimoine – Archives départementales

4^e Commission : Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine

Dans le cadre de leurs missions de conseil, de contrôle et de collecte des archives publiques, les Archives départementales forment les agents des administrations et des collectivités

locales aux bonnes pratiques dans l'environnement numérique et les accompagnent dans la bonne gestion de l'information numérique (audit, cleaning day...).

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Sensibilisation d'un maximum d'agents de la fonction publique aux principes à connaître concernant l'environnement numérique (cadre réglementaire, supports de stockage, notions clés...);
- Présentation et mise en application des bonnes pratiques à adopter à travers des exercices pratiques;
- Faciliter l'accès aux informations numériques en stockant et en organisant uniquement les informations essentielles.

SUIVI

Direction référente

Direction des Archives départementales

Document de référence

Projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE)

Indicateurs de suivi

- Nombre de formations et de personnes formées
- 9 formations générales sur l'archivage et 13 actions spécifiques (cleaning day, formation aux bonnes pratiques dans l'environnement numérique) ont été menées, tant à l'attention des agents de l'État et du Département qu'à l'attention des communes et EPCI. Pour ces dernières, ont été privilégiées les formations à la demande et sur le terrain.

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2022 :

Depuis l'automne 2022, dans le cadre du plan de sobriété énergétique, les archives départementales accompagnent les directions en animant un challenge cleaning day à l'échelle de la collectivité.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Contribuer à la sobriété numérique et limiter ainsi la consommation énergétique



Gouvernance

- Action menée en collaboration avec la direction des systèmes d'information, le délégué à la protection des données personnelles, le RSSI (groupe de protection des données)

LECTURE PUBLIQUE : DES COLLECTIONS ADAPTÉES

ACTION
INTERNE

Compétence du Département > Culture et Patrimoine – Lecture Publique

4^e Commission : Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine

Dans le cadre du dispositif "Des collections adaptées", Savoie-biblio développe un fonds spécifique pour publics empêchés et éloignés de la lecture et ainsi améliore l'accessibilité de ses collections par le biais d'un projet dédié. Il se décline en plusieurs axes :

- Augmenter et diversifier l'offre documentaire par l'acquisition de collections adaptées en plus grand nombre : livres en grands caractères et textes lus mais aussi livres tactiles et en braille, DVD en audiodescription et/ou sous-titrés, livres

adaptés aux dyslexiques, livres avec des termes en Langue des signes française ;

- Proposer des outils de médiation (espace de découverte de collections adaptées, dossier thématique en ligne) ;
- Accompagner le projet par une offre de formation spécifique, développer des partenariats avec les services départementaux en charge des personnes âgées, handicapées, et d'autres institutions médico-sociales, en lien avec les bibliothèques du réseau de Savoie-biblio.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Favoriser l'accès au livre et à la lecture des personnes en situation de handicap
- Impulser des actions dans les bibliothèques pour développer l'accessibilité et sensibiliser le grand public
- Initier un partenariat entre Savoie-biblio, les services départementaux et les Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH)
- Renforcer l'accessibilité des services et des collections numériques adaptées en bibliothèque pour les publics âgés et en situation de handicap dans le cadre de la labellisation Bibliothèque Numérique de Référence

SUIVI

Direction référente

Direction de la Lecture Publique (Savoie-biblio)

Indicateurs de suivi

Évolution de l'offre documentaire de Savoie-biblio (acquisitions annuelles de collections adaptées) : 37 500 € dédiés, soit 10,7 % des acquisitions d'ouvrages pour toute l'année.

Environ 2 400 nouvelles acquisitions en édition adaptée.

AMÉLIORATION CONTINUE

L'espace itinérant de découverte livré en 2020 en 2 exemplaires a été emprunté :

- en 2021 par 4 bibliothèques des Pays de Savoie dont 2 en Haute-Savoie : Bonneville et Cluses
- en 2022 par 6 bibliothèques des Pays de Savoie dont 3 en Haute-Savoie : Thônes, Saint-Gervais et Marnaz.

Ainsi les publics de ces bibliothèques ont pu accéder aux collections et ressources numériques proposées grâce à la médiation mise en place par les professionnels et bénévoles. Ceux-ci ont bénéficié, en amont de la mise en place de cette médiation, d'une formation prise en charge par Savoie-biblio.

En complément de ce dispositif, Savoie-biblio a acquis deux lots d'une trentaine de documents qui pourront être empruntés tout au long de l'année par les lieux de lecture partenaires.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Société de la connaissance

- Positionner les bibliothèques comme lieux de ressource et d'information



Cohésion sociale et solidarité

- Favoriser l'accès à la lecture et à la culture des publics spécifiques et empêchés : petite enfance, personnes âgées, personnes en situation de handicap...



Gouvernance

- Projet étroitement lié à l'opération bibliothèques Daisyables proposée par Savoie-biblio depuis 2018. En 2022, 57 bibliothèques proposent une offre de lecture au format Daisy aux personnes empêchées de lire en raison d'un handicap ou d'un trouble DYS. Le format Daisy est un format audio de type ".mp3" qui permet une lecture facilitée d'un texte

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2021	Dépenses à réaliser en 2022
Collections : 23 650 € Outils lecture : 798 € Médiation : 1 140 € TOTAL = 25 588 €	Collections : 35 122 € Médiation : 3 680 € TOTAL = 38 802 €

**1. AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE,
DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DU DÉPARTEMENT**

SOLIDARITÉ DU TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL

- 16. Réduire globalement l'impact de l'activité du Département sur le climat
- 17. Conserver des terres agricoles
- 18. Pour se déplacer autrement : le Plan de Déplacement de l'Administration (PDA)
- 19. Former élus et agents à l'éco-conduite et à la voiture électrique
- 20. Mettre le Département sur la voie de la sobriété énergétique

RÉDUIRE GLOBALEMENT L'IMPACT DE L'ACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT SUR LE CLIMAT

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental Développement durable

7^e Commission : Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières

Un nouveau Plan climat intégrant la qualité de l'air et intitulé Plan climat-air-énergie départemental 2020-2025 (PCAED) a été réalisé en 2019. Un plan d'actions ambitieux élaboré avec les directions et services de la collectivité (PBM - Cellule Energie, PR et référents achats) prévoit d'atteindre une baisse cumulée de 23 966 tonnes d'équivalent CO₂ (t eq CO₂) soit une baisse de 32 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2025. Pour ce faire, l'ensemble des directions concourt

à cet objectif de réduction à travers un arsenal d'actions de réduction et d'atténuation.

Un nouveau Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre de la collectivité a été réalisé en 2021 sur les données issues de l'année 2020. Il a permis de mettre à jour l'impact carbone du fonctionnement interne et de l'exercice des compétences de la collectivité. Au-delà de ce bilan quantitatif, il a permis de faire un point d'avancement des actions du PCAED.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Réduire les émissions de GES de 32 % entre 2019 et 2025
- Mettre en place des actions ambitieuses pour tendre vers la neutralité carbone à l'horizon 2050

SUIVI

Direction référente

Direction Animation Territoriale et Développement Durable - Service Développement Durable

Indicateurs de suivi

68 961 tonnes équivalent CO₂ (tCO₂e) émises par la collectivité (74 388 t eq CO₂ – données du BEGES 2018)

Le Département a connu une forte diminution des émissions globales de l'ordre de 7 % entre 2017 et 2020. Cette baisse a notamment été permise grâce à la réduction des émissions des déplacements (-41 %) et des consommations d'énergie (-44 %) notamment dû à la pandémie. Les émissions des intrants dominant largement les émissions globales des activités du Département (environ 66 % des émissions). Les dépenses de travaux, achats de matériaux de voirie et denrées alimentaires représentent l'essentiel des "intrants".

AMÉLIORATION CONTINUE

Les émissions du Département ont été réduites de 3 % depuis 2011 ; 17 points supplémentaires de baisse doivent être atteints pour respecter l'objectif 2025 de - 20% par rapport à 2011 (si les émissions ne réaugmentent pas suite à la fin de la pandémie). La mise en œuvre du Plan d'Actions du Plan Climat Air Energie Départemental (PCAED) 2020-2025 devrait permettre de respecter cet objectif sous certaines conditions (notamment un travail concret sur les achats).

Pour ce faire, une poursuite du travail avec les différentes directions et services est en cours dans l'objectif d'alimenter et de faire vivre le plan d'action du PCAED de manière dynamique.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022

Actions relevant des budgets de chaque direction opérationnelle.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Cœur de cible du plan d'actions



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Contribution du Département à réduire l'intensité du changement climatique et ses impacts sur l'environnement



Société de la connaissance

- Développement d'une culture "émissions de CO₂" au sein des services par la réalisation d'actions d'atténuation et d'adaptation



Consommation et production durables

- Expérimentation de critères d'émissions de CO₂ dans des marchés publics
- Réflexion concertée sur l'émergence d'une politique d'achats durable à l'échelle de la collectivité



Gouvernance interne et territoriale

- Des correspondants développement durable dans chaque direction
- Un comité technique réunissant l'ensemble des correspondants
- Un comité de pilotage

Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental Agriculture et forêt

7^e Commission : Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt,
Coopérations Européennes et Transfrontalières

Dans le cadre des politiques départementales agricoles et des Espaces Naturels Sensibles, le Département mène une politique volontariste de protection du foncier agricole en mettant en place le Conservatoire des Terres Agricoles (CTA). Ainsi, lorsqu'une collectivité se montre désireuse d'acquérir un terrain agricole non-bâti dont le maintien de la vocation agricole est stratégique, elle peut saisir le Département afin

d'obtenir une subvention en échange d'une série d'obligations souscrites via un contrat ENS visant à la pérennité de l'usage agricole (non aliénation, inconstructibilité, maintien en zone A du PLU, etc...). Le partenariat avec la SAFER (suivi du marché foncier départemental et des dossiers d'acquisition) et la Chambre d'agriculture (suivi technique et agroeconomique) renforce le dispositif.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Maintenir à long terme la vocation agricole de terres non bâties menacées par un usage non agricole (urbanisation, développement de l'acquisition de loisirs, changements de vocation dans les documents d'urbanisme...)
- Favoriser la mise en place des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (bail rural environnemental)

SUIVI

Direction référente

Direction Animation Territoriale et Développement Durable
Service Agriculture et Forêt

Document de référence

Schéma des espaces naturels sensibles

Indicateurs de suivi

- 0.9 ha acquis en 2022
- 5 parcelles acquises en 2022

AMÉLIORATION CONTINUE

- Maintien du dispositif en 2022 après modification des critères d'éligibilité en 2018 afin de cibler l'intervention du CTA sur des parcelles à enjeux et de renforcer l'intensité de l'aide.
- Améliorations de gouvernance en continu avec les partenaires du projet.
- Pédagogie et suivi des dossiers auprès des collectivités.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022	Dépenses inscrites au BP 2023
3 689 €	289 000 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles

- Préservation du foncier agricole
- Développement de pratiques agricoles plus durables (bail rural environnemental collectivité/agriculteur et contrat ENS Département/collectivité)



Développement socio-économique

- Soutien de l'activité agricole sur le Département
- Aide à l'installation
- Aide aux pratiques agricoles innovantes



Gouvernance

- Partenaires multiples : Chambre d'agriculture, SAFER, collectivités locales, agriculteurs



Consommation et production durable

- L'inclusion d'à minima 3 clauses environnementales favorise le développement d'une production plus vertueuse (diminution des intrants, protection des eaux de surface et souterraines, couverture permanente du sol, cultures dérobées mellifères, etc...)
- Valoriser des terres agricoles qui n'auraient plus été exploitées autrement

POUR SE DÉPLACER AUTREMENT : LE PLAN DE DÉPLACEMENT DE L'ADMINISTRATION (PDA)

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental Développement durable

7^e Commission : Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières

Le Plan de Déplacement d'Administration (PDA) vise à réduire de 1 400 tCO₂e les émissions de Gaz à Effet de Serre liées aux déplacements. Il concerne les déplacements domicile-travail et professionnels des élus et des agents, ainsi que les déplacements des visiteurs (PMS, culture...). Il se compose :

- d'un tronc commun qui revisite l'offre de mobilité de l'insti-

tution pour harmoniser les installations, les équipements, les règles et les procédures dans le but de limiter les déplacements et de favoriser la marche à pied, le vélo, les transports en commun et le covoiturage au détriment de l'autosolisme, • de plans d'actions à l'échelle des sites afin d'aménager les solutions du tronc commun aux spécificités des sites (accès, usagers..).

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Réduire les émissions de GES de l'institution et améliorer la qualité de l'air
- Diminuer l'accidentologie
- Réduire la fatigue et le stress, améliorer la santé (modes actifs = meilleures condition physique)
- Diminuer les coûts supportés par les agents et le Conseil départemental
- Réduire le nombre de déplacements

SUIVI

Direction référente

Direction Animation Territoriale et Développement Durable
Service Développement Durable

Indicateurs de suivi

- Augmentation du nombre de télétravailleurs en 2022 : 1451 agents. (1123 agents en 2021). Cette hausse s'explique par le télétravail exceptionnel mis en place lors de la dernière crise du covid (fin 2021 et qui s'est étendue jusque février 2022) qui a permis à certains agents non éligibles de faire du télétravail, par la mise à jour des cartographies, certains postes sont devenus éligibles grâce à l'amélioration des outils de travail (GED, dématérialisation des dossiers) mais également par les mesures prises en fin d'année 2022 relatives au Plan de Sobriété Énergétique de l'institution.
- Baisse de l'ordre de 12,5 % des émissions de CO₂ des déplacements domicile-travail permise grâce au télétravail (Enquête Domicile Travail 2021)

AMÉLIORATION CONTINUE

- Le télétravail est plus installé en 2022 grâce à l'application du cadre de référence mis en œuvre au dernier trimestre 2021 (charte + planning Incovar + formation TT), des outils informatiques sont déployés et stabilisés pour le TT (xivo, webconf, tableau blanc numérique) et une maturité également au niveau de l'encadrement est à noter.
- Organisation du challenge mobilité et de la semaine européenne du développement durable ;
- Elaboration du plan vélo (2) : structuration des politiques cyclables du Département sous un même document de planification
- Evolution du PDA, avec :
 - La mise en place du Forfait Mobilités Durables, révisé en fin d'année 2022, qui prévoit une indemnité de 300 euros maximum pour les usagers vélos, covoiturage et autres moyens de déplacement alternatifs à la voiture individuelle ;
 - La préparation, en 2022, d'un marché pour le renouvellement de la flotte de Vélos à Assistance Electrique (VAE) et vélos cargo, et l'acquisition d'une nouvelle flotte de Vélos à Assistance Electrique (VAE) pour les trajets domicile-travail.
 - Lancement d'un travail pour augmenter et améliorer l'offre de stationnement des agents sur les sites départementaux

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Le PDA vise à améliorer l'efficacité énergétique liée à la mobilité, c'est à dire moins consommer de carburant pour un même service



Transport et mobilité durable

- Cœur de cible du projet



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Réduction des déplacements = réduction de pollutions (ozone) dommageable pour la biodiversité



Santé publique, prévention et gestion des risques

- C'est un objectif majeur du PDA : l'exercice physique réduit les risques de maladies cardiovasculaires et coronariennes, améliore la santé mentale en réduisant le stress, l'anxiété et la dépression. Par ailleurs, l'éco-conduite et l'usage des transports en commun, voire du covoiturage réduit considérablement les risques d'accident de la route



Cohésion sociale et solidarité

- Le covoiturage participe à améliorer les liens entre personnes et la solidarité entre agents
- Le PDA vise également à offrir des solutions supplémentaires de mobilité aux visiteurs du Conseil départemental



Gouvernance

- Les Plans de Déplacement de Sites proposent aux agents volontaires de s'impliquer dans les solutions de mobilité alternatives dans leur bâtiment au sein d'un groupe informel et leur permet d'agir à leur niveau

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022	Dépenses inscrites au BP 2023
Achat de VAE : 0 € Kit sécurité vélo : 1 997,50 € Entretien vélo : 1 794,97 €	Achat VAE : 150 000 € Kit sécurité vélo : 2 000 € Entretien vélo : 5 000 €

FORMER ÉLUS ET AGENTS À L'ÉCO-CONDUITE ET À LA VOITURE ÉLECTRIQUE

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental Développement durable

7^e Commission : Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières

Actions issues du Plan climat-air-énergie départemental (PCAED) et visant à former les agents et élus du Département à l'éco-conduite et à la voiture électrique afin de réduire les consommations de carburant. L'éco-conduite repose sur un ensemble de pratiques adaptées aux nouvelles motorisations (rupture d'injection, maintien du régime moteur dans une plage économe...)

s'appuyant sur une plus grande anticipation du conducteur face aux conditions de circulation.

Deux nouvelles formations : prise en main de la voiture électrique "en voiture Zoé", et code de la route "faites le point pour ne pas en perdre" ont été déployées à partir de 2021.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Formation éco-conduite : faire baisser les rejets de CO₂, la consommation de carburant pour la collectivité et pour les agents, réduire l'accidentologie et adopter une conduite sans stress ni pression ;
- Formation voiture électrique : lever les appréhensions liées à la méconnaissance de ce type de véhicule, convaincre les agents d'utiliser un véhicule électrique n'engendrant aucun rejet de CO₂ lors de leur déplacement ;
- Formation code de la route : réviser les règles de base du code de la route, découvrir les nouvelles règles, notamment celles réglementant les rapports cyclistes/automobilistes. Ceci dans l'objectif de faciliter la pratique du vélo par des rapports plus apaisés entre usagers.

SUIVI

Direction référente

Direction Animation Territoriale et Développement Durable
Service Développement Durable

Documents de référence

- Plan climat-air-énergie départemental
- Plan de Déplacement de l'Administration

Indicateurs de suivi

- Formation éco-conduite:
 - 20 agents formés (formation initiale) toutes DGA confondues
 - 3 agents formés (validation d'acquis)
- Formation voiture électrique :
 - 23 agents formés
- Formation code de la route :
 - 72 agents formés
- Nombre total de km parcourus vélos : 14200.

NB : Les km effectués en vélos classiques et en trottinettes ne sont pas quantifiés. A noter tout de même que les sites qui en sont équipés assurent une utilisation optimale.

AMÉLIORATION CONTINUE

- Continuer à encourager les agents à se former
- Développer et proposer une formation pratique et théorique vélo
- Acquisition de véhicules électriques et classification aux normes Euro des véhicules du parc :
 - 76 véhicules électriques achetés de 2014 à 2022 ;
 - 789 véhicules thermiques de la berlines au camions répondant aux normes suivantes : Euro 1 : 7 véhicules ; Euro 2 : 2 véhicules ; Euro 3 : 24 véhicules ; Euro 4 : 95 véhicules ; Euros 5 : 206 véhicules ; Euros 6 : 455 véhicules

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Réduction des consommations de carburant



Transport et mobilité durable

- 34 VAE dont 2 vélos cargo, 3 trottinettes et 5 vélos classiques
- Réduction des émissions de NO_x, HAP et particules fines



Société de la connaissance

- Formation de l'ensemble des agents de la collectivité à une conduite apaisée



Cohésion sociale et solidarité

- Réduction des dépenses de carburant des agents dans leurs déplacements domicile-travail



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Réduction du stress au volant
- Baisse de l'accidentologie



Consommation et une production durables

- Allongement de la durée de vie des pièces mécaniques (embrayage, plaquettes de frein, motorisation, pneumatiques...).



Gouvernance

- Élaboration : actions issues du plan d'actions du PCAED
- Mise en oeuvre : 2 agents-formateurs à l'éco-conduite issus de 2 directions, encadrés par un agent-formateur du service développement durable
- Suivi : DRH et DR (accidentologie), DR (entretien des véhicules du parc du Département), Service Gestion de Flotte, Comptabilité, Matériel

METTRE LE DÉPARTEMENT SUR LA VOIE DE LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE


 ACTION INTERNE

Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental Développement durable

7^e Commission : Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières

Le Département de la Haute Savoie, afin de contribuer aux efforts nationaux en matière de réduction des besoins énergétiques nationaux, a élaboré à l'automne 2022 un plan départemental de sobriété énergétique qui vise à réduire de 20% la consommation d'énergie directe du Département d'ici

à fin 2023. Ce plan, adopté le 7 novembre 2022, compte une 40 aine d'actions réparties sur plusieurs thématiques propres aux compétences et enjeux du Conseil départemental en matière énergétique (bâtiment, voirie, mobilité, numérique).

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Réduire le risque de pénurie d'énergie durant l'hiver 2022/2023
- Réduire de 20% la consommation d'énergie directe du Département d'ici à fin 2023

SUIVI

Direction référente

Direction Animation Territoriale et Développement Durable - Service Développement Durable

Documents de référence

Bilan des émissions de gaz à effet de serre 2021

Indicateurs de suivi

- Consommation d'énergie du Département (en MWh) : grâce aux mesures mises en place le Département a réduit, sur l'hiver 2022/2023, d'environ 8 000 MWh sa consommation d'énergie, soit une économie pour le Département de plus d'1 million d'euros. Le Département a ainsi déjà réalisé les 3/4 de son objectif pour fin 2023.

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2023 :

- Etablir le bilan qualitatif et quantitatif des premières mesures mises en place
- Si pertinent, renouveler/pérenniser ces actions
- Définir de nouvelles mesures permettant de poursuivre et renforcer la réduction des consommations d'énergie du Conseil Départemental

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Réduction des consommations d'énergie et de carburant



Transport et mobilité durable

- Réduction des émissions de NOx, HAP et particules fines



Société de la connaissance

- Sensibilisation des agents à la sobriété énergétique
- Formation des gros rouleurs à l'éco-conduite
- Formation des nouveaux arrivants à la sobriété numérique



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Réduire les émissions de GES et polluants atmosphériques



Gouvernance

- Elaboration : actions issues d'un travail collaboratif de l'ensemble des agents et directions de la collectivité
- Mise en oeuvre : les directions métiers mettent en oeuvre
- Suivi : une équipe projet pilotée par le DGS

1. AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DU DÉPARTEMENT

MOYENS DE L'INSTITUTION

21. Former les agents
22. Favoriser la cohésion et améliorer la qualité de vie au travail
23. Pour des manifestations événementielles, sportives ou culturelles plus durables
24. Reconditionner/revendre/réparer ou valoriser des équipements informatiques réformés
25. Déployer les bonnes pratiques de sobriété numérique
26. Moderniser et rendre plus accessible l'administration : la dématérialisation

Compétence du Département > Moyens de l'institution

8^e Commission : Finances, ressources humaines et administration générale

Un plan de formation est établi par direction en fonction de l'évolution des métiers, des enjeux du territoire et de l'institution. Ce plan détermine les besoins en formation pour l'année à venir.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Montée en compétence de l'ensemble des agents et ce tout au long de leur carrière
- Création d'une culture commune
- Former les agents à l'utilisation d'applications RH incitant les agents à limiter les impressions
- Dématérialiser les campagnes d'AG/PI en dématérialisant l'ensemble des documents nécessaires aux commissions d'harmonisation
- Accompagnement à la mobilité des agents avec une réflexion sur les déplacements
- Mise en place d'un répertoire métier permettant aux agents d'identifier des parcours de mobilité

SUIVI

Direction référente

Direction Ressources Humaines

Document de référence

Plan de formation annuel

Indicateurs de suivi

- 7 701 jours de formation (7 659 en 2021)
- 2 143 agents ayant participé à au moins une formation (1 810 en 2021)
- 4 065 demandes de formations réalisées (2 278 en 2020)

AMÉLIORATION CONTINUE

- Développer le dispositif des formations dites "en distanciel" (MOOC, formations mixtes en présentiel et sur plateforme internet, en visioconférence, etc..)
- Optimisation du processus formation
- Dématérialiser le processus de demandes de formation via un portail

COÛT DE L'ACTION

Coût des formations réalisées (hors cotisation CNFPT et Frais de déplacement et d'hébergement)

Dépenses réalisées en 2020	Dépenses réalisées en 2021	Budget inscrit pour 2022
345 261,11 €	423 631 €	752 000 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Organisation de formation "en intra" afin d'optimiser les coûts pédagogiques et réduire l'empreinte carbone des déplacements.
- Mise en œuvre du dispositif des webformations ou formations sur sites distants avec mise à disposition de moyens matériels (bureaux ou salles réservés spécifiquement, ordinateur portable, plateforme internet, en visioconférence, etc...)



Transport et mobilité durable

- Information concernant les transports en commun et sensibilisation au covoiturage lors des formations en intra
- Organisation de formations à l'éco-conduite



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Non impression des supports pédagogiques (envoi par mail avec lien lorsque cela est possible (et non PJ))
- Dossier agent dématérialisé (limitation du dossier papier)
- Dématérialisation des documents (convocations, évaluations, facturations, etc...)
- Diffusion d'informations sur intranet



Société de la connaissance

- Mise en place d'actions de formations spécifiques de savoir-être : communication positive ou non violente, gestion de conflits, analyse de la pratique, culture commune sur les pratiques de management
- Développement du savoir-faire lié à l'évolution des métiers : utilisation des outils numériques, lutte contre l'illettrisme...



Cohésion sociale et solidarité

- Développement des compétences pour une meilleure prise en charge
- Accompagnement au reclassement et mobilité des agents
- Connaissance des métiers du Département



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Formation aux gestes de premiers secours, gestes et postures, habilitations électriques, etc...
- Formation des assistants de prévention
- Contribution au développement durable selon l'objet de la formation



Gouvernance

- Toutes les directions sont associées pour la remontée des besoins et le suivi est réalisé en lien avec les entretiens individuels. Un référent formation (correspondant RH souvent) est le lien entre les directions et le service Formation
- CNFPT, CDG, organismes de formations

FAVORISER LA COHÉSION ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Moyens de l'institution

8^e Commission : Finances, ressources humaines et administration générale

La collectivité veille à proposer diverses actions permettant de développer le lien entre agents, l'intégration dans la collectivité et la bonne diffusion de l'information :

- Accueil des nouveaux arrivants ;
- Bulletin d'informations du Personnel (BIP), site intranet (Intr@74) ;
- Participation à des événements sportifs (stopper pendant la période de confinement) ;
- Réseau de correspondants RH, réseau des assistants de prévention
- Formation au management de proximité des routes de 16 encadrants ;
- Accompagnement de directions et du Comité des Directeurs en ateliers d'intelligence collective ;
- Études sur l'évolution des espaces de travail, réflexion sur la création d'une cellule d'innovation publique ;
- Lancement du team-building au sein du Département : 250 agents concernés et 7 directions ;
- Participation des agents (volontaires) à des projets stratégiques et structurants afin de co construire des outils de travail commun (ex : Cotation des postes, DUERP, ...) ;

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Connaître l'institution et développer une culture commune
- Favoriser la cohésion dans l'institution
- Garantir le bien-être au travail
- Améliorer la prévention des risques
- Favoriser l'équilibre entre travail et vie personnelle

SUIVI

Direction référente

Direction Ressources Humaines

Indicateurs de suivi

- **Absentéisme compressible : maladie ordinaire, accidents de travail, trajet et maladie professionnelle.**

2017	2018	2019	2020	2021	2022
4,1 %	4,40 %	4,20 %	4,81 %	5,3 %	9,15 %

- **Turnover**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Titulaires ou stagiaires	8,68 %	9,55 %	7,93 %	8,6 %	7,44 %	7,31 %
Contractuels indiciaires mensualisés	39,31 %	64,12 %	37,28 %	37,04 %	16,74 %	28,6 %

- **Kilométrage réalisé dans le cadre professionnel et remboursé en frais de déplacement avec voiture personnelle**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Km	218 492	327 056	329 004	267 144	296 136	358 510

- Expérimentation du co-développement pour les nouveaux managers (arrivés ou promus en 2022-2023) ;
- Lancement des conférences inspirantes Mission d'Accompagnement Managérial (MAM). Une politique de prévention ambitieuse a été lancée en 2020 visant à identifier les risques professionnels (physique, psychologiques, bâtementaires) et à anticiper toute forme d'action permettant de préserver la santé et la sécurité des agents. En 2021, l'ensemble des métiers de la collectivité ont bénéficié d'une évaluation des risques auxquels ils sont exposés. Pour ce faire, des moyens (humains et financiers) ont été déployés pour travailler ces thématiques d'amélioration de la qualité de vie au travail : 5 postes de conseillers en prévention des risques professionnels ; 2 médecins de prévention ; 2 postes d'assistantes médicales.

Viennent également en soutien et en accompagnement active de cette politique de Prévention, les membres du CHSCT et l'assistante sociale du personnel.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Transport et mobilité durable

- Présentation des modes de transports doux lors de l'accueil collectif des nouveaux arrivants
- Mise en place pérenne du télétravail



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Disponibilité de l'information dans l'intranet



Société de la connaissance

- Connaissance des métiers de l'Institution
- Accompagnement des cadres pour aller vers un management durable



Cohésion sociale et solidarité

- Des temps conviviaux pour créer du lien, favoriser les échanges et la transversalité



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Suivi des agents exposés à des risques
- Actions de prévention des risques



Consommation et production durables

- Les repas de certains accueils d'agents ont été réalisés par des ESAT
- Matériel pour les aménagements de postes de travail - marché public avec clause environnementale



Gouvernance

- Objectif de proposer une formation sur les risques psychosociaux aux membres du CHSCT, base d'un travail de définition d'un plan d'amélioration de la qualité de vie au travail

AMÉLIORATION CONTINUE

La collectivité travaille aujourd'hui sur divers projets pour favoriser la cohésion et améliorer les conditions de travail : Développement d'une politique d'accueil de proximité des nouveaux arrivants ; Exploitation du baromètre social et questionnaire motif de mobilité ; Mise en place du travail sur site distant ; Mise en place du télétravail de manière pérenne ; Création et animation d'un réseau de managers ; Réduction de la fracture numérique avec les agents techniques ; Séminaires de cohésion d'équipes ; Mise en place d'une politique de prévention axée sur l'analyse des risques a priori et a posteriori, la formation et le traitement des situations individuelles et collectives complexes ; Identifier les facteurs de risques psychosociaux au sein de la collectivité pour mettre en place des leviers d'amélioration de performance et de bien-être au travail ; Développer des outils de communication à l'ensemble des agents pour développer une culture de la prévention ; Intégrer l'assistante sociale du personnel dans la mise en œuvre d'une politique sociale incluant des leviers d'actions pour concilier vie professionnelle et vie personnelle.

POUR DES MANIFESTATIONS ÉVÉNEMENTIELLES, SPORTIVES OU CULTURELLES PLUS DURABLES

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Moyens de l'institution

8^e Commission : Finances, ressources humaines et administration générale

Chaque année, le Département participe au financement de plus d'une centaine de manifestations à caractère événementiel, culturel ou sportif. Afin de gagner en cohérence, en lisibilité et de mieux maîtriser l'enveloppe budgétaire dédiée à ces manifestations, les directions Grands Événements, Communication, Rayonnement du Territoire (DGECRT), Culture Patrimoine (DCP), Éducation Jeunesse (DEJ) et Tourisme et Sport (DTS) ont élaboré

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Participer au rayonnement et à l'attractivité du territoire,
- Prendre en compte le statut de l'organisateur,
- Travailler les aspects de communication en optimisant le partenariat avec les organisateurs d'action ou de manifestation,
- Intégrer de manière plus forte le développement durable dans l'organisation des actions ou des manifestations.

SUIVI

Direction référente

Direction Grands Événements, Communication, Rayonnement du Territoire (DGECRT)

Indicateurs de suivi

DGECRT :

- Nombre de manifestations soutenues : 26
- Nombre de dossiers reçus pour lesquels le volet "développement durable" a été renseigné : 26, mais de manière inégale selon les dossiers. Seules quelques manifestations sont labellisées et présentent une réelle démarche environnementale avec un bilan.

DCP :

- Nombre de manifestations soutenues : 32 festivals et le Festival international du cinéma d'animation (contribution à CITIA)

DTS :

- Nombre de manifestations soutenues : 29
- Nombre de dossiers reçus pour lesquels le volet développement durable a été renseigné : 29, mais de manière inégale selon les dossiers. Seules quelques manifestations sont labellisées et présentent une réelle démarche environnementale avec bilan.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022	Perspectives dépenses en 2023
DGECRT : 213 000 € (dont 106 124 € réalisés)	125 000 €
DCP : 334 500 €	565 000 € Festival international du cinéma d'Animation (contribution à CITIA)
DTS : 318 900 €	350 000 €

- Ne prend pas en compte le budget de Clermont en scène(s), les subventions pour le Festival international du cinéma d'animation et pour les festivals cinéma de Bonlieu Scène Nationale (intégrées aux subventions globales)

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- S'assurer que l'organisateur de l'événement entend favoriser les alternatives à l'autosolisme (les déplacements sont la première source d'émission de GES d'une manifestation événementielle)



Transport et mobilité durable

- Mise en place d'alternatives pour lutter contre l'autosolisme afin de permettre aux visiteurs de venir sur les lieux de la manifestation



Société de la connaissance

- Formation des bénévoles (règle de tri, mobilité...) par l'organisateur et sensibilisation du public ou des participants au développement durable



Développement socio-économique

- Quel est le nombre de nuitées générées ? Combien d'emplois sont maintenus ou créés par l'événement ?



Cohésion sociale et solidarité

- L'organisateur fait-il appel à des structures d'insertion de personnes handicapées ou favorisant l'intégration sociale et professionnelle de personnes défavorisées ?
- Mène-t-il dans le cadre de l'événement des actions à l'attention des publics scolaires, empêchés ou défavorisés ?



Consommation et production durables

- Quelle est l'origine des objets offerts et/ou de la restauration : produits locaux, de saison, issus de l'agriculture biologique ou du commerce équitable ?
- Met-il en oeuvre des actions de réduction des déchets et d'économie d'eau et d'énergie ?



Gouvernance

- Élaboration, suivi et mise en oeuvre : Directions Grands Événements, Communication, Rayonnement du Territoire (DGECRT), Culture Patrimoine (DCP), Éducation Jeunesse (DEJ) et Tourisme et Sport (DTS)

AMÉLIORATION CONTINUE

Les organisateurs des événements accordent une importance de plus en plus grande aux aspects éco-responsables mais ils ont souvent besoin de soutien.

Une réflexion pourrait être menée afin d'identifier les besoins des partenaires pour, à terme, leur proposer une aide complémentaire.

Cette aide pourrait prendre la forme :

- d'un guide des actions accompagné d'une liste de contacts susceptibles de les accompagner
- d'une subvention spécifique ou d'un bonus de subvention pour les partenaires ayant un certain niveau d'engagement.

Par ailleurs, le Département souhaite doter les organisateurs d'événements (par exemple les clubs de ski) de signalétique événementielle mis à leur disposition de manière pérenne afin d'éviter la pose et à la dépose.

RECONDITIONNER/REVENDEUR/RÉPARER OU VALORISER DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES RÉFORMÉS

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Moyens de l'institution

8^e Commission : Finances, ressources humaines et administration générale

Les équipements informatiques sont renouvelés régulièrement (1/5 du parc d'ordinateurs par an), afin, notamment, d'adapter le matériel aux évolutions des logiciels. Les équipements réformés sont de qualité professionnelle et peuvent répondre aux besoins de petites entreprises, d'associations ou de particuliers. Ainsi, un marché réservé (pour les opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handica-

pés ou défavorisés) de collecte et de reconditionnement des équipements réformés a été passé avec une entreprise adaptée locale (AfB). Relevant des pratiques du Green IT, ce marché vise à donner une seconde vie aux équipements informatiques ou à garantir un démantèlement et une valorisation matière optimale des équipements non reconditionnables.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Réduire l'impact environnemental de la fin de vie des équipements informatiques réformés (GES et polluant) en augmentant la durée de vie et en ayant une traçabilité du devenir des équipements enlevés ;
- Réduire la consommation de matières premières (terres rares) ;
- Réduire les pollutions liées à la fabrication, au transport et à la destruction de matériel informatique ;
- Favoriser le développement d'une entreprise locale et l'emploi de personnes en situation de handicap (FIPHFP) ;
- Favoriser l'acquisition de matériel de qualité professionnelle à prix réduit pour les particuliers, associations, écoles, PME...

SUIVI

Direction référente

Direction des Systèmes d'Information - Service Production, Unité Support, Unité Collège

Document de référence

Plan climat-air-énergie départemental

Indicateurs de suivi

Tonnage matériel réemployé : 11,46 tonnes

Tonnage matériel recyclé : 12,05 tonnes

Marché de réparation de tablettes : dépôt de 16 tablettes

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2021	Dépenses réalisées en 2022	Perspectives dépenses 2023
8 000 € HT	230 000 € HT	230 000 € HT

Marché de réparation des tablettes

Dépenses réalisées en 2020	Dépenses réalisées en 2021	Perspectives dépenses 2023
3 000 € HT	4 000 € HT	Renouvellement : 160 000 € HT Réparation : 4 140 € TTC

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Consommation et une production durables

- Prolongation de la durée de vie des équipements informatiques
- Revente à prix attractifs de matériel professionnel garanti
- L'attribution du marché tenait compte d'un critère coût de déplacement



Développement socio-économique

- Remise en circulation de matériel pour alimenter le marché de l'équipement informatique. Réduit la production d'équipement neuf et répond à une demande



Changement climatique et énergies

- Réduction des impacts GES liés à la fin de vie des équipements



Transport et mobilité durable

- Réduction des distances d'enlèvement du matériel



Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles

- Economie de terres rares (extraction, transport, transformation) lors de l'acquisition du matériel d'occasion par un tiers



Cohésion sociale et solidarité

- Marché réservé à des entreprises adaptées - emploi de personnes en situation de handicap (66 % des effectifs d'AfB)



Gouvernance interne et territoriale

- Organisation de vente à destination du personnel avec l'appui du PRH
- Évaluation sur l'emploi de personnes en situation de handicap avec le PRH (FIPHFP)
- Évaluation de l'impact GES avec le Service Développement Durable et l'entreprise AfB

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2023 :

- Dans le cadre de la sobriété énergétique, remplacement des écrans énergivores.
- Un écran 24 pouces de dernière génération consomme 17 watt/heure alors qu'il faut compter plus de 37 w sur les anciens écrans.
- Le volume des espaces personnels sur F :/ était en augmentation significative. Le rappel aux agents et une prise de conscience générale a permis de réduire de 2 To.
- 418 tablettes renouvelées

DÉPLOYER LES BONNES PRATIQUES DE SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Moyens de l'institution Moyens logistiques

8^e Commission : Finances, ressources humaines et administration générale

Le Département s'engage à réduire l'impact environnemental du numérique en accompagnant les agents à l'utilisation des outils mis à disposition par la Direction des Systèmes d'Information. À travers ces actions, le Département tend vers la sobriété numérique. Celle-ci consiste en une démarche qui vise à réduire l'impact environnemental du numérique en limitant ses usages. La consommation d'énergie du numérique est exponentielle : elle augmente de 8 % par an.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Mettre en place un outil de partage de documents (GoFast) et d'activités de collaboration autour de ces documents
- Mettre à disposition des outils de messagerie instantanée (ex : NCT) pour réduire l'usage de l'envoi de courriels lors d'échanges courts
- Communiquer sur les bonnes pratiques de l'utilisation du poste de travail
- Communiquer sur les bonnes pratiques liées aux courriels (envoi, stockage...) et en particulier la limitation de l'usage de pièces jointes en favorisant l'envoi de lien d'accès aux documents (en lien avec l'environnement GoFast ou l'utilisation de la box pour les envois volumineux.)
- Sensibiliser les utilisateurs à l'impression éco-responsable

SUIVI

Direction référente

DGA Ressources / Direction des Systèmes d'information
DGA Développement Durable et Attractivité du Département / Unité Communication Interne

Document de référence

- Guide de la sobriété numérique de l'ADEME
- Feuille de route numérique et environnement – Ministère chargé de l'Environnement

Indicateurs de suivi

- Documents stockés pour les partages : 28,4 To (37,5 To en 2021)
- Courriels stockés sur les serveurs de messagerie électronique : 3,7 To (5,55 To en 2021 - changement politique rétention des mails supprimés – double corbeilles)

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022	Dépenses inscrites au BP 2023
Fonct. 3 787 € TTC (GoFast) 24 400 € TTC (softphonie)	Fonct. 20 000 € TTC (GoFast) 24 400 € TTC (softphonie)
Invest. 30 042 € TTC GoFast) 16 300 € TTC (softphonie)	Invest. 15 000 € TTC (GoFast) 0 € TTC (softphonie)

Si le Département continue sur la même trajectoire, le numérique sera responsable d'ici 2025 de 8 % des émissions mondiales, soit autant que la flotte de camions dans le monde. Le service Communication Interne accompagne cette initiative au travers d'actions de communication dont l'objectif, à terme, est de créer une culture plus responsable en matière de pratiques numériques au sein de l'institution.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique

- Réduction de l'empreinte carbone relative au stockage des données, au transfert de ces dernières dans les moyens de communication



Transport et Mobilité

- Les outils mis à disposition permettent d'accroître les possibilités d'activité en situation de télétravail pour les agents et par conséquent une réduction du nombre de trajets hebdomadaires domicile-travail



Développement socio-économique

- Considération d'applications en code-libre pour le déploiement des solutions proposées
- Solution collaborative documentaire développée et commercialisée par une entreprise locale en pleine expansion



Gouvernance interne et territoriale

- Communication et actions de sensibilisation via le journal interne, publié par la Communication Interne, et l'intranet de l'institution
- Travaux de sensibilisation et de nettoyage des documents stockés dans les partages documentaires en collaboration avec les Archives départementales, notamment à l'occasion des "cleaning days"

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2022 :

- Travaux "cleaning day" en collaboration avec les Archives départementales et les directions métiers pour nettoyer les documents partagés en fonction de leur obsolescence (date de création, doublon, versions antérieures, ...)
- Basculement de certaines directions sur environnement GoFast (formation/accompagnement des agents au nouvel environnement, usage des nombreuses fonctionnalités de l'environnement (partage documentaire, gestion des versions, collaboration, processus dématérialisé)
- Démocratiser les usages comme l'envoi de liens vers des documents dans les courriels, la messagerie instantanée pour correspondre avec les interlocuteurs
- Déploiement d'un environnement téléphonique privilégiant l'usage de la softphonie au bureau comme en télétravail (suppression des téléphones dans les bureaux)

MODERNISER ET RENDRE PLUS ACCESSIBLE L'ADMINISTRATION : LA DÉMATÉRIALISATION

ACTION
INTERNE

Compétence du Département > Moyens de l'institution

8^e Commission : Finances, ressources humaines et administration générale

Les changements rapides du numérique permettent aux collectivités d'envisager les relations avec les administrés de manière dématérialisée, centralisée et cohérente avec en ligne de mire le "dites-le nous qu'une seule fois". La transformation numérique permet également aux administrations de s'armer d'outils pour simplifier ses modes de fonctionnement, adapter ses réponses sur le terrain, et piloter plus finement ses actions. L'émergence de ces nouveaux outils permet de diminuer drastiquement le recours au papier, de limiter les envois de mails et viser ainsi la sobriété numérique et le respect des contraintes environnementales. En 2022, le Conseil départemental a poursuivi ses travaux sur le développement

de la dématérialisation, la gestion numérique de la relation usagers et la mise en œuvre d'outils pour simplifier les pratiques internes. La collectivité a par ailleurs intégré à son plan de sobriété énergétique un volet sur la sobriété numérique, avec l'organisation d'un "challenge Cleaning Day", visant à supprimer les fichiers doublons des serveurs de toutes les directions et nettoyer les boîtes mails.

Ces axes sont pilotés et coordonnés transversalement et ont pour ambition d'assurer l'équilibre entre dématérialisation complète, simplification, harmonisation et respect des enjeux émergents de la sobriété numérique.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Moderniser l'organisation et le fonctionnement des services : partager, mutualiser, sécuriser, rationaliser les procédures.
- Diminuer le recours à l'instruction des dossiers papiers
- Simplifier les procédures
- Dématérialiser et centraliser le pilotage de l'activité
- Disposer d'une vision transversale et consolidée des usagers
- Sensibiliser à la sobriété numérique

SUIVI

Direction référente

Direction de la Transformation et de l'Innovation, en charge de la direction des projets de l'axe dématérialisation du schéma directeur du numérique – en étroite collaboration avec la DSI et les directions métiers.

Indicateurs de suivi

- 11 télé services mis en ligne, pour la dématérialisation des demandes de subvention aux associations
- 14 tableaux de bord de pilotage mis à disposition des directions
- 6.87 To d'espace de stockage numérique libéré
- 300 jours/hommes de travail dédiés aux projets par les chefs de projet informatique
- 4 agents référents de la DTI, responsables du pilotage fonctionnel des projets

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022	Dépenses inscrites au BP 2023
(périmètre direction projets DTI): 220 000 €	(périmètre direction projets DCGO): 200 000 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Société de la connaissance

- Déploiement d'un outil de partage et de travail collaboratif pour tout le Département, en vue de limiter le stockage de versions et de faciliter les collaborations numériques entre les directions, permettant ainsi la limitation des échanges de mails et des pièces jointes
- Déploiement d'un portail de dématérialisation des demandes usagers, pour faciliter et simplifier les échanges avec les usagers, favoriser une plus grande lisibilité des dispositifs départementaux et limiter le recours aux dossiers en version papier



Développement socio-économique

- Engagement de la collectivité dans des démarches de partage et de collaboration entre administrations sur des outils numériques (CAPDEMAT & ADULLACT), pour optimiser l'usage des projets numériques des collectivités territoriales.



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Mise en place d'un outil d'alerte de gestion de crise en vue de la prévention et gestion des risques
- Recours à des automates numériques pour automatiser des tâches irritantes et chronophages et contribuer ainsi à l'amélioration des conditions de travail



Gouvernance interne et territoriale

- Déploiement d'un outil de pilotage par les données, en vue de doter la collectivité d'un outil numérique de pilotage fin de ses politiques publiques, en fonction des territoires



Consommation et production durables

- Mise en place d'un système d'archivage électronique, pour limiter les stocks de dossiers papier et libérer de l'espace physique
- Structuration d'un projet de dématérialisation des courriers, pour améliorer le délai de réponse aux usagers et limiter les espaces de stockage physique
- Contribution à l'élargissement du périmètre des usages de la signature électronique, en vue de limiter l'impression de documents.
- Mis en œuvre du "challenge cleaning day", pour supprimer Tto ou plus de données en doublon sur nos serveurs

AMÉLIORATION CONTINUE

Le schéma directeur du numérique comporte 5 axes dont les axes dématérialisation, transversalité et ouverture aux usagers. Les rencontres biennuelles de coordination des projets de ces axes permettent de structurer la dynamique en définissant un cadre pour la mise en œuvre des actions. Le pilotage des projets via un logiciel spécifique permet de prendre en compte les résultats de l'analyse et de l'évaluation des projets pour déterminer s'il existe des opportunités à considérer ou des actions de progrès. La démarche projet suit 3 étapes clés récurrentes : planifier, réaliser, améliorer.

I. BILAN DES ACTIONS CONDUITES PAR LE DÉPARTEMENT

2. DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DÉPARTEMENTALES ET PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE



2. DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DÉPARTEMENTALES ET PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE

SECTEUR SOCIAL

27. Prévenir les chutes des personnes âgées
28. Développer le transport scolaire en faveur des élèves en situation de handicap
29. Favoriser l'accessibilité des personnes en situation de handicap mental à des commerces et services
30. Dématérialiser les dossiers d'allocation personnalisée d'autonomie (APA)
31. Favoriser la remobilisation et l'accès à l'activité des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) en proposant des parcours "innovants"
32. Développer l'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) du secteur agricole
33. Favoriser l'accès des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) à des moyens de déplacement adaptés
34. Développer les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics
35. Lutter contre les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance (ASE)
36. Développer la contractualisation en prévention et en protection de l'enfance
37. Garantir le droit à l'expression des jeunes de l'aide sociale à l'enfance
38. Assurer la prévention santé dans les établissements scolaires
39. Lutter contre les déserts médicaux
40. Réhabiliter le parc public et lutter contre la précarité énergétique
41. Œuvrer pour la réhabilitation énergétique du parc privé
42. Élaborer le plan départemental inclusion numérique

PRÉVENIR LES CHUTES DES PERSONNES ÂGÉES


 ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - Gérontologie

2^e Commission : Autonomie, Logement et Habitat

Les chutes sont une des premières causes d'entrée en dépendance, voire de mortalité chez les personnes âgées.

Le Département, en collaboration avec ses partenaires, a choisi cet axe de travail comme catalyseur de la politique de prévention à mener auprès de ce public.

Les facteurs de risque sont nombreux : inadaptation du logement, déséquilibres alimentaires, problèmes de santé... Il est

donc essentiel d'agir en amont, ou dès la première chute, afin d'éviter les dégradations rapides. Ce qui nécessite de mobiliser l'ensemble des acteurs intervenant autour de la personne âgée afin d'une part de limiter le risque de chute, et d'autre part de garantir un diagnostic concerté, prenant en compte toutes les dimensions de la vie de la personne âgée, lorsque la première chute est survenue.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Anticiper et retarder les effets du vieillissement
- Réduire le risque de chute
- Favoriser le "Bien Vieillir"

SUIVI

Direction référente

Direction Autonomie

Document de référence

Schéma de l'Autonomie 2019-2023 et Conférence des Financeurs

Indicateurs de suivi

Extension de la plateforme sur la totalité du territoire départemental en 2023 avec notamment la mise en place des ateliers d'équilibre.

Progression du travail de réseaux / mise en relation de l'ensemble des acteurs

COÛT DE L'ACTION

Dépenses inscrites au BP 2023

569 366 € au titre de la plateforme de chutes

30 000 € pour le STABBI'LAB

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Société de la connaissance

- Sensibilisation des professionnels et du grand public à la problématique des chutes



Développement socio-économique

- Installation du Living Lab porté par l'association STABBI'LAB créée en 2019 visant à faire émerger les solutions de demain. L'objectif est de créer un espace dédié à l'expérimentation, au développement et à la promotion des technologies innovantes dans des domaines telles que la rééducation et la ré-autonomisation des personnes atteintes de pathologies chroniques liées au vieillissement ou en situation de handicap

Ce living lab se situe à l'ESIS (Espace Santé Innovation du Semnoz) du CHANGE à Seynod.



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Communication à destination de jeunes seniors (55-60 ans) autour des actions existantes de prévention
- Actions de prévention dans les résidences autonomie
- Promotion des bilans de santé et de l'offre proposée par les CCAS
- Campagnes de vaccination, notamment en direction des professionnels



Cohésion sociale et solidarité

- Amélioration des conditions de vie des personnes âgées



Gouvernance

- Travail départemental associant la plateforme chute du CHANGE et le service Téléalarme de la Direction de l'Autonomie pour repérer les personnes qui chutent et proposer des actions de prévention de récurrence. Ce travail s'effectuera dans le cadre de la conférence des financeurs et s'appuiera sur l'expérience acquise de la plateforme du CHANGE
- Living lab : nouveau mode de gouvernance et de réflexion (CHANGE, soignants, usagers, industriels, financeurs potentiels (Département))

DÉVELOPPER LE TRANSPORT SCOLAIRE EN FAVEUR DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - Handicap

2^e Commission : Autonomie, Logement et Habitat

Dans le cadre de ses compétences, le Conseil départemental prend en charge les frais de déplacement des élèves ou étudiants en situation de handicap.

450 élèves sont concernés en Haute-Savoie et sont répartis suivant les 3 modalités de prises en charges décrites ci après :

- 10 élèves bénéficient du remboursement de leur abonnement de bus ainsi que celui d'un accompagnateur
- 75 élèves bénéficient du remboursement des indemnités kilométriques effectuées avec le véhicule familial (1 € le km)
- 365 élèves bénéficient de la prise en charge des frais de transports effectués par un transporteur (taxis ; VTC ; ambulanciers)

OBJECTIFS POURSUIVIS

Depuis la rentrée 2021, le Département a acquis une application de badgeage ayant pour objectif de valider la prise en charge de l'élève par le transporteur via son smartphone. Cette application mobile permet un suivi administratif et financier des prises en charge simplifié et une démarche inclusive pour les jeunes concernés, détenteurs comme les autres élèves d'un titre de transport.

La mise en place de l'outil doit permettre également de favoriser encore plus le groupage.

SUIVI

Direction référente

Direction Autonomie

Indicateurs de suivi

- Progression du nombre de groupage
- Progression du nombre d'élève par type de prise en charge

COÛT DE L'ACTION

Dépenses inscrites au BP 2023

4 600 000 €

Par délibération du 25 mai 2020, un protocole d'accord a été conclu avec la Chambre Syndicale des Artisans Taxis 74 (CSAT 74) et le Département pour une durée de 3 ans, servant de référence à la contractualisation entre les familles et les transporteurs.

Un règlement départemental des modalités de prise en charge des frais de transport des élèves et étudiants en situation de handicap visant à actualiser les modes de fonctionnement a également été rédigé.

L'objectif de la démarche vise à mieux organiser les transports de ces élèves et de favoriser le groupage.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Transport et mobilité

- Optimisation des coûts et rationalisation de l'organisation du transport scolaire des élèves en situation de handicap
- Primauté de la prise en charge des frais de transports en commun (bus, tramway, train) pour l'élève et un accompagnateur



Cohésion sociale et solidarité

- Favoriser l'inclusion des élèves en situation de handicap
- Aider les familles qui ne peuvent pas accompagner



Gouvernance

- Travail de collaboration étroit avec la profession

AMÉLIORATION CONTINUE

Le protocole arrivant à échéance le 30 juin 2023, des négociations avec la profession ont eu lieu au cours du premier trimestre 2023 pour renouveler l'accord et mettre à jour le règlement départemental des modalités de prise en charge des frais de transport des élèves et étudiants en situation de handicap.

Les nouveaux documents seront présentés en séance CD le 26 juin 2023.

FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP MENTAL À DES COMMERCES ET SERVICES

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - Handicap

2^e Commission : Autonomie, Logement et Habitat

Le Département soutient l'initiative portée par l'Union Départementale des Associations de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales (UDAPEI 74) pour établir des préconisations d'accessibilité pour les personnes déficientes intellectuelles avec ou sans troubles associés, et de s'assurer de leur mise en œuvre. Ces aides permettent également d'apporter conseil et soutien aux associations membres de l'Union Départementale des Associations de

Parents de Personnes Handicapées Mentales de Haute-Savoie (UDAPEI 74), pour l'amélioration globale des conditions d'accessibilité de ces personnes au sein de la société et développer des actions de prévention qui devront s'inscrire dans les orientations du Schéma Départemental pour l'Autonomie 2019-2023 ainsi que des actions concernant l'accès à la citoyenneté des personnes handicapées intellectuelles.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap mental

SUIVI

Direction référente

Direction Autonomie

Schéma de référence

- Plan d'actions en faveur des personnes en situation de handicap 2014-2018
- Schéma de l'Autonomie 2019-2023

Indicateurs de suivi

- **Actions autour de la citoyenneté** : Travail autour des élections : sensibilisation des personnes en situation de handicap au vote (70 personnes), sensibilisation au handicap des élus et assesseurs des territoires du Chablais et d'Annecy (42 personnes), simulation de vote dans le territoire d'Annecy (95 participants); Participation aux Duodays le 17/11/2022 (journée découverte en binôme travailleur / personne en situation de handicap) : 43 duos.
- **Accès à la mobilité** : Développement des carnets de voyage en FALC pour améliorer l'accessibilité des lignes interurbaines, communication du projet sur le territoire et participation au salon Handica à Eurexpo Lyon; Développement de l'accessibilité des bus : réunions avec la Sibra et la Ville d'Annecy afin de présenter les carnets de voyage, réunion avec la délégation de Nous Aussi Thonon pour la sensibilisation des chauffeurs de bus.
- **Accès la santé** : Promotion des outils FALC sur le dépistage des cancers : développement d'une boîte à outils numérique "cancers en parler à tous", présentée au CHANGE, au ministère de la Santé, à l'INCA et à des ADAPEI d'autres départements; Sensibilisation sur le dépistage des cancers : cancer colorectal (270 personnes), cancer du col de l'utérus (50 personnes), envoi de kits dans les établissements; Participation à la Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM) par la création de panneaux exposés le long de parcours de santé à Annecy, Seynod et Annecy-le-Vieux; Prévention des addictions auprès de l'association Aller Plus Haut : jeu géant "Addicto quizz" et représentation de Théâtre Forum (32 participants).
- **Accès à la culture** : Fête du lac août 2022 : Réalisation d'une plaquette en écriture inclusive, organisation d'une visite des coulisses en amont de la fête pour les personnes en situation de handicap ne se sentant pas en mesure de participer à l'évènement (30 participants), Duolac (un agent de la ville accompagne une personne en situation de handicap à la fête - 6 participants); Château Sonic août 2022 : création par 9 personnes en situation de handicap de sacs et chapeaux pour les festivaliers; Sensibilisation à la différence; Création de mallettes pédagogiques destinées à favoriser l'inclusion des enfants porteurs de handicap dans les crèches et écoles d'Annecy; Sensibilisation au handicap : animateurs de 4 centres de loisirs d'Annecy (30 personnes), classe de BTS, IFSI de Thonon
- **Accessibilité** : Participation aux commissions accessibilité de la ville d'Annecy, la ville d'Annemasse, Loisirs Assis Evasion et association Aller Plus Haut; Diagnostic de la Mairie d'Annemasse le 5 mai 2022; Rédaction d'articles en FALC pour les journaux municipaux d'Annecy et Annemasse, traduction de la charte de la participation citoyenne d'Annemasse et du projet associatif de l'association Espoir 74; Formation de la chargée de mission de l'UDAPEI au grade de formatrice FALC + S3A; Communication : refonte du site Internet de l'UDAPEI et mise en place d'une newsletter.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Consommation et production durables

- Amélioration de l'accueil des personnes en situation de handicap mental dans les services et les commerces



Cohésion sociale et solidarité

- Autonomie et inclusion des personnes en situation de handicap mental

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2021	Dépenses réalisées en 2022	Dépenses inscrites au BP 2023
51 823 €	51 823 €	60 000 €

DÉMATÉRIALISER LES DOSSIERS D'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA)

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - Handicap

2^e Commission : Autonomie, Logement et Habitat

Dans le cadre de ses compétences, le Conseil départemental peut octroyer des aides aux personnes en perte d'autonomie afin d'améliorer leur prise en charge et favoriser leur maintien à domicile.

L'allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) est une allocation destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus qui ont besoin d'aide pour accomplir les actes essentiels de la vie quo-

tidienne ou dont l'état nécessite une surveillance régulière. Il y a deux APA : à domicile et en établissement.

Afin de réduire les délais et pour une fluidité de traitement des demandes, la Direction de l'Autonomie a mis en place la dématérialisation des dossiers d'APA à domicile fin 2022.

Au 31 décembre 2022 on compte 9 630 bénéficiaires de l'APA à domicile.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Anticipation en vue de la mise en place du Système unique pour l'APA au niveau national
- Diminution du délai de traitement
- Fluidité

SUIVI

Direction référente

Direction de l'Autonomie

Document de référence

Règlement départemental d'Aide Sociale

Indicateurs de suivi

- Extension de la dématérialisation aux dossiers d'APA en établissement en 2023

Élément d'analyse

Amélioration des processus et actualisation des procédures

COÛT DE L'ACTION

Réalisée avec les moyens humains Direction de l'Autonomie, Direction de la Transformation Numérique et Direction des Systèmes d'Information

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Préservation de la biodiversité et ressources naturelles

- Suppression du dossier papier à la faveur du numérique
- Gain de place dans les locaux



Cohésion sociale et solidarité

- Améliorer le traitement des dossiers des usagers et offrir un service public de qualité



Gouvernance

- Travail en transversalité entre la Direction de l'Autonomie, les services autonomie des Directions Territoriales et le Service Financier de l'Action Sociale (test, formation des professionnels...)

FAVORISER LA REMOBILISATION ET L'ACCÈS À L'ACTIVITÉ DES BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA) EN PROPOSANT DES PARCOURS "INNOVANTS"

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - Insertion

1^{ère} Commission : Enfance, Famille, Insertion

Chaque bénéficiaire du RSA a son propre parcours et se trouve plus ou moins éloigné de l'emploi. La diversité des situations nécessite d'adapter l'accompagnement socio-professionnel au profil et aux besoins de chacun. C'est l'objet des contrats aidés co-financés de manière volontariste par le Département au côté de l'État. Ce dispositif vise à favoriser le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès au marché du travail, avec un contrat de travail et un rythme adapté. Ces contrats aidés doivent permettre d'acquérir expériences et qualifications pour rebondir vers l'emploi. Ils peuvent concerner d'autres publics que les allocataires du RSA.

La Haute-Savoie est un territoire dynamique en termes d'emploi mais la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi est rendue parfois difficile par l'inadaptation des formations,

voire la non-qualification de certains bénéficiaires du RSA, la reprise d'emploi étant très largement conditionnée par des savoir-faire mais aussi des savoir-être. Accompagner les bénéficiaires du RSA en tenant compte de leurs difficultés mais surtout de leur projet permet des parcours gradués visant l'accès à la formation et l'emploi.

Partant d'un diagnostic, l'accompagnement se poursuit selon les besoins par des parcours personnalisés prenant en compte différentes problématiques (santé, mobilité, formation, emploi...).

Le Parcours Santé Employabilité et le Parcours Coordonné "citoyenneté", "passerelle" ou "employabilité" permettent de soutenir la résolution des difficultés et ainsi favoriser le retour à l'emploi.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Utiliser les différents types de contrats aidés (PEC, CDDI) et la diversité d'employeurs pour apporter une réponse adaptée au profil et au parcours d'insertion de chaque bénéficiaire
- Améliorer l'accès à la formation des personnes engagées en contrat aidé afin de favoriser l'accès ultérieur aux emplois de droit commun
- Améliorer la qualification des bénéficiaires RSA :
 - Savoirs de base
 - Formations offrant des opportunités d'emploi en lien avec les métiers en tension

SUIVI

Direction référente

Direction Inclusion, Emploi, Habitat

Document de référence

Programme Départemental d'Insertion par l'Emploi 2019-2023

Indicateurs de suivi

- 488 CDDI et 18 PEC ont été cofinancés par le Département pour des bénéficiaires du RSA en 2022, des objectifs réajustés à 570 CDDI et 40 PEC pour l'année 2023.
- Parcours coordonnés : 617 parcours débutés, 230 personnes sorties des dispositifs dont 48% en emploi ou formation et 29% en sorties sociales (MDPH, invalidité, etc.) avec pour objectif 1 600 prescriptions en 2023 et 1000 personnes à accompagner.
- Parcours santé employabilité activité : 235 personnes accompagnées. 30% des personnes ayant terminé leur parcours sont sorties du minima social avec pour objectif la réalisation d'environ 300 parcours en 2023

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022	Dépenses inscrites au BP 2023
Contrats aidés (PEC et CDDI) : 1 092 302 €	Contrats aidés (PEC et CDDI): 630 000€
Parcours coordonnés : 729 000 €	Parcours Coordonnés : 810 000 €
PSEA : 140 000 €	PSEA: 354 555 €
	Parcours Travailleurs Non-Salariés : 100 000 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Société de la connaissance

- Au sein des SIAE, définition d'axes de développement des actions de formation au sein du Conseil Départemental d'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE)
- Hors-SIAE : le prescripteur s'assure de l'effectivité de la mise en place d'un plan de formation et/ou de professionnalisation dans le cadre du contrat aidé



Développement socio-économique

- Développement d'un tutorat favorisant l'accès à l'emploi



Gouvernance

- Mise en œuvre et suivi : État, Conseil régional, Pôle Emploi, Prescripteurs de la formation professionnelle, Partenaires retenus après mise en concurrence. Employeurs du secteur non marchand pour les PEC et les SIAE pour les CDDI, MLJ, Cap Emploi



Cohésion sociale et solidarité

- Mise en œuvre d'un accompagnement renforcé "Parcours coordonnés"

DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA) DU SECTEUR AGRICOLE - REAGIR DES SAVOIE "SOLIDARITÉ ET ACCOMPAGNEMENT"

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - Insertion

1^{ère} Commission : Enfance, Famille, Insertion

Dans un monde agricole en pleine mutation, les exploitants sont confrontés à des problèmes d'origines multiples. Depuis plusieurs années, les Départements de Savoie et de Haute-Savoie travaillent en partenariat avec la MSA des Alpes du Nord dans le cadre de conventions afin de soutenir les exploitants agricoles bénéficiaires du RSA.

Au-delà de l'attribution du RSA par les deux Départements, le dispositif "REAGIR des Savoie" vise à sortir des exploitants de leur situation de fragilité (économique, familiale, sociale, de santé) en s'appuyant sur un réseau d'acteurs.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Détecter de manière précoce les situations de fragilité (MSA, DDT)
- Apporter une écoute (accueil téléphonique) et une réponse coordonnée (MMSA, DDT)
- Soutenir, accompagner et conseiller les exploitants (MSA, Chambre d'Agriculture de Savoie Mont-Blanc)

SUIVI

Direction référente

Direction Inclusion, Emploi, Habitat

Document de référence

Programme Départemental d'Insertion par l'Emploi 2019-2023

Indicateurs de suivi

143 dossiers ont été étudiés (113 en 2021).

143 personnes ont été accompagnées par le service social de la MSA (95 en 2021).

- dont 86 dans le cadre des commissions RSA (48 en 2021).
- dont 57 dans le cadre des comités techniques REAGIR des Savoie (47 en 2021).

La commission RSA et le comité technique REAGIR se sont réunis 6 fois en 2022.

AMELIORATION CONTINUE

La MSA continue à :

- Assurer un accompagnement social des bénéficiaires du RSA travailleurs non-salariés agricoles et, à titre exceptionnel, des salariés agricoles nécessitant un accompagnement spécifique, en coordination avec les services du Département en charge du suivi du droit et à la dynamique du parcours d'insertion ;
- À coordonner un processus d'accompagnement individuel et global, économique et social dans la démarche "Réagir Solidarité et accompagnement des Savoie"

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2021	Dépenses réalisées en 2022	Perspectives dépenses pour 2023
40 000 €	40 000 €	40 000 €

Ce dispositif s'inscrit aussi dans une démarche de prévention des risques de bascule dans le dispositif du RSA. Ainsi, après détection par la MSA et les Directions Départementales des Territoires, la MSA et la Chambre d'Agriculture de Savoie Mont-Blanc apportent un accompagnement large aux exploitants : évaluation et accompagnement social, conseil budgétaire, conseil santé, évaluation et accompagnement technique et économique, soutien psychologique, ainsi qu'un accompagnement renforcé, individuel et/ou collectif, qui suppose une démarche active et participative de la part des exploitants agricoles.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Société de la connaissance

- Montée en connaissance des techniciens, conseillers et travailleurs sociaux sur les problématiques d'origines diverses rencontrées par les exploitants agricoles



Cohésion sociale et solidarité

- Accompagnement adapté de l'agriculteur pour le sortir de l'isolement, identifier les problèmes sociaux et familiaux, les difficultés économiques, les difficultés d'adaptation face au changement



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Bilan de santé et mise en place d'un accompagnement psychologique de l'agriculteur et de sa famille si besoin



Gouvernance

- Mise en œuvre et suivi : la MSA des Alpes du Nord, la Chambre d'Agriculture de Savoie Mont-Blanc, les Départements de Savoie et Haute-Savoie, les Directions départementales des Territoires Savoie et Haute-Savoie

FAVORISER L'ACCÈS DES BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA) À DES MOYENS DE DÉPLACEMENT ADAPTÉS

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - Insertion

1^{ère} Commission : Enfance, Famille, Insertion

Le Département développe, en partenariat avec WIMOOV et Roule&Co, des actions visant à soutenir l'accès à une mobilité durable des bénéficiaires du RSA, des jeunes de 18 à 25 ans et des publics en insertion. Ces associations proposent des locations de véhicules : scooters, voitures, vélos ou vélos électriques pour soutenir le retour à l'emploi ou à la formation des publics en insertion, des sessions d'apprentissage du vélo dans les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), des ateliers mobilité et code renforcé ainsi que des diagnostics mobilité pour toute personne accompagnée. Grâce à la participation du Fonds Social Européen, une plateforme mobilité inclusive avec un centre ressource mobilité à destination des partenaires et du public a été créée. Elle vise à favoriser une mobilité durable. Son auto-école associative permet de soutenir le passage du permis pour les publics en

insertion n'ayant pas accès aux auto-écoles classiques. De plus, par le biais du FDPI (Fonds Départemental Parcours Inclusion), le Service Inclusion Sociale Emploi soutient les démarches d'insertion nécessitant un déplacement.

En 2021, la flotte de véhicules disponibles à la location chez WIMOOV a été complétée par deux voitures sans permis qui ont été financées par le Département. Cette offre complémentaire vise à toucher un nouveau public, notamment des femmes isolées avec enfants ou des personnes travaillant dans le domaine de l'aide à la personne.

Différents échanges sont intervenus avec WIMOOV pour faire évoluer le partenariat actuel afin de personnaliser davantage l'offre de service de WIMOOV. Repenser les besoins de mobilité dans le cadre des conventionnements en cours avec les entreprises (NTN, ADECCO...).

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Permettre aux bénéficiaires du RSA, aux jeunes de 18 à 25 ans et aux publics en insertion de se déplacer pour effectuer toutes les démarches liées à leur parcours d'insertion (accès aux droits, formation, soins, recrutement, etc.) et faciliter leur projet d'insertion en s'inscrivant dans une mobilité durable et en évitant la précarité énergétique.

SUIVI

Direction référente

Direction Inclusion, Emploi, Habitat

Document de référence

Programme départemental d'insertion par l'emploi 2019-2023

Indicateurs de suivi

Pour WIMOOV :

- 366 fiches ressources disponibles dans l'interface WIN (146 en 2021).
- 768 accompagnements mobilité dont 174 RSA (1251 dont 250 RSA en 2021 et 430 dont 120 RSA).
- 38 ateliers mobilité avec 200 participants dont 20 RSA (444 dont 44 RSA en 2021 et 81 dont 27 RSA en 2020).
- 23 ateliers mobilité à destination des partenaires (20 en 2021).
- 4 sessions Code renforcé avec 27 participants dont 9 RSA (26 dont 4 RSA en 2021 et 16 dont 7 RSA en 2020).
- 66 personnes ont intégré l'auto-école sociale dont 23 RSA (59 dont 13 RSA en 2021 et 20 dont 3 RSA en 2020).
- 59 personnes ont loué un véhicule dont 15 RSA (95 dont 25 RSA en 2021 et 83 dont 22 RSA en 2020).

Pour Roule&Co :

2 sessions ont été organisées :

- du 8/11/22 au 8/12/22 : 11 personnes (parmi elles 4 salariées de Bazar Sans Frontières) dont 4 bénéficiaires du RSA, ont bénéficié de 10 séances de vélo école, soit 15 heures,
- du 14/02/23 au 16/03/23 : 5 personnes, dont 2 bénéficiaires du RSA, ont bénéficié de 10 séances de vélo école, soit 15 heures.

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2023 :

Pour WIMOOV :

- Conduire 4 ateliers mobilité de 3 heures (soit 1 par territoire) à destination des partenaires, associant 32 à 40 participants,
- Proposer des diagnostics mobilité et d'accompagnement à la mise en place de solutions comprenant des tests mobilité qui concerneront près de 800 personnes dont 25% de bénéficiaires du RSA et 40% de jeunes de moins de 26 ans,
- Accueillir au sein de son auto-école associative 50 personnes avec 30% de bénéficiaires du RSA et 20% de jeunes de moins de 26 ans,
- Animer 30 ateliers mobilité thématiques à destination des publics : pour 5 à 12 personnes avec 25 % de BrSa et 40 % de jeunes,
- animer 4 ateliers "code renforcé" (soit 1 par territoire) de 30 heures pour 8 à 12 bénéficiaires avec 25% de bénéficiaires du RSA et 10% de jeunes de moins de 26 ans,
- Mettre à disposition des véhicules à la location sur les 4 territoires : pour un prévisionnel de 80 personnes dont 25% de BrSa et 20% de jeunes

Pour Roule&Co :

- Organiser 1 session de cours de vélo en groupe à destination de 10 personnes : 10 séances d'une heure et demie complétées de 5 séances de suivi tous les mois pendant 5 mois.
- Fourniture de matériel, à savoir un antivol, un casque, des éclairages avant et arrière et un gilet jaune, pour plus de sécurité.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Consommation et production durables

- Le service de location de véhicules est une offre de mise à disposition de moyens mutualisés pour les publics en difficulté (économie dite collaborative ou de la fonctionnalité)
- Roule&Co offre des prix spéciaux aux publics ayant suivi les ateliers vélo, afin qu'ils achètent un vélo d'occasion remis en état dans leur association (économie circulaire)



Société de la connaissance

- Création d'une plateforme mobilité favorisant l'utilisation des moyens de mobilité existants et soutenant le permis des publics les plus en difficulté, selon les besoins professionnels grâce à l'auto-école sociale
- Formation renforcée au code de la route de bénéficiaires du RSA et des jeunes suite à un diagnostic mobilité
- Offre d'ateliers mobilité pour les publics et les partenaires, afin de les informer et de les sensibiliser à l'offre de mobilité existante sur le territoire et de les former à son utilisation



Transport et mobilité durable

- Possibilité de louer des véhicules récents moins polluants
- mise à disposition de vélos électriques
- formation à la conduite du vélo en ville



Cohésion sociale et solidarité

- Identification des outils de mobilité les mieux adaptés aux besoins, capacités et situation géographique des bénéficiaires grâce à des diagnostics individuels
- Mobilisation du Fonds Départemental Parcours Inclusion pour soutenir les démarches d'insertion nécessitant un déplacement (achat scooter, vélo, abonnement transport en commun, réparation de véhicules, financement du permis, etc.)



Gouvernance

- Mise en œuvre : Conventions partenariales avec WIMOOV et Roule&Co, État (DIRECCTE, DDCS, DDT), Conseil régional, Collectivités territoriales, SNCF, ATMB

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022	Perspectives dépenses 2023
Pour Roule&Co : 8 700 €	Pour Roule&Co : 4 100 €
Pour Wimoov : 132 800 €	Pour Wimoov : 132 800 €

DÉVELOPPER LES CLAUSES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DANS LES MARCHÉS PUBLICS

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - Insertion

1^{ère} Commission : Enfance, Famille, Insertion

Intégrer des clauses sociales dans un marché du Département permet de réserver une partie de la prestation contractualisée à des publics éloignés de l'emploi (par exemple les bénéficiaires des minimas sociaux comme le RSA).

L'entreprise titulaire du marché a le choix de la modalité : embauche directe, contrats de mise à disposition (structure de l'insertion par l'activité économique, GEIQ, ...) ou sous-traitance via une structure de l'insertion par l'activité économique ou une entreprise adaptée.

Une des étapes cruciales de la démarche est de réussir à mettre en lien les entreprises avec le public qui peut en bénéficier. Pour réaliser ce lien, le Département s'est doté en in-

terne d'un poste de facilitateur de clauses sociales porté par le Service Inclusion Sociale Emploi. Son rôle est de fournir un appui technique aux donneurs d'ordre, aux entreprises, et aux partenaires emploi/formations, à tous les stades de la consultation et de l'exécution des marchés concernés pour faire des clauses sociales un levier efficace de l'insertion professionnelle des publics en insertion.

Le déploiement et la réussite des clauses sociales d'insertion dépend de la connaissance fine de l'ensemble des partenaires territoriaux et de l'impulsion de la dynamique locale. La dimension collective et territoriale de l'action est nécessaire pour qu'elle se traduise par des résultats qualitatifs.

OBJECTIFS POURSUIVIS

Développer les clauses sociales et environnementales en Haute-Savoie pour réduire les inégalités sur le territoire, favoriser les circuits courts, créer des emplois non-délocalisables en encourageant l'emploi de publics en insertion et développer la formation sur les métiers liés à l'économie verte et au développement durable.

SUIVI

Direction référente

Direction Inclusion, Emploi, Habitat

Document de référence

Programme Départemental d'Insertion par l'Emploi 2019-2023 qui fait de l'activité et de l'emploi une priorité en privilégiant la capacité de faire de l'usager et en limitant les parcours dits en "escalier"

Indicateurs de suivi

- Marchés de la construction des collèges de Vulbens, Vétraz-Montoux, Saint-Cergues
- Marché des enrobés des routes
- 28 000 heures d'insertion réalisées
- 57 bénéficiaires dont 7 bénéficiaires du RSA

AMÉLIORATION CONTINUE

Développer les clauses sociales au sein des marchés publics de la collectivité en s'appuyant sur les compétences internes à la collectivité et sur le facilitateur de clauses pour intégrer des clauses sociales voire environnementales. Développer la culture des clauses sociales avec les branches professionnelles et les entreprises qui répondent aux marchés, et avec les structures qui accompagnent les publics en insertion en s'appuyant sur des temps de rencontres dédiés et la mise en œuvre d'une Charte des achats clausés.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022	Dépenses inscrites au BS 2023	Perspectives dépenses pour 2023-2024
Recrutement en août 2022 d'un chargé de mission facilitateur de clauses sociales d'insertion : contractuel d'une durée de 2 ans - coût 60 K€ / an	Poste de chargé de mission facilitateur de clauses sociales d'insertion : coût 60 K€ / an	Poste de chargé de mission facilitateur de clauses sociales d'insertion : coût 60 K€ / an jusqu'en août 2024

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Société de la connaissance

- Formation des publics en insertion sur les métiers de l'économie verte afin de préparer la transition écologique et de répondre aux besoins du marché
- Veille et animation territoriale afin d'informer sur les clauses sociales et environnementales



Développement socio-économique

- Création d'emplois non-délocalisables
- Promotion de l'économie locale en favorisant les circuits courts



Cohésion sociale et solidarité

- Favoriser l'emploi de publics en insertion



Gouvernance

- Définition des orientations stratégiques du développement des clauses sociales en lien avec les partenaires de l'emploi et les représentants des branches professionnelles
- Soutien d'acteurs publics et privés

LUTTER CONTRE LES SORTIES SÈCHES DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE (ASE)

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - Protection de l'enfance

1^{ère} Commission : Enfance, Famille, Insertion

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté annoncée le 13 septembre 2018 par le Président de la République vise à garantir les droits fondamentaux des enfants ainsi qu'à assurer un parcours de formation efficace les accompagnant vers l'emploi. Dans cette perspective, l'État et le Département de la Haute-Savoie ont signé une Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) pour une période de 3 ans (2019-2021).

L'un des volets de cette initiative nationale est l'intervention à l'attention des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance. À l'approche de leur majorité, les jeunes sont très préoccupés par leur avenir et souhaitent poursuivre leur formation/scolarité pour apprendre un métier, s'engager dans la vie active et devenir autonome.

Cette action s'inscrit dorénavant dans le cadre de la contractualisation en prévention et protection de l'enfance.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Prévention de toute "sortie sèche" pour les jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance, avec la création et la mise en place de plusieurs dispositifs d'accompagnement ;
- Accompagnement de jeunes majeurs dans leur parcours d'insertion et d'autonomie ;
- Hébergement en collectif ou diffus et accompagnement social de jeunes majeurs.

SUIVI

Direction référente

Direction Enfance Famille – Direction adjointe Enfance - Service Accueil Mineurs Isolés

Document de référence

Convention cadre signée avec l'État en 2019 et conventions de partenariat du Département avec plusieurs opérateurs

Contrat Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance à compter du 30 juin 2022

Indicateurs de suivi

La commission interinstitutionnelle qui oriente les jeunes sur les dispositifs dédiés a examiné 214 situations.

- 59 jeunes, essentiellement des Mineurs Non Accompagnés, ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé par l'équipe du Service Accueil Jeunes Majeurs de la Fondation Alia créée à cet effet
- 78 jeunes ont bénéficié pour un temps variable d'une prise en charge en hébergement avec accompagnement social global pour les 4 structures missionnées pour cet accueil de jeunes majeurs

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022	Dépenses prévisionnelles sous réserve du vote du BP2024
617 800 €	571 200 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Société de la connaissance

- Accompagnement des adolescents et des jeunes majeurs en vue de leur autonomie



Développement socio-économique

- Accompagnement des adolescents pour construire leur projet professionnel et leur future insertion dans le monde du travail



Cohésion sociale et solidarité

- Améliorer la protection des jeunes majeurs en leur garantissant des conditions de développement efficaces et en les accompagnant vers l'autonomie



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Bilan de santé dès la prise en charge au sein de la protection de l'enfance et suivi ensuite jusqu'à la sortie du dispositif jeunes majeurs



Gouvernance

- Mise en place par l'État et le Département d'une commission interinstitutionnelle chargée d'examiner les situations de jeunes arrivant à majorité en risque de sortie sèche
- La commission est mensuelle et réunit l'ensemble des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle du territoire

AMÉLIORATION CONTINUE

Après une année 2021 d'expérimentation qui a démontré l'intérêt de la mise en place de ces actions permettant de lutter contre les sorties sèches de l'ASE, leur extension a été décidée. Ainsi, deux nouveaux opérateurs ont été sollicités, ce qui a permis, en 2022, la création de 35 places supplémentaires sur les bassins annécien et clusien, portant ainsi la capacité à 56 places.

L'année 2023 va permettre la consolidation de ces dispositifs récents qui ont mis en exergue que la majorité reste un cap difficile à franchir pour ces jeunes sortant de l'ASE. Ainsi, leur accompagnement vers l'autonomie demeure une priorité afin de sécuriser leur insertion sociale et professionnelle.

En 2024, il est prévu la poursuite des actions engagées initialement dans le cadre de la CALPAE depuis fin 2020 et la mise en œuvre de façon progressive jusque 2022. Ces dispositifs innovants ont préfiguré la loi du 07 février 2022 qui crée une obligation nouvelle en faveur des jeunes sortants de l'ASE.

DÉVELOPPER LA CONTRACTUALISATION EN PRÉVENTION ET EN PROTECTION DE L'ENFANCE

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - Protection de l'enfance

1^{ère} Commission : Enfance, Famille, Insertion

Dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance lancée en octobre 2019 par Monsieur Adrien TAQUET, Secrétaire d'État, il est proposé aux départements de s'engager dans le cadre d'une contractualisation avec l'Etat. Ainsi, depuis janvier 2020, 64 départements se sont engagés dans un contrat local tripartite avec le Préfet et l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans l'objectif de renforcer

l'accès à la prévention en santé de tous les enfants, améliorer la situation des enfants protégés et produire une meilleure convergence des réponses à leurs besoins dans les territoires. Le Conseil départemental de la Haute-Savoie s'engage en 2022 dans ce processus de contractualisation tripartite aux côtés de l'État et de l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur une période de 3 ans.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Renforcer l'accès à la prévention en santé de tous les enfants en renforçant la prévention précoce.
- Améliorer la situation des enfants protégés et notamment de ceux en situation de handicap.
- Permettre une meilleure convergence des réponses aux besoins des enfants à protéger dans les territoires.
- Diversifier l'offre d'intervention à domicile et soutenir les projets innovants.

SUIVI

Direction référente

Direction Enfance Famille – Direction Adjointe Enfance

Document de référence

Schéma Départemental Enfance Famille 2020-2024
Contrat Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance à compter du 30 juin 2022

Indicateurs de suivi

Dans le cadre de la contractualisation, l'ensemble des actions engagées tient compte d'indicateurs harmonisés au niveau national avec un niveau d'objectif cible à atteindre pour chacune des années couvertes par le contrat.

Les objectifs cibles fixés ont globalement été atteints, notamment au niveau des actions menées par la Protection Maternelle et Infantile en faveur des enfants et des familles dans le cadre de la prévention précoce (entretiens et visites pré et post-natales, bilans de santé en école maternelle, etc.)

Au 31 décembre 2022, 3714 enfants bénéficiaient d'un suivi au titre de la protection de l'enfance en Haute-Savoie.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022	Dépenses inscrites au BP 2023	Dépenses prévisionnelles sous réserve du vote du BP2024
1 067 915 € (exercice en année glissante dans le cadre de la contractualisation : juin 2022, juin 2023)	Dépenses prévues en 2023 dans le cadre du plan d'actions annexé au contrat en prévention et protection de l'enfance : 2 507 815 €	Dépenses prévues en 2024 dans le cadre du plan d'actions annexé au contrat en prévention et protection de l'enfance : 2 476 165 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Société de la connaissance

- Soutenir la parentalité et le développement de compétences parentales
- Accompagner les adolescents et jeunes majeurs dans la construction de leur projet d'autonomie



Développement socio-économique

- Développer l'attractivité des métiers du social et créer des emplois dans le domaine de la protection de l'enfance



Cohésion sociale et solidarité

- Améliorer la protection des mineurs et jeunes majeurs en leur garantissant des conditions de développement efficaces
- Sécuriser le parcours des enfants et éviter les ruptures



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et des familles : bilan de santé, prévention précoce



Gouvernance

- Mettre en place une gouvernance interne et externe visant à mettre en synergie différents acteurs sur le sujet de la prévention et de la protection de l'enfance :
 - interne : DA PMI-PS, Direction de l'Autonomie, Direction de l'Inclusion Sociale, Directions Territoriales
 - partenaires : Agence Régionale de Santé (ARS), Direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), Établissements habilités Aide Sociale à l'Enfance, Éducation Nationale, Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DTPJJ), ENSEIS, Structures de Prévention Spécialisée et Acteurs de la prévention et de la protection de l'enfance

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2022, les 28 fiches-action prévues dans le cadre de la contractualisation ont été mises au travail par les équipes du Département, en lien étroit avec la DDETS et la DTARS, co-signataires du contrat en prévention et protection de l'enfance. Des avancées significatives ont eu lieu notamment dans l'accompagnement des jeunes arrivant à majorité et dans la poursuite de la diversification de l'offre avec le lancement de plusieurs appels à projets (placement à domicile, externalisation du milieu ouvert, etc.).

Une action innovante a été impulsée pour favoriser l'expression des enfants et des jeunes suivis sur leur vision de l'accompagnement dont ils bénéficient (cf. fiche dédiée "Droit à l'expression des jeunes de l'aide sociale à l'enfance").

Les actions prévues se poursuivent, dans le respect de la contractualisation et en prenant en compte les nouvelles dispositions introduites par la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants.

GARANTIR LE DROIT À L'EXPRESSION DES JEUNES DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

Compétence du Département > Secteur social - Protection de l'enfance

1^{ère} Commission : Enfance, Famille, Insertion

L'un des objectifs de la Contractualisation en Prévention et Protection de l'Enfance que le Département a signé avec l'Etat et l'ARS en juin 2022 est de favoriser l'expression des jeunes placés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et notamment sur leur vision de l'accompagnement qui leur est proposé. Il s'agit donc de mettre en place pour ces jeunes leur droit à la participation, qui consiste à pouvoir exprimer librement leur

opinion et être écoutés, un droit considéré comme inaliénable par la Convention internationale des droits de l'enfant. L'expression de ce droit se traduit notamment par différentes propositions et actions conduites par la DEF avec les partenaires internes et externes : expression par l'art, expression scolaire, expression par le biais d'une association représentative

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Soutenir la mise en place de l'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance (ADEPAPE) dans le département de la Haute-Savoie.
- Poursuivre les ateliers d'expression artistique initiés le 20 novembre 2022 à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant en lien avec la Direction de la Culture et du Patrimoine.
- Valoriser les réussites des jeunes placés à l'Aide Sociale à l'Enfance par la mise en place d'une cérémonie des diplômés.

SUIVI

Direction référente

Direction Enfance Famille – Direction Adjointe Enfance

Document de référence

Schéma Départemental Enfance Famille 2020-2024

Contrat Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance 2022-2024

Indicateurs de suivi

- Nombre de jeunes contactés
- Réalisations des contributions
- Développement des activités de l'ADEPAPE sur le département de la Haute-Savoie

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022	Dépenses inscrites au BP 2023	Dépenses prévisionnelles sous réserve du vote du BP2024
6 141 €	7 500 €	7 500 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Société de la connaissance

- Conduire des jeunes à s'exprimer sur leur vision de l'accompagnement, soit individuellement, soit collectivement.
- Recueillir, au moment du départ de chaque jeune majeur, son avis sur l'accompagnement reçu lors de son parcours à l'Aide Sociale à l'Enfance



La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

- Valoriser l'engagement et le travail des jeunes de l'ASE en les félicitant au travers d'une cérémonie des diplômés
- Conduire des jeunes à s'exprimer sur leur vision de l'accompagnement, soit individuellement, soit collectivement.
- Amener des jeunes à découvrir une activité artistique comme moyen d'expression



Gouvernance

- Mettre en place une gouvernance départementale autour de l'expression des jeunes de l'ASE avec les partenaires internes et externes :
- En interne : Services Enfances des 4 Directions Territoriales, l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance
- Partenaires : l'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance (ADEPAPE), Etablissements et services de Protection de l'enfance, Assistants familiaux

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2022 : nouvelle fiche – amélioration continue à aborder dans le RDD 2023 - édition 2024

ASSURER LA PRÉVENTION SANTÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - Action de santé et action sociale

1^{ère} Commission : Enfance, Famille, Insertion

Le Département de la Haute-Savoie déploie des campagnes de prévention et d'information santé d'une part dans les établissements scolaires, au travers :

- D'un bilan infirmier santé en école maternelle pour les 4 ans ;
- D'un programme d'éducation à la sexualité dans les collèges et lycées afin qu'un message de prévention puisse être entendu, en particulier sur les infections sexuellement transmissibles, les violences sexuelles et les grossesses non désirées. Une éducation sanitaire est également proposée aux collégiens ;
- D'un programme de vaccination dans les collèges. Le Département ayant gardé volontairement la mission de vaccination par convention avec l'Agence Régionale de Santé.

Ce programme se déroule en 2 temps : par une information santé dans chaque classe, suivie d'une séance de vaccination gratuite avec l'accord des parents.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Accompagner les jeunes dans une réflexion sur la vie affective, relationnelle et sexuelle, dans une approche globale de la santé sexuelle ;
- Informer et sensibiliser les élèves sur des thèmes de santé publique concernant la vaccination, le sommeil, le tabac ;
- Centre de Santé Sexuelle (ex Centres de Planification et d'Éducation Familiale / CPEF) : mettre en place des actions individuelles et collectives de prévention et d'information portant sur l'éducation familiale et la sexualité, des consultations médicales relatives à la maîtrise de la fécondité et des entretiens de conseil conjugal et parental.

SUIVI

Direction référente

Direction Enfance Famille / Direction Adjointe Protection Maternelle et Infantile - Promotion de la santé

Document de référence

- Convention avec l'ARS pour la vaccination ;
- Autorisation de l'Éducation Nationale pour les interventions en matière d'éducation à la sexualité et à la vie affective ainsi que des informations pour une meilleure connaissance du sommeil ou de la consommation de tabac
- Convention avec les hôpitaux pour le fonctionnement des Centres de Santé Sexuel

Indicateurs de suivi

- **7 717** élèves sensibilisés à l'éducation sexuelle et à la vie affective
- **970** élèves vaccinés en collège pour 1 221 vaccins réalisés
- Actions collectives d'informations relatives au sommeil, au tabac
- **6 688 (dont 1 509 mineurs)** actes de consultations médecins ou sages-femmes en Centres de Santé Sexuelle
- **2 839** personnes ayant consulté 1 fois un Centre de Santé Sexuelle
- **5 312 (dont 697 mineurs)** entretiens de conseil conjugal ou planification

AMÉLIORATION CONTINUE

- Utilisation généralisée de la dématérialisation des procédures pour la vaccination : logiciel colibri

Nota : une offre de vaccination grand public est conduite en parallèle (points de vaccination gratuite sur tout le territoire, vaccination dans les foyers d'hébergement...).

Par ailleurs, les missions ci-dessous sont également effectuées hors Éducation nationale :

- Consultations vaccination qui ont lieu :
 - dans le cadre des missions de la PMI-PS pour les enfants de moins de 6 ans et les femmes enceintes ;
 - par convention avec l'Etat pour les plus de 6 ans.
- Actions collectives d'information sur la vaccination, le sommeil, le tabac.
- Consultation de planification et éducation familiale :
 - Contraception ;
 - Consultation pré et post natales ;
 - Entretien conjugal.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Société de la connaissance

- Rendre les jeunes acteurs de leur propre santé : prendre soin de soi et des autres (dimension altruiste de la vaccination, relation à l'autre pour les questions de la sexualité, respect de soi et des autres...)



Transport et mobilité durable

- Le fait d'amener les vaccins sur place permet de réduire les déplacements des parents (pharmacie, médecin...)



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Cœur de l'action au travers d'actions préventives et d'amélioration de la couverture vaccinale de la population : information sur la contraception, sur les lieux ressources pour être autonome...



Cohésion sociale et solidarité

- Protection de personnes qui ne peuvent pas être vaccinées : côté altruiste de la vaccination
- Prendre soin des autres



Gouvernance

- Convention avec l'ARS pour les campagnes de vaccination. Ces campagnes sont soumises à l'autorisation de l'éducation nationale
- L'Éducation à la sexualité et à la vie affective est une obligation de l'Éducation nationale, le Département participe à travers la coordination des intervenants hors Éducation nationale (associations)

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022 (hors moyens humains)	Dépenses inscrites au BS 2023	Dépenses prévisionnelles sous réserve du vote du BP2024
5 000 € subvention association Léman Jeunes Santé Sexualité 5 000 € subvention association REVA 168 445 € achats de vaccins 976 378 € fonctionnement Centre santé sexuelle (ex CPEF)	0 €	10 000 € subventions des 2 associations (LSS et REVA) 189 000 € pour les achats de vaccins 1 248 000 € / fonctionnement centre santé sexuelle NB: Les dépenses effectives de ces missions sont principalement des dépenses de personnels. Le budget englobe essentiellement les achats de vaccins dont il est difficile de faire ressortir la part des vaccins en collèges.

LUTTER CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX


 ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - Action de santé et action sociale

1^{ère} Commission : Enfance, Famille, Insertion

Face au risque de développement de déserts médicaux dans le département, le Conseil départemental soutient l'implantation d'une offre médicale de proximité. L'enjeu est de permettre à l'ensemble des Haut-Savoyards de continuer à accéder à des soins de qualité près de chez eux, y compris dans les territoires de montagne ou ruraux les plus isolés. Le plan d'action élaboré par le Département, fruit d'un long travail d'observation, d'échanges d'expériences et d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, a permis de dégager deux priorités de développement :

- La réalisation de maisons de santé pluriprofessionnelles

(200 000 € par projet) pour assurer la continuité et la coordination des soins, accueillir des professionnels de santé en formation, partager l'information, favoriser un exercice groupé, et mutualiser les moyens. 21 projets de projets ont déjà été soutenus.

- L'accueil de 2 étudiants de médecine générale pour leurs stages de fin de cycle à la Direction adjointe PMI-Promotion de la Santé pour influencer leur installation future en leur permettant de découvrir la pratique de la médecine en territoires ruraux et/ou périurbains.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Maintenir ou développer une offre de soins de proximité et de qualité sur les zones déficitaires

SUIVI

Direction référente

Direction Enfance Famille / Direction Adjointe Protection Maternelle et Infantile - Promotion de la santé

Document de référence

Conventions avec les Communes ou Communautés de communes

Indicateurs de suivi

- 21 maisons de santé co-financées ou en cours de financement par le Département depuis la mise en place du dispositif

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022 (hors moyens humains)	Dépenses inscrites au BS 2023	Dépenses prévisionnelles sous réserve du vote du BP2024
246 000 € en investissement (MSP)	180 000 € (report de crédits)	1 200 000 € en investissement (MSP) (conformément aux nouvelles orientations du plan)

AMÉLIORATION CONTINUE

- Renouvellement en 2023 du plan de lutte contre la désertification médicale.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Transport et mobilité durable

- Réduction des distances à parcourir pour accéder à l'offre de soins



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Essentiel à l'accès au soin des populations



Cohésion sociale et solidarité

- Favorise un accès au soin territorialement équitable



Gouvernance

- Maîtrise d'ouvrage publique (commune ou communauté de commune) pour les locaux et médecins à exercice libéral
- Pilotage avec l'ARS et les médecins libéraux

RÉHABILITER LE PARC PUBLIC ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social – Logement aidé et habitat

2^e Commission : Autonomie, Logement et Habitat

Aide financière aux bailleurs sociaux pour la réhabilitation du parc public, avec l'objectif d'améliorer la performance énergétique des logements locatifs sociaux/aidés et de lutter contre la précarité énergétique (réduction du montant des factures d'énergies).

Dans le cadre du Pôle de Compétences, mission d'assistan-

ce technique en faveur des communes rurales souhaitant étudier la réhabilitation de leur patrimoine bâti pour créer du logement social ou saisonnier, le Département réalise une étude de préfaisabilité intégrant les coûts et équilibres économiques de l'opération en vue d'améliorer la performance thermique du bâtiment.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Chaque logement réhabilité doit gagner au moins une classe au DPE (le minimum à atteindre étant la classe D)

SUIVI

Direction référente

Direction Inclusion, Emploi, Habitat

Document de référence

Schéma départemental de l'habitat 2020-2030

Indicateurs de suivi

En 2022, le dispositif a été revu afin de tripler l'enveloppe financière dédiée à cette aide. L'aide est désormais graduée en fonction du gain énergétique final de l'opération et le saut de classe énergétique effectué. Une bonification est également possible si le coût des travaux n'est pas répercuté sur le loyer (non application de la troisième ligne de quittance).

618 logements au sein de 22 opérations pour la programmation 2022 devraient bénéficier de cette aide révisée pour un montant estimatif à engager en 2023 de 2 974 964 €.

En 2022, 6 études de préfaisabilité (2 études en réhabilitation et 4 en aménagement) ont été réalisées dans le cadre du Pôle de Compétences pour un montant total de de 36 921€.

AMÉLIORATION CONTINUE

A partir de 2022, les aides seront versées au démarrage des travaux afin de faciliter la gestion de trésorerie des bailleurs.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022	Dépenses inscrites au BP + BS 2023	Dépenses prévisionnelles sous réserve du vote du BP2024
1 505 455 €	4 727 606 €	7 721 782 €

NB: Pour les programmations antérieures à 2022, les aides sont valables pendant 3 ans et sont versées à l'achèvement des travaux : les sommes versées chaque année diffèrent donc des montants engagés au cours de la même année.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Baisse des consommations d'énergies par une meilleure isolation



Développement socio-économique

- Soutien à l'activité du BTP



Cohésion sociale et solidarité

- Visé à proposer un logement décent à un public aux revenus plus faibles
- Visé à réduire les charges impayées en limitant la consommation d'énergie (chauffage)



Gouvernance

- En lien avec les bailleurs sociaux, les collectivités et les services de l'État (DDT)

ŒUVRER POUR LA RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC PRIVÉ

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social – Logement aidé et habitat

2^e Commission : Autonomie, Logement et Habitat

Aide financière à la réhabilitation de logements du parc privé, destinée aux propriétaires à revenus modestes bénéficiant du programme de l'ANAH "MaPrimeRénov' Sérénité" ainsi qu'aux

propriétaires à revenus intermédiaires bénéficiant d'une aide de leur intercommunalité.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Lutter contre la précarité énergétique
- 235 logements réhabilités en Haute-Savoie (objectif de l'État)

SUIVI

Direction référente

Direction Inclusion, Emploi, Habitat

Document de référence

Schéma départemental de l'habitat 2020-2030

Indicateurs de suivi

En 2022, Département a engagé 543 671 € de subventions pour la rénovation de 289 logements de propriétaires à revenus modestes ou intermédiaires.

Les aides sont versées à l'achèvement des travaux : les sommes versées chaque année diffèrent donc des montants engagés au cours de la même année.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Gain de GES par la baisse des consommations d'énergies (meilleure isolation et/ou chauffage plus performant)



Développement socio-économique

- Soutien de l'activité économique du BTP



Cohésion sociale et solidarité

- Offrir un logement décent à un public en difficulté en réhabilitant des logements en mauvais état



Gouvernance

- En lien avec l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) et les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022	Dépenses inscrites au BP + BS 2023	Dépenses prévisionnelles sous réserve du vote du BP2024
663 777 €	1 156 000 €	1 101 223 €

ÉLABORER LE PLAN DÉPARTEMENTAL INCLUSION NUMÉRIQUE


 ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social – Insertion

1^{ère} Commission - Enfance – Famille – Insertion

L'inclusion numérique est devenue un enjeu majeur dans notre société de plus en plus connectée. L'accès à Internet et aux technologies de l'information et de la communication (TIC) est essentiel pour la participation pleine et entière à la vie sociale, économique et culturelle. Cependant, de nombreuses personnes, notamment les seniors, les personnes en situation de handicap, les personnes en situation de précarité ou les

populations rurales, rencontrent encore des difficultés d'accès et d'utilisation des outils numériques. Pour remédier à cette situation, le Département construit un Plan Départemental d'Inclusion Numérique visant à favoriser l'accès de tous aux technologies numériques, à développer les compétences numériques et à renforcer l'inclusion sociale et économique.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Rendre le numérique accessible à chaque individu afin de transmettre des compétences numériques comme levier de l'inclusion sociale et économique
- Le Plan Départemental d'Inclusion Numérique concourt aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030 des Nations unies de la manière suivante

SUIVI

Direction référente

Direction Inclusion, Emploi, Habitat

Document de référence

Programme Départemental d'Inclusion Numérique 2023-2026

COÛT DE L'ACTION

Dépenses prévisionnelles
sous réserve du vote du BP2024

Poste de Chargé de projet inclusion numérique :
60 K€/an

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Société de la connaissance

L'élaboration d'un référentiel de compétences numériques socles et l'organisation d'ateliers de montée en compétence contribuent à améliorer l'éducation et à promouvoir une éducation de qualité pour tous.



Développement socio-économique

L'encouragement de l'innovation sociale et numérique et la mise en place de rendez-vous individuels pour aider les personnes à monter en compétence dans l'utilisation des outils numériques favorisent l'accès à des emplois de qualité et à des opportunités économiques.

Le développement de la culture numérique et l'outillage des acteurs contribuent à la mise en place d'une infrastructure solide pour favoriser l'innovation et la croissance économique.



Cohésion sociale et solidarité

Le Plan Départemental d'Inclusion Numérique vise à réduire les inégalités liées à l'accès aux outils numériques et à promouvoir l'inclusion numérique pour tous, en particulier les populations les plus vulnérables.



Gouvernance

L'animation des réseaux et la mise en place de partenariats entre les différents acteurs de l'inclusion numérique favorisent la coopération et la mise en commun des ressources pour atteindre les objectifs de développement durable.

2. DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DÉPARTEMENTALES ET PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE

ÉDUCATION ET FORMATION

43. Soutenir les comités sportifs départementaux pour la création ou pérennisation d'un emploi de "réfèrent technique départemental"
44. Soutenir les classes de découvertes dans les écoles publiques et privées
45. Mettre en œuvre la loi EGALIM
46. Développer l'approvisionnement des restaurants scolaires en micro-local

SOUTENIR LES COMITÉS SPORTIFS DÉPARTEMENTAUX POUR LA CRÉATION OU PÉRENNISATION D'UN EMPLOI DE "RÉFÉRENT TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL"

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Éducation et formation Politique Sport, Animation

4^e Commission : Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine

Afin de soutenir les pratiques sportives (apprentissage, encadrement et perfectionnement), le Département soutient les comités départementaux qui recrutent un ou des "référénts techniques départementaux" détenteurs d'un Brevet ou Diplôme Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, d'un Brevet ou Diplôme d'État, garantissant

ainsi la compétence de son titulaire en matière de pédagogie, d'enseignement et de sécurité. Ils participent à la professionnalisation des clubs, au développement d'une dynamique interclubs et apportent leur compétences techniques et pédagogiques en milieu scolaire.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Conduire une mission de développement, de professionnalisation et de promotion de la discipline (tournois féminins, handisport, sport adapté, journées découverte, journées nationales écoles de jeunes...) et du mouvement sportif.
- À la demande du Département, apporter une analyse dans le traitement de dossiers spécifiques en lien avec la discipline

SUIVI

Direction référente

Direction Tourisme et Sports

Indicateurs de suivi

Le Département accompagne 66 comités sportifs dans le cadre de sa politique sportive.

Le dispositif d'aide aux Comités Départementaux qui recrutent un ou des "référénts techniques départementaux" permet à 22 d'entre eux de disposer de 30 référents techniques.

AMÉLIORATION CONTINUE

En accompagnant les comités, le Département leur permet de recruter des professionnels dans leur discipline respective. Titulaires d'un Diplôme d'État, ces référents accompagnent les clubs en leur dispensant formations et conseils afin de professionnaliser les pratiques sur le terrain. En 2022, le Département poursuit sa politique de soutien au monde sportif, en lien étroit avec le monde sportif et éducatif, afin de développer et renforcer les axes de travail autour notamment du ski et du vélo et du haut-niveau.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2020	Dépenses réalisées en 2021	Dépenses inscrites au BP 2022
296 790 €	289 957 €	306 000 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Société de la connaissance

- Le sport comme vecteur de valeurs contribuant à l'éducation à la citoyenneté.
- Formation continue des cadres techniques et des pratiquants



Développement socio-économique

- Soutien au secteur sportif pour affirmer son rôle économique tout en favorisant la pratique sportive pour tous



Cohésion sociale et solidarité

- Promotion et développement du Sport pour Tous : handicap, personnes socialement défavorisées, personnes âgées...



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Le bien-être et la santé des Haut-Savoyards sont au coeur des actions de promotion et formation proposées par les cadres référents
- Mise en place d'actions de formation et de prévention : alimentation, lutte contre le dopage...



Consommation et une production durables

- Intégration des dimensions environnement et développement durable dans les pratiques des clubs (co-voiturage, éco-événements...)



Gouvernance interne et territoriale

- Dispositif déployé en partenariat avec les comités sportifs ainsi que le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS)

SOUTENIR LES CLASSES DE DÉCOUVERTES DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES ET PRIVÉES

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Éducation et formation Politique Sport, Animation

4^e Commission : Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine

Depuis 2004, le Département a mis en place une politique de soutien à la jeunesse. Elle se décline notamment par des aides aux classes "vertes", de "neige" (en Savoie et Haute-Savoie) et de "découverte". Cette politique en direction des écoles primaires est en pleine cohérence avec la politique éduca-

tive et sportive menée à destination des collégiens avec les programmes "Savoir Skier", "Savoir nager" et "Activités Sportives de pleine nature". La participation départementale est à hauteur de celle des communes, plafonnée.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Favoriser les séjours en classes de découverte des écoles primaires.
- Soutenir la jeunesse et les projets éducatifs des écoles.
- Faire connaître aux jeunes haut-savoyards les richesses de leur territoire.
- Faire découvrir la montagne et la diversité de ses pratiques.

SUIVI

Direction référente

Direction Tourisme et Sports

Indicateurs de suivi

- 90 classes organisées
- 4 418 élèves bénéficiaires

Véritable effet de levier pour les départs des classes du département qui rencontrent des difficultés grandissantes pour boucler le financement de leurs projets de classes de découverte. L'année 2020 a vu le nombre de projets baisser très fortement en raison de la crise sanitaire. Si l'année 2021 a été meilleure, le taux de réalisation reste malgré tout inférieur de moitié par rapport à 2019.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2020	Dépenses réalisées en 2021	Dépenses inscrites au BP 2022
122 640 €	202 105 €	350 000 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Société de la connaissance

- Soutien aux classes de découverte de milieux naturels proposant également des contenus liés à la citoyenneté et au développement durable.



Développement socio-économique

- Soutien privilégié aux séjours réalisés en Savoie et Haute-Savoie et donc soutien à l'économie des centres de vacances haut-savoyards et à l'ensemble de la chaîne d'acteurs locaux (prestataires d'activités, moniteurs de skis, stations, sites de visites, commerçants...) travaillant en partenariat avec les centres.



Cohésion sociale et solidarité

- Les classes de découvertes sont un formidable laboratoire d'apprentissage de la vie en collectivité avec ses droits et ses devoirs, des espaces d'éducation au "vivre ensemble".



Gouvernance interne et territoriale

- Liens et échanges avec Savoie Haute-Savoie Juniors, la Direction des Services de l'Éducation Nationale de la Haute-Savoie, les écoles 74, les mairies.

Compétence du Département > Éducation et formation Politique Éducation en faveur des collèves

4^e Commission : Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine

Dans un contexte d'inflation importante sur toutes les denrées, les achats alimentaires des collèves évoluent sensiblement vers plus de produits de qualité et durables et le menu végétarien hebdomadaire est en place dans tous les collèves. Le décret du 23 avril 2019, pris en application de la loi EGALIM du 30 octobre 2018, prévoit la réalisation d'un bilan statistique de la mise en œuvre des obligations prévues par la loi. Aussi, le département a invité les établissements à s'inscrire et à télédéclarer leurs données d'achats sur la plateforme "Ma Cantine" et à faciliter ce transfert de données via le logiciel de gestion Webgerest en usage.

Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2023, tous les collèves de la collectivité sont soumis au tri à la source des déchets et à l'obligation de les valoriser sur place ou de prévoir une collecte séparée permettant leur valorisation et favorisant un usage au sol de qualité élevée conformément à l'article L541-21-1 du Code de l'environnement.

Un travail de communication auprès des collèves et un rapprochement auprès des communes et des communautés de communes ont été initiés pour finaliser l'organisation de la gestion des bio déchets dans tous les collèves.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Améliorer la qualité des repas servis par la restauration collective, avec notamment l'objectif d'atteindre un taux d'approvisionnement de 50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique.
- Développer et rendre publics les engagements en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Proposer, au moins une fois par semaine, un menu végétarien et présenter un plan pluriannuel de diversification de protéines incluant des alternatives à base de protéines végétales.
- Former et sensibiliser les agents de collèves grâce aux Conseillers Restauration

SUIVI

Direction référente

Direction Éducation Jeunesse

Indicateurs de suivi

2021 est l'année de démarrage de l'outil de gestion Webgerest dans les collèves.

2022 a été la première année de mesure de la performance de chaque collève et de l'ensemble de la collectivité par rapport aux exigences de la loi EGALIM.

2023 sera l'année de confirmation de l'usage de l'outil Webgerest et du suivi des performances d'achats

2 sessions de formation sont organisées chaque année pour les nouveaux arrivants.

Les nouveaux collèves bénéficieront de l'installation et de la mise en œuvre du logiciel dès leur ouverture.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022

83 000 €

pour l'achat et le déploiement du logiciel
Webgerest (budget DSI)

1000 € par établissement

(cf : licence + mise en service+ reprise des données)

1000 € par session de formation

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Réduction de la production de déchets à transporter et à traiter
- Tri et valorisation des biodéchets



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Consommation de produits bio, durables et de qualité
- Diversification des protéines



Société de la connaissance

- Sensibilisation au gaspillage alimentaire, à la consommation de produits de saison et au goût
- Formation des agents à la lutte anti-gaspillage et à la gestion des déchets



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Alimentation de qualité contribuant au bien-être et à la santé des collégiens



Consommation et une production durables

- Achat de produits de meilleure qualité
- Adaptation de la quantité de produits du fait d'une moindre perte à la cuisson (choix des produits sur test dégustation avec pesées avant et après cuisson)
- Réduction de la production de déchets
- Démarche itérative - adaptation de la quantité de produit et de la recette en fonction des retours plateaux



Gouvernance interne et territoriale

- Approvisionnement : travail avec groupements d'achats et la Région / rencontre avec les producteurs locaux
- Mise en œuvre : Éducation nationale (gestionnaires et équipes pédagogiques)

DÉVELOPPER L'APPROVISIONNEMENT DES RESTAURANTS SCOLAIRES EN MICRO-LOCAL

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Éducation et formation
Politique Éducation en faveur des collèves

4^e Commission : Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine

Les achats de denrées locales sont en progression constante au sein des collèves.

Ils sont encouragés par une incitation financière du Département, facilités par la mise en place de catalogues de

producteurs locaux adaptés aux besoins des établissements, et pilotés par un outil de gestion informatique (Webgerest).

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Offrir des produits de qualité, de saison, locaux et/ou bio aux collégiens
- Soutenir les producteurs locaux
- Réduire les distances d'approvisionnement et les intermédiaires

SUIVI

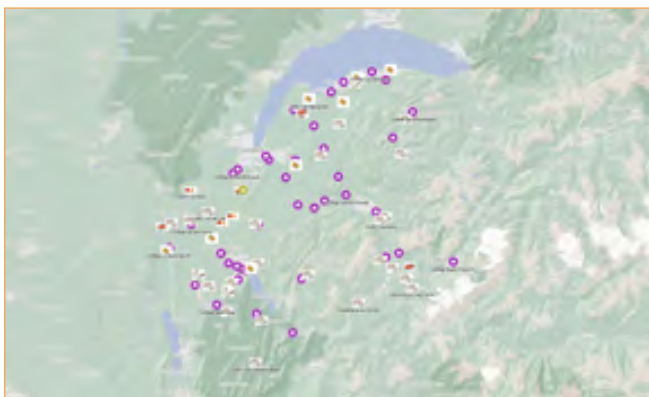
Direction référente

Direction Éducation Jeunesse et Sports

Indicateurs de suivi

L'outil de gestion Webgerest permet le suivi quantitatif de la part des achats consacrés aux denrées locales.

Les catalogues d'achats local distribués en mai 2021 ont été révisés en novembre 2022. Un outil cartographique de l'offre locale adaptée aux collèves a également été développé comme suit :



source : https://www.google.com/maps/d/embed?mid=1gAdfJ_uOE-J5EmUVQCBDiREAz05YMWn14&ll=46.03883074845255%2C6.349556550000033&z=9

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022

300 000 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Transport et mobilité durable

- Réduction des distances de livraison



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Préservation du foncier agricole par le soutien aux producteurs bio ou en reconversion



Société de la connaissance

- Information des chefs et seconds de cuisine ainsi que des adjoints gestinnaires des collèves



Développement socio-économique

- Soutien à l'installation d'une plateforme de produits biologiques dans les Pays de Savoie
- Soutien à l'installation de producteurs et à la pérennisation d'exploitations agricoles en Pays de Savoie



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Réduction de la quantité de produits phytosanitaires ingérée (culture bio et raisonnée)



Cohésion sociale et solidarité

- Favorise le lien entre les chefs cuisiniers, les gestionnaires et les producteurs locaux en faveur d'une démarche qualité



Consommation et production durables

- Réflexion sur les clauses et critères environnementaux à introduire dans les prochains marchés en lien avec les services de la Région et le Groupement d'Achats des denrées alimentaires pour l'approvisionnement
- L'approvisionnement en produits frais et locaux permet de réduire le volume d'emballages et favorise le réemploi des contenants par les producteurs (cagettes en bois...)



Gouvernance

- Concertation avec le service Agriculture et Forêt, le Conseil Savoie Mont Blanc, la Région, les producteurs
- L'ADABIO intervient dans le cadre des formations au cuisiner bio

2. DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DÉPARTEMENTALES ET PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE

SOLIDARITÉ DU TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL

47. Soutenir la diversification de l'offre touristique par des plans d'envergure
48. Développer et aménager des itinéraires de promenade et de randonnée
49. Soutenir financièrement les collectivités dans leurs investissements liés à l'amélioration des ouvrages d'eau et d'assainissement
50. Développer des contrats départementaux d'avenir et de solidarité (CDAS)
51. Préserver les abeilles en soutenant les cultures dérochées mellifères
52. Développer un service public de la performance énergétique de l'habitat : "Haute-Savoie Rénovation Énergétique" (HSRE)
53. Acquérir et gérer les Espaces Naturels Sensibles
54. Recourir aux chantiers d'insertion et de prévention spécialisée dans les Espaces Naturels Sensibles (ENS)
55. Eduquer les collégiens à l'environnement
56. Plan Chasse : préserver et protéger l'environnement pour les générations futures
57. Plan Pêche : renforcer la pratique de la pêche de loisir et préserver les milieux aquatiques

SOUTENIR LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE PAR DES PLANS D'ENVERGURE

ACTION
PARTENARIALE

**Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental
Développement touristique**

6^e Commission : Tourisme, lacs et montagne

Le Département souhaite soutenir une économie touristique durable, se déclinant sur les 4 saisons et la diversification des produits et services, favorisant l'emploi à l'année et la préservation des ressources naturelles. La politique Tourisme, au travers de ses plans alpins, nordiques, lacs initiés fin 2021

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Limiter l'impact visuel des aménagements sur les paysages
- Préserver les ressources naturelles
- Rendre les sites le plus accessible possible à tous les usagers
- Soutenir l'emploi local et favoriser sa pérennisation, voire son développement
- Conforter l'activité économique touristique 4 saisons du territoire concerné
- Développer des projets touristiques cohérents, viables, diversifiés, concertés et intégrant le changement climatique

SUIVI

Direction référente

Direction Tourisme et Sports
Service Développement Touristique

Indicateurs de suivi

20 dossiers instruits en 2022

AMÉLIORATION CONTINUE

- Sans attendre la fin du Plan tourisme "2013-2022" et afin d'assurer la continuité des actions départementales, le Département a lancé à partir de fin 2021 et courant 2022 plusieurs Plans (Nordique, Alpin, Vélo, Lacs, Ruralité, etc.), porteurs d'ambition et ayant pour vocation d'asseoir la Haute-Savoie dans sa diversification touristique 4 saisons pour un développement harmonieux et équilibré du département autour de thématiques fortes, et au bénéfice notamment de ses habitants.
- L'engagement fort du Département en faveur de la diversification des stations, au travers des plans alpin et nordique, et un budget ambitieux vise à subventionner des programmes d'investissement menés par des opérateurs publics ou parapublics dans leurs projets de reconversion des stations alpines et nordiques, d'amélioration de la qualité de l'offre dont les équipements structurants permettent une meilleure accessibilité, la fluidité des mobilités et un accueil de qualité.
- La Haute-Savoie étant multiple et variée, le Département subventionne également les projets des territoires hors stations en tant qu'acteurs d'un tourisme apaisé et 4 saisons, dans un esprit de valorisation durable et au bénéfice de ses habitants.
- Le Département favorise le développement des accès doux aux sites touristiques depuis les vallées (transport par câble en ascenseurs valléens) en vue de diminuer la circulation routière en subventionnant des projets visant à développer et fluidifier les mobilités dans et vers les stations.
- Ainsi 2022 a vu la poursuite de l'appui en ingénierie et en subvention aux collectivités avec au global 20 dossiers subventionnés en 2022 pour un montant d'aide global alloué de 7 479 780 € sur des programmes de diversifications, d'appui à la mobilité des stations, et au développement du tourisme lacustre.
- Projets emblématiques pour lesquels une subvention a été accordé en 2022 :
 - Combloux : Réhabilitation avec extension du plan d'eau biotope de Combloux
 - Télépulsé de Saint Nicolas de Véroce
 - Doussard : mise en accessibilité PMR de la plage municipale / Travaux de réparation et d'adaptation de la rampe de mise à l'eau sur le port de plaisance
 - Saint Jean d'Aulps : Diversification estivale du Roc d'Enfer
 - Veyrier du Lac : Projet aménagement de la plage de La Brune
 - La Clusaz : aménagement et valorisation du lac Confins
 - Syndicat des Brasses - Projet de développement 4 saisons

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Consommation et production durables

- Favoriser les services de proximité et limiter les intermédiaires pour une juste rémunération des prestataires



Développement socio-économique

- Maintien et développement d'une activité économique durable, viable et touristique tout au long de l'année
- Accompagner les mutations et l'émergence de nouveaux modèles économiques



Gouvernance interne et territoriale

- Plans d'actions pluriannuels concertés à l'échelon de territoires cohérents et pertinents (minimum échelle intercommunale)
- Projets transversaux au sein du Département (croisement de politiques tourisme - sport - environnement)



Changement climatique et énergies

- Les projets doivent prendre en compte les enjeux climatiques



Transport et mobilité durable

- Faciliter l'accès aux stations et sites touristiques en favorisant les mobilités douces



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Vigilance sur la préservation des ressources dans les projets



Cohésion sociale et solidarité

- Pour des villages de montagne, lieux de vie et de projets à l'année / revitalisation rurale, participation de tous aux actions collectives et solidarité intercommunale
- Déprécarisation de l'emploi saisonnier

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022	Dépenses inscrites au BP 2023	Dépenses prévisionnelles sous réserve du vote du BP2024
2 053 495 €	20 000 000 €	30 000 000 €

DÉVELOPPER ET AMÉNAGER DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental Développement touristique

6^e Commission : Tourisme, lacs et montagne

La randonnée est un support privilégié de découverte des patrimoines naturels, architecturaux et culturels. Elle est la première activité de pleine nature pratiquée par les personnes en séjour en Haute-Savoie. Au travers de son Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), le Département propose aux collectivités locales un accompagnement technique et financier afin de structurer

l'offre d'itinéraires sur leur territoire : charte de balisage unique, définition de schémas directeurs territoriaux de la randonnée et achats groupés d'équipements de signalétique.

Aujourd'hui, 5 205 km sont balisés selon la charte départementale dont 1 300 km de grands Itinéraires structurants (GR®, GRP®, Chemin du Soleil®).

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Favoriser la découverte du patrimoine naturel, culturel, architectural du territoire
- Valoriser et organiser la fréquentation des Espaces Naturels Sensibles.
- Proposer un réseau d'itinéraires de randonnée pédestres, VTT/VTC et équestre, structuré et balisé pour les Haut-Savoyards et les visiteurs.
- Valoriser l'offre d'itinéraires disponibles : notamment via l'application "Haute-Savoie Experience" (Direction Grands Événements, Communication, Rayonnement du Territoire), et la carte rando, l'application et le site internet de l'Agence Savoie Mont Blanc

SUIVI

Direction référente

Direction Tourisme et Sports
Service Développement Touristique

Indicateurs de suivi

- 21 schémas finalisés par les EPCI

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2022 :

- 32 plans de balisage déposés.
- 2 appuis apportés à la réalisation de plans de balisage sur des sentiers d'intérêts locaux
- 35 réceptions de sentiers
- 4 panneaux d'accueil conçus, 45 en cours de conception
- 1 formation pose de balisage
- Appuis à l'amélioration de la qualité des sentiers : 47 appuis financiers à l'entretien des sentiers et les aménagements de sentiers ; 46 dispositifs d'aide technique
- Nombre de commandes passées via le Groupement : 84 commandes, sur 82 itinéraires (27 SID1, 48 SID2 et 7 SIL), 5122 éléments de balisage commandés.
- Suivi avec les collectivités de 15 eco compteurs
- Mission d'eco-veille sur le GRP Littoral du Léman, et GRP TLA.
- Dans le cadre du Collectif Randonnées et balades en Savoie Mont Blanc, poursuite des actions par la structuration/ qualification d'une vitrine de 150 itinéraires dits "incontournables" du Département de la Haute-Savoie, issus du PDIPR : recensement des sentiers en concertation avec les territoires sur la base de leurs schémas directeurs de la randonnée (SDR). Mise en valeur de cette sélection : saisie des informations sur la base de données touristiques partagée APIDAE, trace GPS, niveau de difficulté simplifié, mise en récit sous un angle découverte nature, culture, terroir, paysage,..., visuels attractifs et immersifs, thématisations des sentiers.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Transport et mobilité durable

- L'itinérance à pied, à cheval ou en VTT comme alternative à la voiture



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Préservation des espèces et de leur habitat par la maîtrise et la gestion de la fréquentation des sites naturels



Société de la connaissance

- PDIPR support de découverte des Espaces Naturels et Sensibles



Développement socio-économique

- Réseau structurant venant conforter l'attractivité touristique du territoire et son positionnement stratégique sur la filière outdoor



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Activité physique accessible à tous
- Amélioration du cadre de vie des habitants



Cohésion sociale et solidarité

- Politique au bénéfice des visiteurs et de la population locale
- Soutien à un loisir accessible au plus grand nombre



Consommation et une production durables

- Mise en place d'un groupement de commande de matériel de balisage coordonné par le Département : recherche d'économie, qualité de rendu optimale, matériaux respectueux de l'environnement



Gouvernance interne et territoriale

- Action menée en partenariat avec le service Environnement (ENS), la DCP, SMBT, EPCI (Intercommunalités, Syndicats).
- Organiser une gestion structurée et stratégique par la mise en place des schémas directeurs territoriaux de la randonnée

COÛT DE L'ACTION

Dépenses HT réalisées en 2022	Dépenses HT inscrites au BS 2023	Dépenses prévisionnelles HT sous réserve du vote du BP2024
Invest. : 364 623 € Fonct. : 516 982 €	Invest. : 979 073 € Fonct. : 846 000 €	Invest. : 600 000 € Fonct. : 846 000 €

SOUTENIR FINANCIÈREMENT LES COLLECTIVITÉS DANS LEURS INVESTISSEMENTS LIÉS À L'AMÉLIORATION DES OUVRAGES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental Eau potable et assainissement

5^e Commission : Aménagement du Territoire, Économie, Enseignement Supérieur, Recherche

Financement d'un programme annuel de travaux relatifs à l'eau potable et à l'assainissement.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Protection et mise en conformité des captages d'eau potable
- Mise en place de traitements de potabilisation de l'eau à destination de la consommation humaine
- Renouvellement des canalisations d'eau potable et d'assainissement
- Création ou réhabilitation d'ouvrages de stockage de l'eau potable
- Création ou réhabilitation d'ouvrages de traitement des eaux usées et de collecteurs

SUIVI

Direction référente

Direction Animation Territoriale et Développement Durable
Service Eau et Assainissement

Document de référence

La Délibération de la Commission permanente n° CD-2022-089 relative à la nouvelle politique départementale de l'eau a été votée en Conseil départemental le 13 juin 2022.

Un aménagement de cette décision permettant d'ouvrir les financements liés aux travaux d'assainissement à toutes les communes quelle que soit leur taille démographique a fait l'objet de la délibération CP-2022-187 du 12 décembre 2022.

Indicateurs de suivi

En cours de mise en place (évaluation des objectifs de la politique départementale de l'eau : taux de conformité des eaux distribuées, rendement des réseaux, nombre de captages restant à protéger...).

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Consommation et production durables

- Gestion et préservation des ressources naturelles / réduction du gaspillage d'eau potable (lutte contre les fuites et amélioration des rendements des réseaux d'adduction en eau potable par le renouvellement des réseaux par exemple)



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Réduction de l'exposition aux risques sanitaires (mise en conformité des captages, mise en place de traitements de l'eau potable)



Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles

- Réduction des pollutions par la construction d'ouvrages épuratoires et des collecteurs associés

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022	Dépenses inscrites au BP 2023
17 300 000 € de subventions	20 000 000 € de subventions (autorisation de programme qui sera augmentée des crédits non consommés en 2022 lors du BS 2023)

DÉVELOPPER DES CONTRATS DÉPARTEMENTAUX D'AVENIR ET DE SOLIDARITÉ (CDAS)

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental Contrats départementaux d'avenir et de solidarité

5^e Commission : Aménagement du Territoire, Économie, Enseignement Supérieur, Recherche

La ligne budgétaire des Contrats départementaux d'avenir et de solidarité (CDAS), dotée annuellement de 26,2 M€, est répartie en enveloppes cantonales.

Les binômes de Conseillers départementaux de chaque canton soumettent au vote de la commission permanente une liste de projets communaux ou intercommunaux pouvant être financés par le CDAS, avec des propositions de subvention. Les contrats départementaux d'avenir et de solidarité

couvrent un large champ d'intervention (logements accessibles à tous, bâtiments scolaires et de services aux familles, bâtiments et équipements publics, équipements sportifs et culturels, aménagements urbains ou de voirie, préservation, sauvegarde et mise en valeur du patrimoine, développement local, etc.).

Au moins 20 % de chaque enveloppe cantonale doivent être octroyés à des projets favorisant la transition énergétique.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Soutenir financièrement les projets d'investissements portés par les communes et les intercommunalités de Haute-Savoie

SUIVI

Direction référente

Direction Europe, Transfrontalier et Solidarité du territoire
Service des Solidarités Territoriales

Document de référence

- Délibération CD 2018-023 du 14 mai 2018 portant budget supplémentaire 2018 de la 5^e commission "Politique aménagement du territoire, aménagement numérique et solidarités des territoires"
- Délibération CD 2019-070 du 9 décembre 2019 portant sur le budget primitif 2020 de la 5^e commission "Politique aménagement du territoire, aménagement numérique et solidarités des territoires"
- Délibération CD 2020-095 du 7 décembre 2020 portant sur le budget primitif 2020 de la 5^e commission "Politique aménagement du territoire, aménagement numérique et solidarités des territoires"
- Délibération CD 2022-164 du 12 décembre 2022 portant sur le budget primitif 2023 de la 5^e commission "Politique aménagement du territoire, aménagement numérique et solidarités des territoires"

Indicateurs de suivi

Dans le cadre d'une politique volontariste visant à encourager l'investissement des communes et des intercommunalités, la ligne CDAS 2022 a fait l'objet d'une revalorisation exceptionnelle en passant de 20 M€ (hors dispositif de +3 M€ pour répondre aux enjeux territoriaux induits par la crise sanitaire liée à la pandémie de Coronavirus) à 26,2 M€ soit une augmentation de 31 %. Par voie de conséquence, la part minimale réservée aux projets favorisant la transition énergétique s'élève désormais à 5,24 millions d'euros.

COÛT DE L'ACTION

Subventions octroyées en 2021	Subventions octroyées en 2022	Subventions octroyées en 2023
4,6 M€	5,24 M€	5,24 M€

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

En fonction des arbitrages proposés par les Conseillers départementaux, la part réservée aux projets favorisant le développement durable peut concerner plus particulièrement :



Changement climatique et énergies

- Éco-aménagements de sites d'activité ou de nouveaux quartiers
- Aménagement de centrales photovoltaïques
- Réhabilitations thermique de bâtiments, d'équipements publics ou de logements
- Remplacement de menuiseries ou de chaudières, réfection de toiture
- Constructions de bâtiments selon les dernières normes en vigueur
- Acquisition de matériels peu énergivores



Transports et mobilité

- Projets de mobilité douce
- Aménagements ou projets favorisant les transports publics
- Aménagements de parkings relais



Cohésion sociale et solidarité

- Création de logements abordables
- Maîtrise foncière en vue de la production de logements sociaux
- Mise aux normes de bâtiments et équipements pour l'accueil des personnes à mobilité réduite



Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles

- Création et aménagement de parcs paysagers
- Aménagements favorisant le tri et le recyclage des matières premières

PRÉSERVER LES ABEILLES EN SOUTENANT LES CULTURES DÉROBÉES MELLIFÈRES

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental Agriculture et forêt

Commission interdépartementale agriculture / forêt du Conseil Savoie Mont Blanc

Le Département de la Haute-Savoie finance des semences bio pour l'implantation, entre deux cultures, de fleurs mellifères permettant aux abeilles de constituer des réserves pour l'hiver, via le Conseil Savoie Mont Blanc. Ces cultures présentent également des intérêts agronomiques pour les agri-

culteurs (protection des sols, rétention des nitrates, échanges interprofessionnels vers une agriculture qualitative) et sont bénéfiques à la biodiversité (refuge pour la petite faune, apport de graines pour les oiseaux).

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Augmenter la disponibilité du pollen et du nectar en automne en vue d'un meilleur hivernage des colonies d'abeilles.
- Intérêt agronomique pour les agriculteurs partenaires, favorisant ainsi les échanges interprofessionnels.
- Intérêt environnemental plus vaste, pour les autres insectes pollinisateurs, ainsi que l'abri offert par les cultures dérochées pour le petit gibier et la faune auxiliaire.

SUIVI

Direction référente

Direction Animation Territoriale et Développement Durable
Service Agriculture et Forêt

Indicateurs de suivi

Nombre d'ha soutenus : 1 045 hectares ensemencés soit 8,9 tonnes de semences achetées et distribuées à près de 300 exploitations.

Le climat de la saison 2022, avec une forte sécheresse et des hautes températures tôt dans la saison estivale (mi-juin), a décalé la campagne d'ensemencement, les agriculteurs ayant attendu les premières pluies du mois d'août pour semer. Pour autant l'ensemble des semences a été encore une fois distribué sans difficulté, l'action répondant à une demande importante de la profession agricole. Le prix des semences ayant fortement augmenté ces dernières années au vu de la demande croissante, les préconisations de densité de semis sont régulièrement diminuées afin de maintenir un objectif minimal de surfaces implantées (environ 820 ha). Après 12 années, l'action est en cours de redéfinition en 2023 avec l'ensemble des partenaires.

AMÉLIORATION CONTINUE

- Analyse annuelle de l'efficacité des espèces semées et adaptation en conséquence de la composition des mélanges.
- Organisation annuelle d'une journée de bilan et d'échange

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2021	Dépenses réalisées en 2022
33 198 €	38 324€

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Maintien de la biodiversité (apport de pollen aux abeilles, refuge hivernal pour la petite faune, apport de graines pour les oiseaux)
- Protection des sols
- Création de refuges pour les animaux
- Rétention des nitrates dans le sol



Société de la connaissance

- Suivi technique annuel (bienfaits des différences espèces semées et pertinence des mélanges / impact du climat sur ces cultures)



Développement socio-économique

- Soutien de la filière agricole



Gouvernance

- En partenariat avec la Chambre d'agriculture, le groupement des agriculteurs professionnels de Savoie (GAPS), les agriculteurs, fédérations des chasseurs de Savoie et de Haute-Savoie, agriculteurs, ISETA de Poisy dans un comité de pilotage

DÉVELOPPER UN SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT : "HAUTE-SAVOIE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE" (HSRE)

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental Développement durable

7^e Commission : Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières

La rénovation des bâtiments est un axe majeur pour réduire la consommation énergétique et les émissions de CO2. Mais le particulier a du mal à faire un choix éclairé dans les travaux à réaliser. Haute-Savoie Rénovation Énergétique (HSRE) est la déclinaison départementale du Service Public de la Perfor-

mance Énergétique de l'Habitat. Ce service est là pour accompagner les ménages à affiner leur projet de travaux et à se repérer dans l'ensemble des aides financières existantes. Le service anime aussi un réseau de professionnels du bâtiment et de l'immobilier.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Communiquer sur le service
- Informer et conseiller les ménages
- Convaincre de réaliser des rénovations énergétiques ambitieuses

SUIVI

Direction référente

Direction Animation Territoriale et Développement Durable
Service Développement Durable

Document de référence

Plan de rénovation énergétique des bâtiments (PREB 2018)
Code de l'énergie art. L232-1 à L232-3

Indicateurs de suivi

Chiffres Haute-Savoie (hors Grand Annecy)	2021 (consolidé)	2022
Nombre de ménages informés	3 946	4 431
Nombre de ménages conseillés	1 165	1 390
Nombre de ménages accompagnés	139	187
Nombre de copropriétés accompagnées	1	20
Nombre de petits tertiaires informés	37	52
Nombre de petits tertiaires conseillés	0	9

AMÉLIORATION CONTINUE

- En 2021, le service se mettait en place en reprenant des organisations déjà existantes. L'accent a été mis sur la continuité du service et le changement d'échelle.
- En 2022, l'accent est mis sur la création d'une marque locale "Haute-Savoie Rénovation Énergétique". Outre la communication grand public, la marque permettra de créer du partenariat avec les professionnels et les institutions du territoire.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergie

- L'action contribue à inciter les ménages à rénover leur logement et ainsi moins consommer d'énergie



Société de la connaissance

- Le service étant avant tout informatif, il contribue à diffuser des connaissances à la population sur leur habitat. Il sensibilise et forme également les professionnels de l'immobilier et du bâtiment aux dernières connaissances en rénovation énergétique et aux bonnes pratiques.



Développement socio-économique

- Le service incite aux rénovations énergétiques et augmente la demande en travaux, domaine non délocalisable.



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Un intérieur plus sain et un meilleur système de chauffage ont des effets sur la qualité de l'air, intérieur comme extérieur.



Gouvernance interne et territoriale

- HSRE est présent sur tout le territoire. Sa construction s'est faite avec et pour les EPCI ne pouvant assumer seuls la logistique d'un tel service.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2021	Dépenses réalisées en 2022	Dépenses inscrites au BP en 2023
600 850,52 €	1 292 900 €	1 300 000 €

ACQUÉRIR ET GÉRER LES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental Espaces naturels sensibles

7^e Commission : Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt,
Coopérations Européennes et Transfrontalières

Le Département mène une politique ambitieuse et volontariste d'acquisition des Espaces Naturels Sensibles.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Valoriser le patrimoine naturel
- Eduquer à l'environnement

SUIVI

Direction référente

Direction Animation Territoriale et Développement Durable
Service Environnement et Espaces Naturels Sensibles

Indicateurs de suivi

- Au 31 décembre 2021 : 1097 ha
- Au 31 décembre 2022 : 1189 ha (+ 92 ha)

AMÉLIORATION CONTINUE

Le Département se porte acquéreur des sites d'importance et pourra confier la gestion aux collectivités. Cette politique permet d'acquérir plus de surface sans impacter le budget des collectivités. Le Département projette de déployer l'outil zone de préemption ENS sur tous les sites déjà labellisés et les futurs sites.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022	Perspectives dépenses pour 2023
4 961 803 €	1 633 000 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- La préservation des sites naturels par l'acquisition de sites labellisés ENS par la puissance publique est un engagement de très long terme car les parcelles acquises n'ont vocation ni à être revendues ni échangées et doivent être inscrites en zones N ou A des PLU (I). Le Département par ces acquisitions s'engage à les gérer de manière durable pour la conservation de leur biodiversité et des paysages



Développement socio-économique

- Préservation des sites de la pression foncière



Cohésion sociale et solidarité

- Les acquisitions permettent de garantir la préservation de la biodiversité, la bonne gestion des espaces naturels pour les générations futures. Les sites ENS sont ouverts au public (de manière aménagée ou non)



Gouvernance

- Projets d'acquisitions peuvent être à l'initiative de collectivités locales ou du Département

RECOURIR AUX CHANTIERS D'INSERTION ET DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE DANS LES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)


 ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental Espaces naturels sensibles

7^e Commission : Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières

Sur les sites Espaces Naturels Sensibles propriétés du Département, les travaux de gestion courante (entretien et aménagement de sentiers, lutte contre les plantes invasives...) sont réalisés par des chantiers d'insertion ou de prévention spécia-

lisée. 2 chantiers d'insertion à Rovorée, 1 chantier d'insertion aux Glières, 1 chantier de prévention de la délinquance dans la Plaine du Fier.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Sensibiliser et éduquer à l'environnement
- Entretien des sites ENS du Département

SUIVI

Direction référente

Direction Animation Territoriale et Développement Durable
Service Environnement et Espaces Naturels Sensibles

Indicateurs de suivi

80 participants aux chantiers

Une approche originale des espaces naturels par le biais de l'insertion ou de la prévention de la délinquance. Une vraie réussite d'opération de rapprochement de l'humain avec sa nature proche.

L'évolution des crédits dépend des évolutions des coûts des chantiers d'insertion mais l'activité reste cependant maintenue et le nombre de bénéficiaires est stable.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2021	Dépenses réalisées en 2022	Perspectives dépenses pour 2023
173 765 €	168 456 €	173 000 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Travaux de lutte contre les espèces invasives permettant la conservation des espèces locales
- Travaux de gestion des habitats naturels propices à la biodiversité



Société de la connaissance

- Contribue à la formation citoyenne
- Découverte des milieux naturels



Cohésion sociale et solidarité

- Chantier d'insertion ou de prévention de la délinquance permettant de sensibiliser à la protection des espaces naturels tout en rappelant les contingences du travail en équipe (respect des horaires, des équipiers...)



Santé publique, prévention et gestion des risques

- La gestion de certaines espèces invasives est motivée par la prévention de santé publique (ambroisie, grande berce)



Consommation et production durables

- Marchés réservés ou convention avec des associations d'insertion ou de prévention de la délinquance (par exemple l'ESAT Ferme de Chosal)



Gouvernance

- En interne, PR et PCP
- Associations d'insertion ou de prévention de la délinquance

ÉDUIQUER LES COLLÉGIENS À L'ENVIRONNEMENT



Compétence du Département > Politique Éducation en faveur des collégiens Espaces naturels sensibles

7^e Commission : Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt,
Coopérations Européennes et Transfrontalières

En réponse à la compétence réglementaire du Département de gestion des collèges et des Espaces Naturels Sensibles, les collégiens sont un public cible de ses actions de sensibilisation à l'environnement. Des projets éducatifs portés par les

enseignants, favorisant la découverte des espaces naturels (faune, flore, corridors écologiques, paysages) et la sensibilisation aux enjeux et actions de gestion du patrimoine naturel haut-savoyard, sont ainsi soutenus via le dispositif SIEL "nature".

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Sensibilisation et éducation à l'environnement des collégiens

SUIVI

Direction référente

Direction Animation Territoriale et Développement Durable
Service Environnement et Espaces Naturels Sensibles

Indicateurs de suivi

Année scolaire 2021/2022

- 33 collèges participants
- 4 361 élèves participants

L'impact de la crise sanitaire s'est à nouveau fait sentir en 2021, les protocoles sanitaires à respecter en 2021 n'ont pas permis de mettre en place des projets innovants et ambitieux.

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2023, des nouveaux projets clés en main sont proposés aux établissements afin de faciliter l'accès au dispositif SIEL.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022	Dépenses inscrites au BP 2023	Dépenses prévisionnelles sous réserve du vote du BP2024
37 000 €	35 000 €	35 000€

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Transport et mobilité durable

- La procédure impose une découverte des sites ENS de proximité (< 30 km du collège)
- L'animation "connaître ma nature" prévoit la connaissance de la nature ordinaire à proximité immédiate de l'établissement (à pied obligatoirement)



Société de la connaissance

- Contribue à la formation citoyenne
- S'inscrit dans les programmes pédagogiques
- Découverte des acteurs locaux et des métiers intervenant dans la gestion des sites naturels



Gouvernance

- Mise en œuvre en lien avec la DEJ et l'éducation Nationale

PLAN CHASSE : PRÉSERVER ET PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental Espaces naturels sensibles

7^e Commission : Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt,
Coopérations Européennes et Transfrontalières

Le département compte 8 000 chasseurs réunis au sein de 300 associations communales et intercommunales de chasses agréées au titre de la protection de l'environnement. La Fédération Départementale des Chasseurs et les associations communales de chasse agréées jouent un rôle de recherche et d'innovation en faveur de la protection des espèces embléma-

tiques telles que le tétras-lyre, la bartavelle ou le lagopède. Le Département a élaboré, en étroite collaboration avec les acteurs de la chasse, le Plan pour la chasse en Haute-Savoie acté en juin 2022. L'objectif principal est la préservation et la protection de l'environnement pour les générations futures.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Gérer les milieux naturels,
- Concilier faune sauvage et activités humaines
- Connaître la faune sauvage et son comportement
- Sensibiliser à la cohabitation au sein des milieux naturels

SUIVI

Direction référente

Direction animation territoriale et développement durable
Service environnement et espaces naturels sensibles

Document de référence

- Délibération cadre n°CD-2022-088 du 12 juin 2022
- Plan Chasse juin 2022

Indicateurs de suivi

- Nombre d'actions instruites et délibérées : 9

COÛT DE L'ACTION

Dépenses inscrites au BP 2022	Dépenses prévisionnelles au BP 2023
F : 19 840 € I : 56 416 €	F : 31 000 € I : 135 000 €

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2022

La Fédération Départementale a établi une liste d'actions pour l'année 2022 comprenant: 9 actions s'inscrivant dans les objectifs du plan chasse. En 2023, une nouvelle liste d'actions sera proposée par la Fédération Départementale.

En 2022, une estimation scientifique des populations de loup en Haute-Savoie a été réalisée dont les résultats seront partagés en 2023.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Evaluer les déplacements de la faune sauvage liés au réchauffement climatique (manque d'eau, manque de nourriture)... et anticiper les concentrations de faune sauvage dans les zones urbaines et péri-urbaines
- Soutenir l'acquisition de véhicules électriques de la Fédération de chasse



Société de la connaissance

- Soutenir des actions de sensibilisation directe "maraudage" en lien avec les collectivités et mettre en place des actions de communication
- Développer des outils pédagogiques pour des actions scolaires
- Estimation des populations de loups en Haute-Savoie pour une meilleure préservation des alpages



Cohésion sociale et solidarité

- Faire connaître les acteurs et communiquer sur les pratiques des territoires pour le bien-vivre ensemble (chasseurs, randonneurs, VTTistes, ...)



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Avertir les conducteurs d'un danger lié à la présence d'animaux (radar faune sauvage, piquets refecteurs)



Gouvernance

- Concertation avec la Fédération des Chasseurs 74
- Soutenir des propositions d'actions en lien avec les collectivités



Développement socio-économique

- Soutenir le renouvellement du matériel technique (collier, jumelles, drones, caméras)
- Soutenir la modernisation des bâtiments de la fédération
- Acquisition et mise à disposition d'abris de bergers d'urgence



Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles

- Gestion durable et réhabilitation d'habitats naturels (alpages, forêts, zones humides)
- Préservation des corridors écologiques (trame verte et noire)
- Acquisitions foncières
- Connaître les zones d'hivernage de la faune sauvage pour les préserver (mise en défense)
- Protéger les zones de reproduction

PLAN PÊCHE : RENFORCER LA PRATIQUE DE LA PÊCHE DE LOISIR ET PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES

Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental Espaces naturels sensibles

7^e Commission : Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières

Le département possède de nombreux cours d'eau et lacs et la diversité de ces milieux permet la pratique de tout type de pêches du petit torrent de montagne jusqu'au Rhône ainsi que dans les lacs. En effet, sont recensés 3 800 km de rivières de catégorie 1 (peuplement piscicole dominant constitué de salmonidés) et 27 000 ha de lacs (54 plans d'eau dont les lacs d'Annecy et Léman).

Aujourd'hui, ce sont presque 30 000 adhérents qui profitent

du territoire pour pratiquer le loisir pêche.

Aussi, le Département, en étroite collaboration avec les acteurs de la pêche, a élaboré en juin 2022 un premier "Plan Pêche" ambitieux. Son objectif principal consiste en la préservation des milieux naturels, de la biodiversité, des cours d'eau et la sensibilisation des nouvelles génération à préserver les milieux aquatiques.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Garantir un accueil de qualité le long des rivières et des lacs
- Maintenir et suivre les populations piscicoles autochtones
- Renouveler et moderniser les équipements tels que les bâtiments, bateaux...
- Préserver les milieux naturels par la réhabilitation des rives et milieux aquatiques
- Préparer l'avenir en soutenant les actions pédagogiques

SUIVI

Direction référente

Direction animation territoriale et développement durable
Service environnement et espaces naturels sensibles

Document de référence

- Délibération cadre n°CD-2022-087 du 12 juin 2022
- Plan Pêche juin 2022

Indicateurs de suivi

- Nombre de demandes de subvention instruites et délibérées : 0

COÛT DE L'ACTION

Dépenses prévisionnelles au BP 2023

I : 530 000€

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2022 : nouvelle fiche - amélioration continue à aborder dans le RDD 2023 - édition 2024

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Réaliser des pêches de sauvegarde en cas de sécheresse des milieux
- Soutenir la réhabilitation énergétique des installations piscicoles et des bâtiments



Société de la connaissance

- Soutenir les actions pédagogiques dans le but de sensibiliser les jeunes au respect de la qualité de l'eau et à la préservation des milieux aquatiques
- Préserver et entretenir le patrimoine culturel et historique de pêche des bords de lac



Gouvernance

- Accompagner les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques dans leur demande de financement
- Concertation avec la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques



Développement socio-économique

- Soutenir le renouvellement des équipements, des bâtiments et des bassins piscicoles
- Développer une nouvelle offre en accompagnant la création de parcours de pêche spécifique



Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles

- Surveiller les espèces à enjeux - préserver les ressources halieutiques
- Maintenir et suivre les populations autochtones
- Garantir la qualité des cours d'eau
- Réhabiliter les rives en soutenant le retrait d'anciennes décharges

2. DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DÉPARTEMENTALES ET PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE



MOYENS DE L'INSTITUTION

58. Accompagner les projets professionnels des personnes en situation de handicap

ACCOMPAGNER LES PROJETS PROFESSIONNELS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



Compétence du Département > Moyens de l'institution

8^e Commission : Finances, ressources humaines et administration générale

Dans le cadre du conventionnement avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), de 2014 à fin 2017, des actions en direction du handicap ont été reconduites en 2022 :

- aides techniques et humaines pour des agents en situation de handicap (bureau adaptable électrique, appareillage auditif, aide au transport domicile-lieu de travail, aménagement véhicule, auxiliaire de vie professionnelle, etc.).

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Au-delà de la contrainte légale des 6 % de travailleurs handicapés dans la collectivité, rester mobilisé sur le recrutement, l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap,
- Renforcer la prévention afin d'éviter l'apparition de nouveaux handicaps au sein des effectifs actuels
- Sensibiliser davantage les collectifs de travail sur la notion de handicap psychique

SUIVI

Direction référente

Direction Ressources Humaines

Document de référence

Loi du 11 février 2005 "pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées"

Indicateurs de suivi

156 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (132 RQTH, 24 AT) **au 31 décembre 2022**

Obligation d'emploi atteinte en 2022 avec un **taux d'emploi direct de 6,11 %**

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2022:

- Souhait de définir une politique de Handicap au sein du Département de la Haute Savoie
- Favoriser le recrutement des personnes en situation de handicap et celui des apprentis BOE (information et sensibilisation des équipes)
- Conventionnement FIPHFP : permettre de définir des actions en les rendant visibles, et de disposer d'un préfinancement avant la mise en œuvre de ces actions. A noter que sans conventionnement, le FIPHFP ne prend en charge que 40 000€ des dépenses annuelles
- Développer le réseau H, partenariat avec CRP La Passerelle pour recrutement BOE et stagiaires. Une rencontre devait avoir lieu avec la Directrice de la Passerelle en 2020 (annulée du fait du confinement)
- Développer des actions de communication et sensibilisation au handicap au sein de la collectivité et finaliser la plaquette à destination des agents sur les droits des travailleurs en situation de Handicap

- accompagnement au maintien dans l'emploi : bilan de compétences, formation, prestations spécifiques
- achats auprès d'Entreprises Adaptées (EA), d'Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)
- développement des contrats d'apprentissage aménagés pour des personnes en situation de handicap

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Consommation et production durables

- Marchés réservés aux ESAT et EA



Société de la connaissance

- Sensibilisation des agents au handicap



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Maintien en et dans l'emploi de personnes en situation de handicap
- Travail en coordination avec les préventeurs



Cohésion sociale et solidarité

- Sensibilisation au handicap
- Prévention
- Recrutements dérogatoires au concours



Gouvernance

- Suivi et accompagnement d'agents et d'apprentis par différents partenaires : S.A.M.E.T.H. - CAP EMPLOI, Solidarité Pour Réussir (S.P.R.74), Promo Rhône Alpes Conseil, Raisonance Entreprise, l'A.D.A.P.T. 74, JLO Emploi
- Pour la formation des agents : C.I.B.C., le Centre de Réadaptation Professionnelle Passerelle d'Annecy le Vieux et le C.N.F.P.T.
- Maison Départementale des Personnes Handicapées

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2020 et 2021

Achat de prestations auprès d' E.S.A.T./E.A. (fournitures et main d'œuvre)	Aménagements postes, aides techniques et humaines, formation
2020 : 256 266,01 € 2021 : NC	2020 : 90 344,30 € 2021 : 67 656 €

DEPENSES MANDATÉES PAR POLITIQUE PUBLIQUE

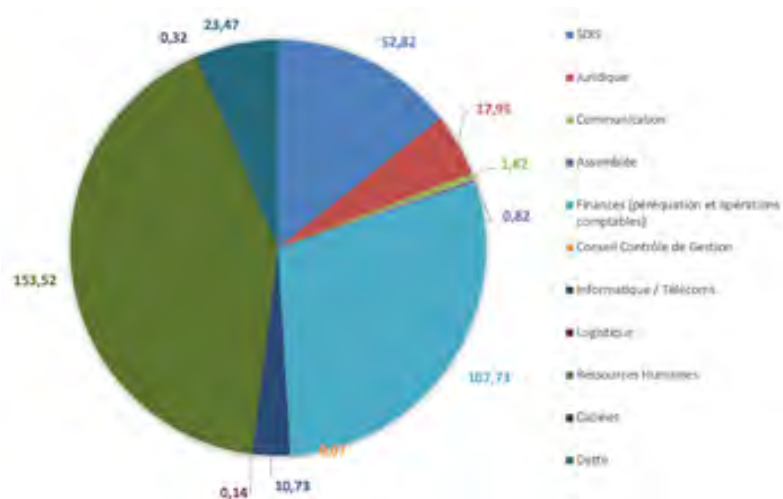
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

EXTRAIT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

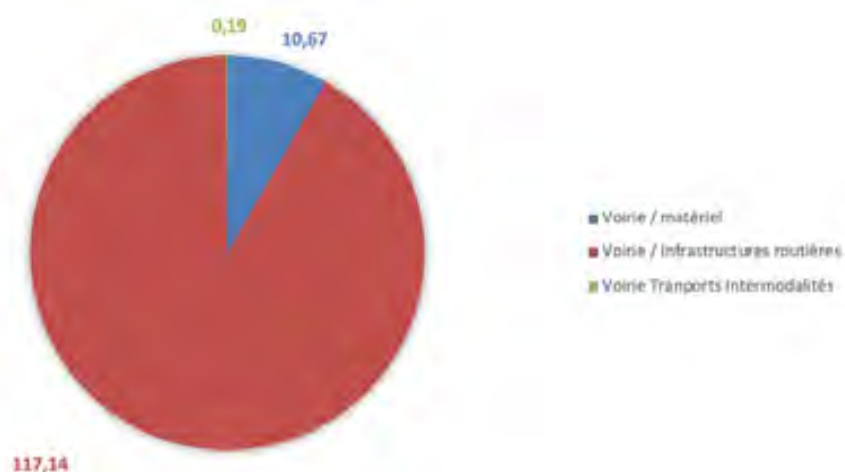
SOCIAL : 413,25 M€



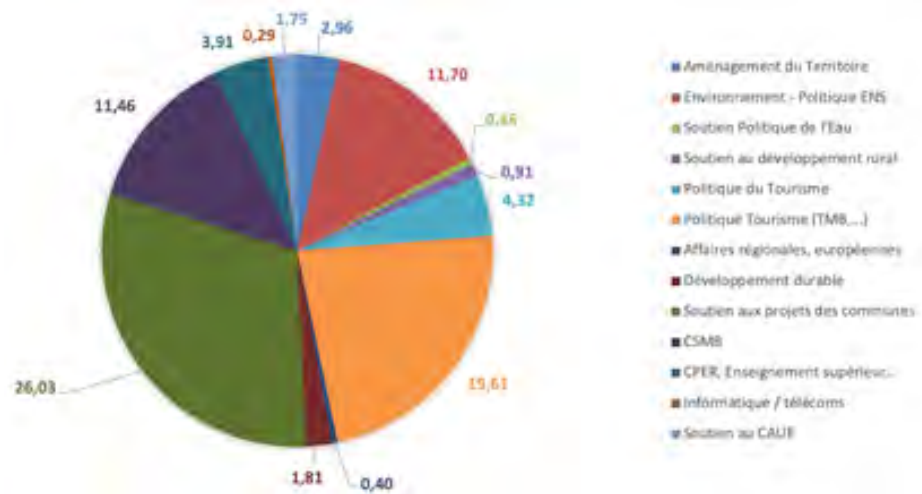
MOYENS DE L'INSTITUTION : 369,39 M€



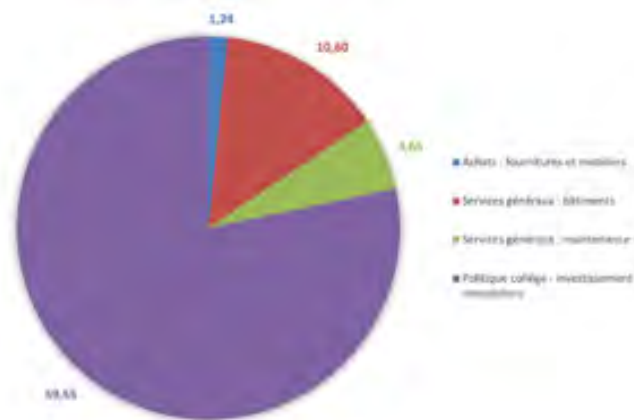
INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET GRANDS DÉPLACEMENTS : 128 M€



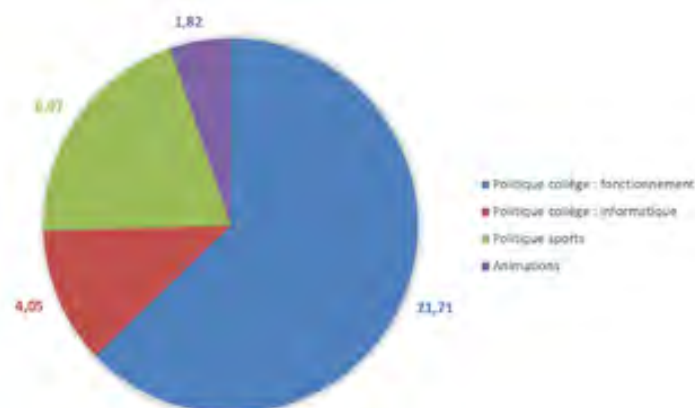
SOUTIEN AU TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL : 85,60 M€



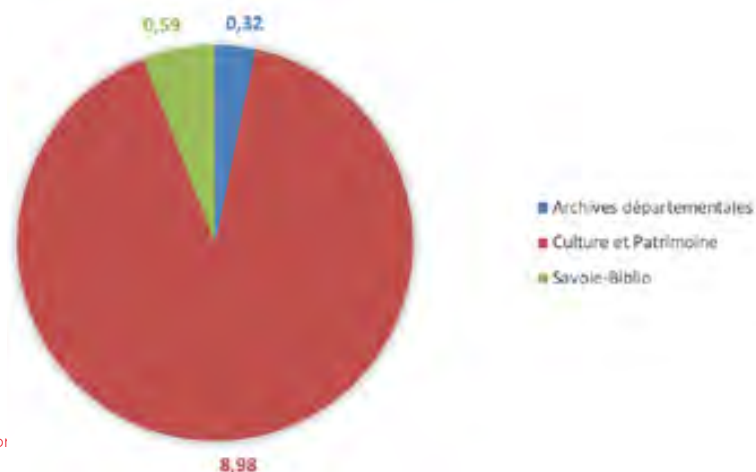
BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX : 76,03 M€



ÉDUCATION ET FORMATION : 34,54 M€



CULTURE ET PATRIMOINE : 9,89 M€



II. PORTRAIT DE TERRITOIRE



BULLETIN CLIMATIQUE DE L'ANNÉE 2022

Une longue période de chaleur et des records

Avec une anomalie de +2,7°C par rapport à la normale 1961/1990, c'est 0,6°C de plus que 2011 qui détenait jusque-là la première place du podium (à quasi-égalité avec 2018 et 2020), soit un bond jamais vu entre deux années records. Les températures extrêmes sont apparues dès le mois de mai et se sont terminées en octobre (mois d'octobre le plus chaud depuis 1951, mai, juin, juillet et août parmi les premiers). Malgré une petite pause en septembre, c'est la plus longue vague de chaleur jamais vécue. Les mois de février, mars et décembre ont eux aussi été bien au-dessus des normales. Cette conjonction d'hiver doux, de printemps, d'automne très chauds et d'été caniculaire font de 2022 une année totalement atypique en termes de températures.

Peu de pluie et de la sécheresse

Les cumuls annuels de précipitations à La Clusaz placent 2022 à la 11^e place des années les plus sèches depuis 1959. Il y a bien eu, en début et fin d'année, en avril et septembre, de bons épisodes de pluie, mais le déficit a été abyssal en mars, juillet et août (qui finissent en tête des mois les plus secs depuis 1959). La moyenne des cumuls entre mars et août égale celle de 1976. La différence entre 2022 avec d'autres années sèches comme 1976 ou 1989 réside dans les valeurs extrêmes de températures maximales journalières de mai à fin août, qui ont fait atteindre des sommets à l'évapotranspiration et ont engendré une sécheresse de surface très importante.

Un enneigement bien parti puis en grand déficit

Comme souvent sur ces dernières années, ce sont les contrastes qui caractérisent le mieux l'évolution de l'enneigement sur l'ensemble de la saison. Les cumuls de neige ont été au rendez-vous en décembre, 13^e mois de décembre le plus enneigé depuis 1959 à Megève. Puis une accalmie s'est produite dès la mi-janvier avec la présence d'un puissant anticyclone. Un peu de neige en février, puis un quasi record en mars avec seulement 5 cm tombés au sol. Quelques giboulées début avril et une montée de la chaleur aura raison du manteau neigeux qui disparaîtra quasiment des massifs dès le mois de mai, accentuant ainsi le manque d'eau pour l'été. L'enneigement de la saison 2021/2022 se classe finalement, grâce à décembre, dans le milieu de tableau du classement depuis 1959.

THÔNES



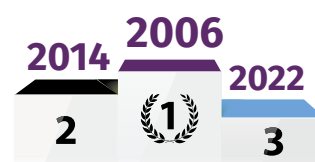
T°C. MOY. ANNUELLE

2022 : année la plus chaude depuis 1950



T°C. MOY. ÉTÉ

2022 : 2^e été le plus chaud depuis 1950



T°C. MOY. AUTOMNE

2022 = 3^e automne le plus chaud depuis 1950

CHAMONIX

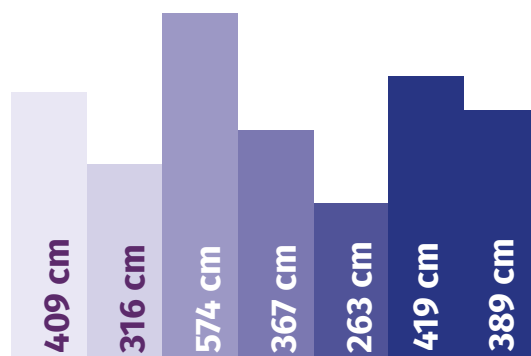


MOY. MOY. MOY. MOY. MOY. MOY. MOY. MOY.

1981-2010 2014-15 2016-17 2017-18 2018-19 2019-20 2020-21 2021-22

41^e hiver le plus enneigé depuis 1959

MEGÈVE



MOY. MOY. MOY. MOY. MOY. MOY. MOY.

1981-2015 2016-17 2017-18 2018-19 2019-20 2020-21 2021-22

33^e hiver le plus enneigé depuis 1959

UN POINT SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN MONTAGNE EN 2022

Comme pour l'ensemble des Alpes, la Haute-Savoie est fortement exposée aux effets du réchauffement des températures.

Avec une augmentation moyenne annuelle de +2.4°C à Thônes ⁽¹⁾ entre 1950 et 2022, soit presque deux fois plus que la moyenne française, les vagues de chaleur s'intensifient avec le temps et durent plus longtemps. L'année 2022 en est un bon exemple, comme les années précédentes qui ont connu d'importantes canicules (2020, 2019, 2018, 2015...). En hiver, ce sont désormais les changements de temps qui étonnent, soit par de la douceur persistante durant plusieurs semaines (décembre 2015), ou juste le temps d'un redoux exceptionnel : les fameux coups de pluie, jusqu'à 2500m en plein hiver, comme fin décembre 2021 ⁽²⁾. Les mois de février, d'habitude très frais, sont maintenant une année sur deux exceptionnellement doux.

Ces évolutions ne sont pas nouvelles : le réchauffement a commencé lors des hivers du début des années 1990, et s'est ensuite matérialisé avec la canicule de 2003 et des printemps très chauds comme en 2007. Mais comme à la fin des années 1980, un nouveau palier a été franchi vers 2014, et son point d'orgue 2022. En effet, sur neuf années, seule une, 2021, est au niveau des normales, les autres étant bien plus chaudes. C'est dans le même temps une quasi-disparition des périodes de grands froids ou de fraîcheurs estivales. Il est fort probable que le climat qui s'est installé depuis 2014

devienne la nouvelle norme pour les années à venir. Bien qu'il soit difficile d'anticiper la météo à cette échelle, en contexte El niño ⁽³⁾, nous devrions observer des périodes de douceur et de chaleur majoritaires, entrecoupées de temps à autres par quelques coulées d'air polaire.

Ce réchauffement est à croiser avec les précipitations annuelles, qui, contrairement aux températures, n'évoluent pas significativement sur les Alpes depuis 1959. Les cumuls varient d'une année à l'autre, par exemple à La Clusaz entre 1500 et 2000mm. En affinant l'analyse, on observe toutefois une légère baisse sur les saisons estivales et automnales, qui s'est traduite par des conditions hydriques et végétatives plus difficiles en alpages ; et une hausse en hiver, entraînant une augmentation mécanique des cumuls de neige en altitude par rapport aux hivers des années 2000 plus secs. Notons que ces cumuls de neige restent encore loin de ceux observés dans les années 1980, et qu'ils iront en s'amenuisant au fur et mesure du réchauffement et de la remontée de la limite pluie-neige.

Et pour le futur ? L'année 2022 nous offre une fenêtre de lecture. Une saison estivale "étirée" rognant sur le printemps et l'automne, avec un "cœur d'été" caniculaire, et des conditions très variables sur le semestre hivernal, alternant douceur, neige et pluie. Une situation qui entraîne de nouveaux aléas et en renforce d'autres : augmentation des risques gravitaires (écroulements, chutes de séracs, avalanches humides...), des sécheresses des

cours d'eau et bientôt des sols, une fragilisation accrue des forêts, une nature déboussolée et même les Alpes qui verdissent sous l'effet de la remontée de certaines espèces ⁽⁴⁾ et la fonte des glaciers qui atteint son paroxysme en 2022. C'est aussi l'année de la prise de conscience de l'importance de la ressource en eau et du défi de son partage, entre activités elles-mêmes, et avec les milieux naturels, qui devient désormais un enjeu sociétal.

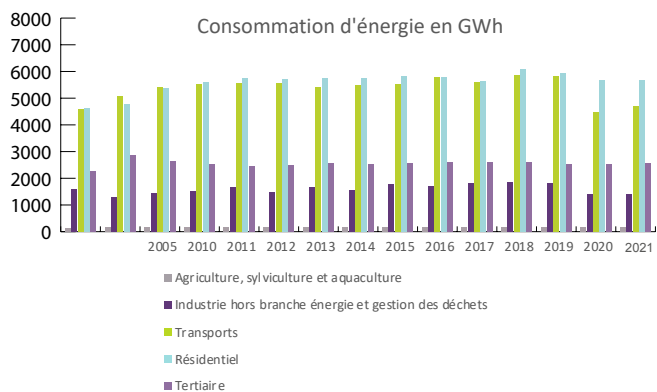
Et c'est bien un mouvement de fond qui s'est engagé avec le dernier rapport du GIEC ⁽⁵⁾ sans équivoque sur la responsabilité des émissions de gaz à effet de serre, et la nécessité d'engager des chantiers pour anticiper et s'adapter à ces nouvelles conditions climatiques.

Sources : (1) Agence Alpine des Territoires (AGATE), Observatoire du changement climatique (2) <https://www.skipass.com/news/meteo-neige-bilan-hiver-2022-montagne.html> (3) <https://public.wmo.int/fr/info-ni%C3%B1oni%C3%B1a> (4) CREA, La nature déboussolée, 2021 (5) Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)



LES INDICATEURS TERRITORIAUX

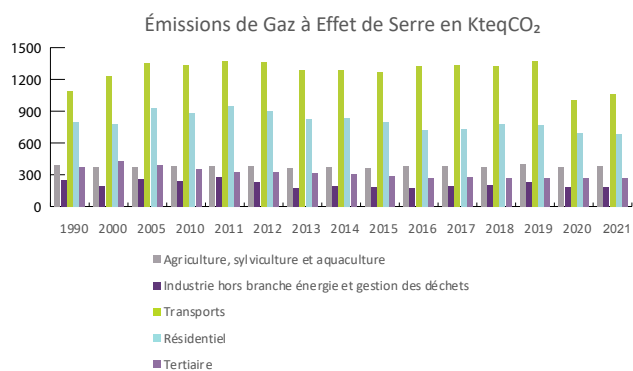
■ CONSOMMATION D'ÉNERGIE



■ TEMPÉRATURES MOYENNES À THÔNES (EN °C)



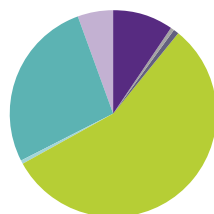
■ ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE



■ CUMULS DE NEIGE (en cm) À CHAMONIX (1 000 m) ET À MEGÈVE (1 080 m)



■ PRODUCTION D'ÉNERGIE EN HAUTE-SAVOIE EN GWh



- bois & autres biomasse solide
- biogaz
- incinérateurs
- production nette des PAC
- hydro-électricité
- photovoltaïque
- solaire thermique

TRANSPORT ET MOBILITÉ

ENJEUX GLOBAUX

Prendre en compte l'impact des transports sur l'environnement, l'économie, l'aménagement et la cohésion sociale

Tout système de transport influe sur l'organisation de la production des biens et services. Depuis le choix des matières premières jusqu'aux déplacements du consommateur final, il structure les flux de marchandises et les déplacements professionnels ou privés, voire l'urbanisation.

Les services de transports contribuent à l'activité socio-économique, aux relations et à la cohésion sociale, à l'insertion des personnes handicapées, âgées ou isolées dans des quartiers décentrés ou des zones rurales éloignées. L'amélioration des transports est ainsi une composante significative des projets de rénovation urbaine.

Les transports sont à l'origine d'impacts directs environnementaux significatifs. Ils sont les principaux émetteurs de CO2 dans le monde.

En France, la part des émissions de gaz à effet de serre associées au transport est de 31 % dont ¼ est due au Poids Lourds et plus de la moitié aux véhicules particuliers. Le transport aérien et le transport routier sont ceux qui génèrent le plus d'émissions de gaz à effet de serre par kilomètre parcouru.

Le secteur des transports a été l'un des plus touchés par les impacts de la crise du Covid-19. L'année 2022 marque néanmoins une nette reprise des flux de passagers et de marchandises.

LES ENJEUX IDENTIFIÉS EN HAUTE-SAVOIE

La voiture largement dominante pour se rendre au travail

En 2017, 79,6 % des actifs vont au travail en voiture. Représentant une faible part des déplacements, la part des actifs utilisant les transports en commun a augmenté d'environ 68 % entre 2006 et 2018.

Une accidentologie en hausse en 2021

En 2021, 448 accidents ont été dénombrés sur les routes départementales. Le nombre de blessés hospitalisés a augmenté de 12% entre 2020 et 2021. Entre 2005 et 2021, le nombre de blessés graves a diminué de 51 %.

Une exposition au bruit réelle

Le long des routes départementales, 44 555 personnes en 2020 ont été exposées à des niveaux sonores équivalents ou supérieurs à ceux d'une conversation courante ou d'un sèche-linge (68 dB(A)).

Une exposition à la pollution atmosphérique à prendre en compte

La qualité de l'air s'est nettement améliorée en raison des périodes de confinements liées à l'épidémie de coronavirus ayant engendré une forte réduction des déplacements. Air Rhône-Alpes, association de surveillance de la qualité de l'air, estime qu'en 2019 :

- 800 Haut-Savoyards (300 de plus qu'en 2018) sont exposés à des valeurs supérieures au seuil réglementaire de dioxyde d'azote (traceur de pollution automobile),
- environ 0,2 % (92 000 de moins qu'en 2017) des Hauts-Savoyards sont exposés à des niveaux d'exposition au PM10 supérieurs au seuil recommandé par l'OMS en moyenne annuelle (particules fines émises, pour partie, par les véhicules routiers à moteur thermique).



© Shutterstock

LES INDICATEURS TERRITORIAUX

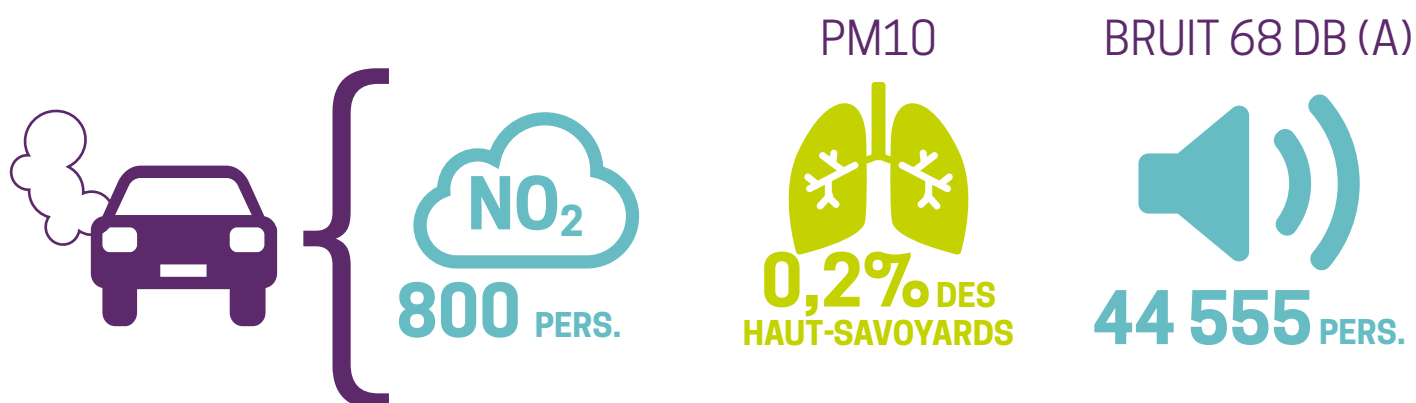
■ DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL EN 2018



■ ACCIDENTOLOGIE EN 2021



■ EXPOSITION À LA POLLUTION DES VÉHICULES



PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES RESSOURCES NATURELLES

ENJEUX GLOBAUX

Protéger les écosystèmes pour assurer la survie des sociétés humaines

Les ressources naturelles comprennent les ressources naturelles fossiles et minérales, les matériaux issus du milieu naturel, les terres arables. La diversité biologique, ou biodiversité, représente l'ensemble des espèces vivantes présentes sur la terre (plantes, animaux,

micro-organismes...), les communautés qu'elles forment et les habitats dans lesquels elles vivent. L'humanité fait partie intégrante de cette biodiversité.

Le vivant fournit nourriture, fibres, principes actifs de la pharmacopée et répond à nos besoins les plus essentiels.

Les activités humaines, par leurs impacts sur le cycle de l'eau et la biologie des sols, par leurs prélèvements excessifs et

la modification des biotopes, appauvrissent la biodiversité à un rythme sans précédent, qui va à l'encontre du développement durable et compromet le bien-être, voire la survie, de l'humanité. Le changement climatique exacerbe le problème. Les populations les plus pauvres, sont aussi les plus fragiles, les plus dépendantes et les plus menacées.

LES ENJEUX IDENTIFIÉS EN HAUTE-SAVOIE

De nombreuses actions engagées pour préserver une nature exceptionnelle

Différentes démarches ont été menées par les collectivités, l'État et le tissu associatif, en vue de préserver les espèces et les milieux naturels. Ces actions visent également à accueillir et sensibiliser le public sur le fonctionnement de ces écosystèmes fragiles. Des acteurs variés peuvent ainsi intervenir de manière coordonnée sur les mêmes espaces.

L'obligation de limiter la fragmentation des espaces

Les surfaces urbanisées ont augmenté de près de 49 % en 30 ans, principalement au dépend de zones agricoles et, dans une bien moindre mesure, de zones naturelles. La fragmentation des espaces menace les continuités écologiques. Celles-ci, distribuées au sein des espaces de "nature ordinaire", constituent les liens indispensables avec les "cœurs de nature" que sont les réservoirs

de biodiversité. Leur maintien, ou leur restauration, sera le gage de la préservation d'une biodiversité riche et anticipera sur les effets du changement climatique dans les déplacements d'espèces. Pour les agriculteurs, le mitage entraîne des difficultés d'épandage, d'accès aux parcelles et de nuisance pour les habitants, qui peuvent conduire à l'abandon de l'exploitation des parcelles à proximité d'habitations, à la réduction des surfaces cultivables et donc à une intensification sur les espaces cultivés, contradictoire avec le cahier des charges des Appellations d'Origine Contrôlée (AOC).

Une qualité des cours d'eau qui s'améliore...

Des efforts importants ont été réalisés par les collectivités ces dernières années en matière d'assainissement collectif, ce qui se traduit par une augmentation du nombre de stations d'épuration et de leur capacité, ainsi que par une amélioration de la performance des traitements.

De même, les obligations réglementaires incitent les entreprises à traiter leurs rejets. Globalement les qualités physico-chimique (oxygénation, nutriments, thermie et acidification) et biologique (composition du peuplement d'invertébrés, espèces d'algues présentes) des cours d'eau du département tendent à s'améliorer. L'indice poisson rivière (IPR) permet de passer de l'observation du peuplement en place à une indication sur l'état du milieu aquatique.

... mais pourrait être menacée par le changement climatique en cours

L'augmentation de l'occurrence de périodes de sécheresse pourrait avoir une incidence sur les débits d'étiage et favoriser l'augmentation de la concentration de polluants dans les cours d'eau. De même, la récurrence de phénomènes pluvieux intenses favorisera le rejet, dans les milieux naturels, d'effluents non traités.



LES INDICATEURS TERRITORIAUX

■ PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS



139 220 ha DE SITES NATURA 2000 (SIC ET ZPS)

21 115 ha DE RÉSERVES NATURELLES

34 776 ha POUR 201 SITES LABELLISÉS ESPACES NATURELS SENSIBLES

7 741 ha D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE

■ SURFACES URBANISÉES 1991-2021



+ DE 10 492 ha

(Surface du Grand Annecy : 12 200 ha)

■ INDICE POISSON RIVIÈRE 10 stations

2021



0 9 1 0 0

■ ÉTAT (OU POTENTIEL) ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU DANS 117 STATIONS

2021



0 44 47 18 8

■ ÉTAT DU PARC D'INSTALLATIONS RELEVANT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

2019



32 333

CONFORMES OU ACCEPTABLES



10 112

SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE

ENJEUX GLOBAUX

L'égal accès pour tous à l'éducation, à la formation et à la culture, un facteur majeur de cohésion sociale, à tous les niveaux de formation et à toutes les étapes de la vie

L'éducation et la formation permettent de former les citoyens et les futurs citoyens aux enjeux fondamentaux du développement durable, d'acquérir les savoir-faire et les savoir-être indispensables pour s'adapter aux évolutions du monde et de la société. Ces évolutions impliquent, d'une part, un effort d'anticipation pour

bénéficier des nouvelles possibilités qui se présentent et, d'autre part, une gestion de la transition entre anciennes et nouvelles pratiques. Les formations professionnelles initiale et continue y contribueront significativement.

L'éducation au développement durable, par ses dimensions éthiques et sociales, participe à la formation citoyenne. Elle est, par nature, portée par toutes les disciplines d'enseignement et d'activités éducatives scolaires et extrascolaires. Par le biais de l'éducation des jeunes, elle facilite

la mobilisation effective du grand public autour des enjeux de développement durable.

La promotion, la protection et le maintien de la diversité culturelle sont des conditions essentielles du développement territorial. L'accès à la culture et au savoir est à la fois vecteur de développement personnel, d'épanouissement et de mieux vivre ensemble. En s'adressant à tous les publics, la culture contribue à la cohésion du territoire.

LES ENJEUX IDENTIFIÉS EN HAUTE-SAVOIE

Une offre universitaire en développement, mais modeste

Une partie des jeunes âgés de 18-25 ans partent suivre leurs études hors du département et reviennent ensuite diplômés. Des filières de formation se renouvellent et se structurent en lien avec les activités économiques implantées sur le territoire : décolletage, mécatronique, image en mouvement, outdoor...

Une diminution régulière des jeunes sans diplôme

Entre 2010 et 2018, le niveau de qualification des jeunes (25-34 ans) est en hausse de 11%. Cette augmentation concerne les hommes comme les femmes. En 2019, 13,1% des jeunes (20-24 ans) n'ont aucun diplôme.

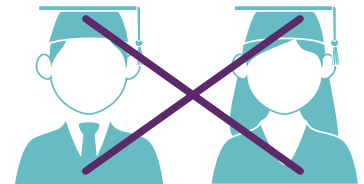
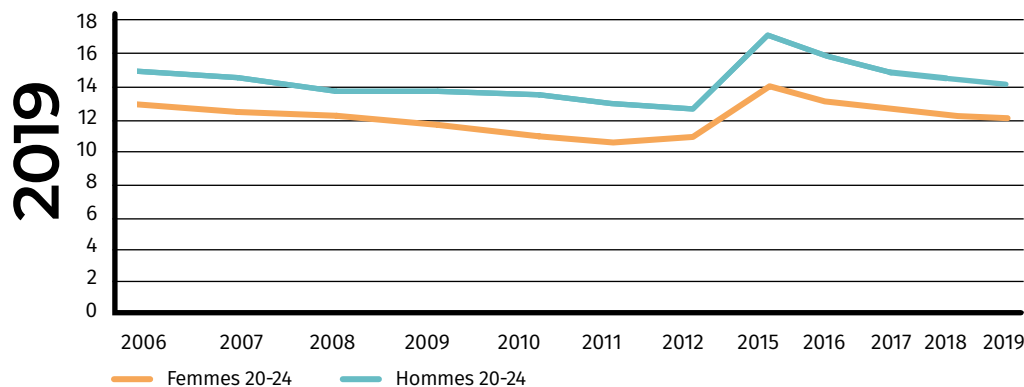
Une augmentation continue du nombre de bibliothèques

Si la diversité de l'offre culturelle (événementielle, patrimoniale, publique ou privée) la rend difficilement appréhendable au travers d'indicateurs à l'échelle territoriale, on note que le nombre de bibliothèques en Pays de Savoie continue à augmenter tout comme le nombre de réseaux de lecture publique. Globalement, les moyens des bibliothèques progressent et les services à la population se développent. Au-delà du prêt, la bibliothèque est un lieu où l'on vient pour se documenter, se divertir, échanger, travailler, voir une exposition ou assister à une animation.



LES INDICATEURS TERRITORIAUX

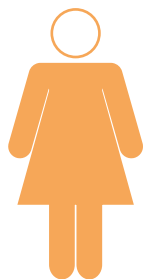
■ PART DES JEUNES SANS DIPLÔME (20-24 ANS)



13,1 %
N'ONT AUCUN DIPLÔME

■ NIVEAUX DE QUALIFICATION DES 25-34 ANS

DIPLÔMES INTERMÉDIAIRES

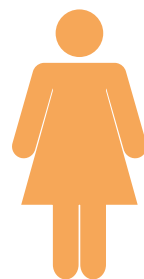


18 879



24 796

DIPLÔMES SUPÉRIEURS



29 780



22 193

2019

■ OFFRE DES LIEUX DE LECTURE PUBLIQUE

2021



199 BIBLIOTHÈQUES
(DONT POINTS D'ACCÈS AUX LIVRES)



SURFACE
46 397 m²



BUDGET
D'ACQUISITION
1 437 039 €



DURÉE
D'OUVERTURE
3 573 heures

DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

ENJEUX GLOBAUX

Maintenir un niveau d'emploi permettant à chacun de vivre décemment de ses revenus, tout en limitant l'impact des modes de production sur l'environnement

L'augmentation de la productivité des ressources et la réduction des impacts environnementaux doivent être au cœur des préoccupations des acteurs économiques et de leurs

innovations. Ils sont amenés à anticiper dès maintenant des changements de grande ampleur visant une plus grande sécurité d'approvisionnement grâce :

- à la (éco)conception des produits,
- à la promotion de la réutilisation et à la mutualisation des outils / équipements,
- au développement du recyclage et de la substitution de matériaux,
- aux économies de ressources,
- au développement des énergies renouvelables.

Par ailleurs, l'évolution structurelle de l'économie (développement des services, désindustrialisation, développement du numérique...) entraîne implicitement une modification des pratiques et une adaptation des savoir-faire. Cette évolution de l'économie favorise également l'émergence de nouveaux métiers.

LES ENJEUX IDENTIFIÉS EN HAUTE-SAVOIE

Des créations d'emplois sur le territoire liées avant tout à l'économie présentielle

En dehors des "piliers" majeurs que sont le décolletage, le tourisme, l'agriculture, la mécatronique, l'outdoor et l'image en mouvement, les emplois créés en Haute-Savoie relèvent davantage de l'économie "présentielle", c'est-à-dire dont la vocation est de répondre aux besoins de la population du territoire et non pas de s'exporter.

Tourisme : un secteur économique touché par la crise qui se réinvente

En 2021, la fréquentation touristique annuelle sur le département représentait l'équivalent de plus de 61 000 habitants supplémentaires à l'année. Ce chiffre est en baisse par rapport à 2001 : la fréquentation touristique entre 2001 et 2021 a baissé de près de 43 %. Durement touché par la crise sanitaire, le secteur touristique a su rebondir et adapter son offre malgré la baisse de fréquentation notamment des touristes étrangers. Les plans de relance mis en place au niveau

étatique mais aussi les aides départementales à destination des acteurs locaux ont permis de maintenir une certaine activité. Le Département a également maintenu son accompagnement auprès des territoires par le biais de financements de projets touristiques et voté une aide d'urgence en faveur des stations de montagne. L'année 2021 a été marquée par le lancement de nombreux plans par le Département : vélo, nordique, alpin...lesquels ont été déclinés tout au long de l'année 2022 et permettent un soutien fort dans le développement de projets nouveaux sur la Haute-Savoie.

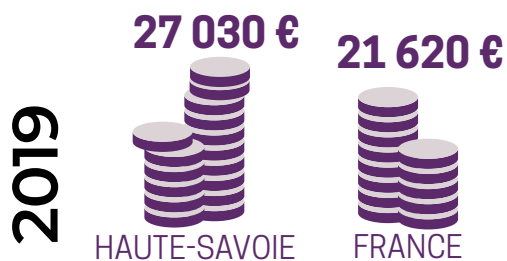


LES INDICATEURS TERRITORIAUX

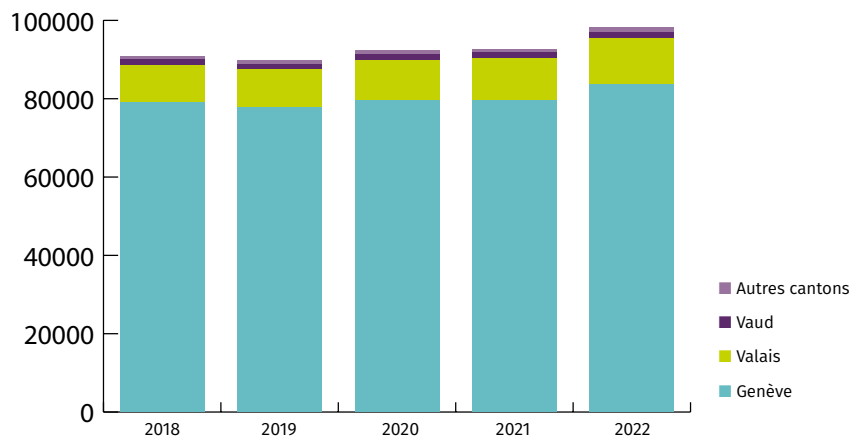
TAUX D'EMPLOI DES 15-64 ANS



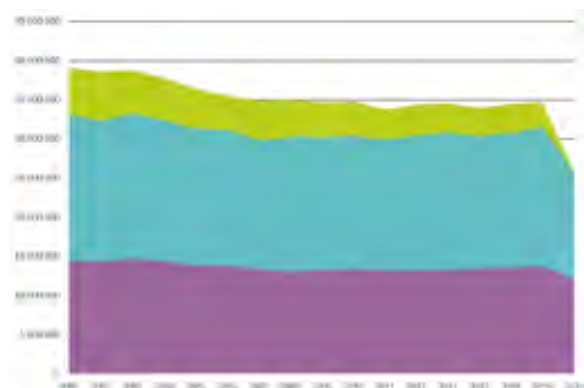
REVENU MÉDIAN DISPONIBLE PAR UNITÉ DE CONSOMMATION



NOMBRE DE FRONTALIERS



FRÉQUENTATION TOURISTIQUE SAISONNIÈRE



ENTRE
2001 ET 2021
-43 %

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

ENJEUX GLOBAUX

Mettre en œuvre un accompagnement social et sociétal à la mesure de la crise systémique en cours

L'évolution démographique place l'Europe devant des défis majeurs. Le vieillissement des populations, accentué par l'allongement de la durée de vie, est inéluctable. La croissance de la population mondiale et les conflits en cours jouent un rôle important dans l'immigration ;

le changement climatique pourrait venir renforcer les flux migratoires.

La crise financière et économique, inédite et plus récemment sanitaire, va aggraver par son ampleur la pauvreté, creuser les inégalités, frapper durablement les plus démunis. Redéfinir la justice sociale et traiter les inégalités dans une société plus sobre est une condition de changement durable de nos modes de vie et de nos modèles de croissance.

Dans le contexte actuel de crise, les dépenses publiques d'éducation, de santé et de sécurité sociale jouent un rôle d'amortisseur ; les protections sociales sont un filet de sécurité pour les plus fragiles. L'égalité des chances est une priorité et l'accès à l'emploi doit être placé au cœur des stratégies d'inclusion sociale et de lutte contre la pauvreté, pour lesquelles le développement d'une économie plus respectueuse de l'environnement doit être une opportunité.

LES ENJEUX IDENTIFIÉS EN HAUTE-SAVOIE

Un département riche, mais où les écarts de niveau de vie se creusent

Beaucoup moins touchée par le chômage que le reste du territoire national, la Haute-Savoie reste néanmoins un territoire inégal et cher à vivre. Les inégalités de revenus sont au-dessus de la moyenne nationale. Le haut niveau de salaire moyen, couplé au dynamisme démographique, contribue à renchérir le coût du foncier et a fortiori celui de l'immobilier, notamment à proximité de la frontière avec la Suisse.

Un coût de la vie élevé à l'origine de situations sociales qui se dégradent

Si le taux de pauvreté en Haute-Savoie est moins élevé que dans les autres départements de la région, le coût de la vie rend l'intensité de la pauvreté très forte. En dépit d'une jeunesse diplômée et

insérée, une partie croissante de cette population reste vulnérable à l'exclusion sociale. En effet, en 2018, la situation des jeunes en difficulté se dégrade : 6,08 % des 15-19 ans sont déscolarisés et sans emploi. De plus, les accidents de la vie (maladie, perte d'emploi...) ont des impacts beaucoup plus importants sur les conditions de vie des personnes venues s'installer dans le département sans liens familiaux, que dans le reste du territoire national (hors Ile-de-France).

Une répartition "logement-emploi" très inégale de part et d'autre de la frontière

Si Genève crée un nombre important d'emplois, c'est majoritairement la Haute-Savoie qui produit le logement nécessaire à l'accueil de cette nouvelle population. Les coûts élevés du foncier et de l'immobilier contraignent les ménages à habiter

de plus en plus loin de leur lieu de travail, ce qui pose aussi la question de l'accessibilité aux services et des déplacements domicile-travail. Les plus pauvres peinent à trouver un logement abordable, ce qui se traduit par l'augmentation de la demande de logements sociaux depuis 1994.

La part des 65 ans et plus tend à s'accroître, alors que celle des actifs progresse beaucoup plus lentement

Statistiquement, la population de la Haute-Savoie va vieillir plus rapidement que ce qui est observé au niveau national. La part des plus de 65 ans en 2021 représente 16,8 % de la population. Le vieillissement de la population et les rapprochements familiaux expliquent cette tendance.

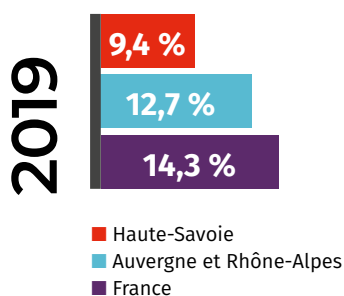


LES INDICATEURS TERRITORIAUX

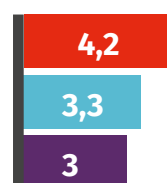
CHÔMAGE EN HAUTE-SAVOIE



TAUX DE PAUVRETÉ

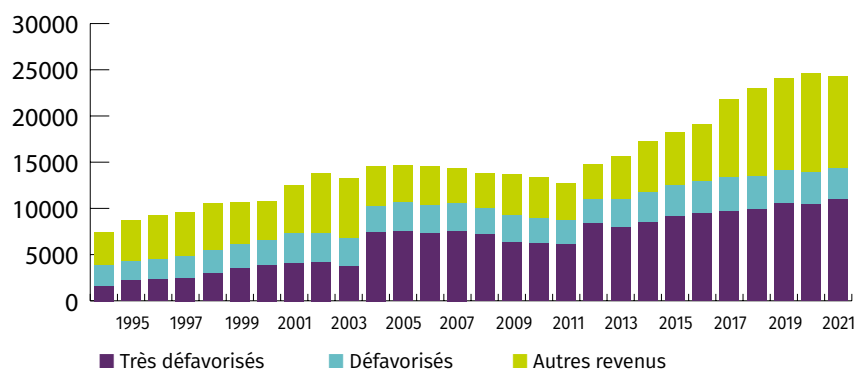


NIVEAU DE VIE

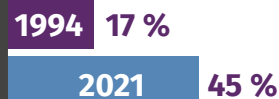


DEMANDES DE LOGEMENTS SOCIAUX

24 361
FOYERS
DEMANDEURS



PART DES
DEMANDEURS
TRÈS DÉFAVORISÉS



TEMPS MOYEN DOMICILE-TRAVAIL



PART DES PLUS DE 65 ANS ÉVOLUTION DE 2006 À 2021



+65 ans 16,8 %

SANTÉ PUBLIQUE, PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES

ENJEUX GLOBAUX

Réduire les impacts de la dégradation de l'environnement sur la santé

En France, l'espérance de vie sans incapacité est l'une des plus élevées au monde. Selon le dernier rapport de l'Insee, l'espérance de vie sans incapacité était en 2021 de 67 ans pour les femmes et de 65,6 ans pour les hommes, ce qui constitue une hausse sensible par rapport au milieu des années 2000.

La garantie de l'accès aux soins pour tous par la couverture médicale universelle constitue un facteur d'équité sociale et de santé durable.

L'article 1 de la charte de l'environnement, adossée à la Constitution, stipule que *"Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé"*. Or, la dégradation de

l'environnement, et notamment la pollution de l'eau et de l'air, peut avoir de sérieuses conséquences sanitaires. Certains risques naturels ou technologiques sont avérés. D'autres, incertains, exigent une vigilance soutenue. L'exposition à ces risques n'est pas identique pour tous : les conditions de vie engendrent en effet des inégalités en matière de santé.

LES ENJEUX IDENTIFIÉS EN HAUTE-SAVOIE

Globalement, un bon état de santé de la population...

En 2018, avec un taux de 1,9 pour mille, la Haute-Savoie enregistrait le taux de mortalité prématurée (avant 65 ans) le plus faible parmi l'ensemble des départements. En 2022, en Haute-Savoie, l'espérance de vie à la naissance est pour les hommes de 82 ans et pour les femmes de 86,4 ans. Ce qui place le département aux 5^e et 6^e rangs au niveau national.

... mais un accès inégal aux soins selon les territoires

L'indicateur d'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) aux médecins généralistes* montre clairement qu'un nombre non négligeable de communes présentent un accès à un praticien insatisfaisant. En croisant des données démographiques caractérisant les besoins (population, pyramide des âges), l'offre médicale (nombre de médecins généralistes et niveau d'activité) et le temps d'accès à cette offre, il ressort que certains territoires manquent de médecins.

Dans cette situation, du fait des difficultés de transport, l'accès au soin des personnes les plus précaires se complexifie.

Nota : cet indicateur considère uniquement la population permanente et ne prend pas en compte la population touristique, ce qui peut expliquer que certaines communes de montagne présentent une APL élevée au vu de la population permanente, mais ce taux est automatiquement plus faible en haute saison.

*Indicateur établi par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

Une pollution de fond qui impacte les plus fragiles en premier lieu

Alors que la population est peu exposée à des risques naturels (inondations) ou industriels (2 sites Seveso dans le département en 2021), la préoccupation majeure sur le territoire réside dans la qualité de l'air. Au-delà des pics de pollution, les populations de la vallée de l'Arve et des agglomérations d'Annecy et d'Annemasse sont exposées

à une pollution de fond qui a un impact sanitaire plus ou moins marqué en fonction des saisons et des conditions météorologiques. Elle affecte les personnes fragiles en premier lieu et à des degrés divers suivant la durée d'exposition (picotements oculaires, allergies, pathologies cardiovasculaires et respiratoires, cancers...). Il est aussi maintenant établi qu'une exposition prolongée à une pollution atmosphérique est un facteur de dégradation de l'état de santé et du bien-être, mais aussi de diminution significative de l'espérance de vie.

La qualité de l'air, une préoccupation du territoire

Le Département participe à la mise en place de plans de protection de l'atmosphère (PPA) sur le territoire dans l'objectif de faire diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de micropolluants atmosphériques. un deuxième plan de protection de l'atmosphère est en œuvre sur la vallée de l'Arve. Les agglomérations d'Annecy et d'Annemasse se sont engagées dans des plans locaux d'amélioration de la qualité de l'air.



© Adobe Stock

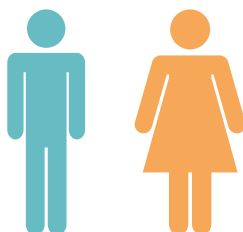
LES INDICATEURS TERRITORIAUX

TAUX DE MORTALITÉ PRÉMATURÉE 2018



1,9/1000

ESPÉRANCE DE VIE 2022



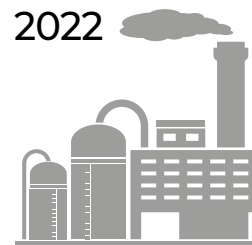
82 ANS **86,4 ANS**

EXPOSITION RISQUE INONDATION 2013



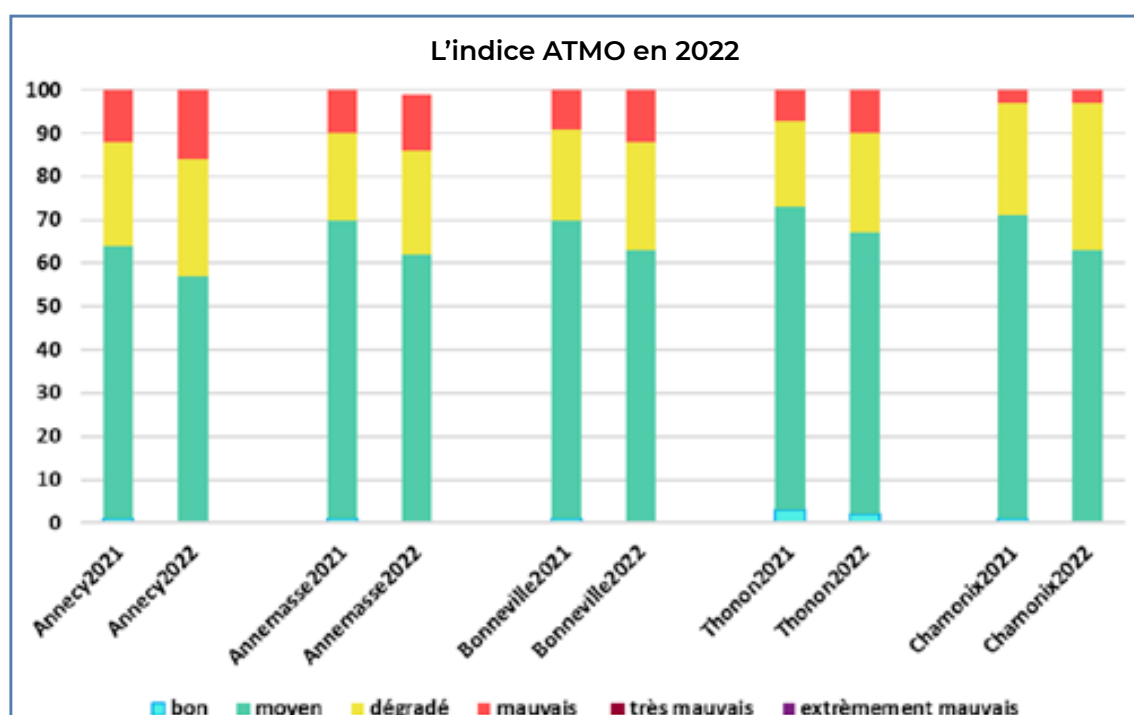
9,4 % DE LA POPULATION

DENSITÉ SITES SEVESO 2022



0,43 SITE POUR 1 000 km²

INDICE ATMO DE LA QUALITÉ DE L'AIR



CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

ENJEUX GLOBAUX

Orienter nos modes de production et de consommation vers une économie qui limite ses impacts sur l'environnement tout en améliorant notre qualité de vie

L'exploitation excessive et croissante des ressources naturelles pour produire et consommer affecte le climat, la diversité biologique, les équilibres naturels, voire la stabilité des sociétés humaines.

Le comportement et l'implication de chacun (citoyens, consommateurs, entreprises de production, distributeurs et pouvoirs publics) sont déterminants pour assurer le succès des changements profonds qui touchent à l'organisation de nos modes de vie. Modifier nos modes de production et de consommation implique d'agir simultanément sur l'offre et la demande.

Concernant le développement de l'Agriculture Bio, le programme

"Ambition bio 2022" porte l'ambition de parvenir à 15 % de la surface agricole utile en France d'ici 2022 et 20 % de produits bio dans la restauration collective. L'objectif de réduction de la production d'ordures ménagères et assimilées (OMA) fixé par le programme national de prévention de déchets 2021-2027 (PNPD) est de -15 % par habitant.

LES ENJEUX IDENTIFIÉS EN HAUTE-SAVOIE

Connaissance des prélèvements et des capacités de production d'eau potable

La connaissance des prélèvements d'eau : prélèvements pour l'alimentation en eau potable, les prélèvements pour des usages agricoles (abreuvement du bétail, production de fromages), des usages industriels, des usages touristiques... est primordiale. La connaissance des volumes prélevés mais également leur répartition en fonction des jours de l'année.

En parallèle, la connaissance des ressources en eau, de leurs qualités de leurs capacités en fonction des saisons, et de leurs évolutions dans le contexte de changement climatique est un autre enjeu majeur de connaissance.

Une agriculture extensive, tournée vers les terroirs et la qualité, et qui tend à se convertir de plus en plus au bio

En 2021, la part de la surface agricole utile (SAU) en bio ou en conversion en Haute-Savoie se situe à 6,1 % de la SAU totale. Toutefois, son taux d'évolution annuel se situe dans la moyenne régionale (à + 10 % / an). Le nombre

d'exploitations bio a doublé entre 2011 et 2019, et l'on observe une réelle dynamique toutes filières confondues (et notamment en maraîchage, arboriculture, viticulture).

La filière bovin-lait représente 80 % de l'activité agricole du Département, et se distingue par l'exigence environnementale de ses cahiers des charges d'appellations (AOP/IGP) : maximum de pâturage, alimentation non OGM, chargement et/ou production encadrée, fumure encadrée, bien-être animal, traçabilité et enregistrement.

Enfin, l'action départementale en matière agricole se distingue par les financements apportés aux agriculteurs au titre des contrats de filière et du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), avec notamment un soutien aux investissements combinant performance économique et environnementale (irrigation économe, sobriété sur les produits phytopharmaceutiques, protection contre les aléas climatiques, etc.).

Toujours plus de déchets collectés

Entre 2008 et 2018, la production globale de déchets non dangereux

a tendance à augmenter de 8,1 %, liée notamment à la croissance de la population de résidents et de touristes. Si elle se poursuit, elle pourrait entraîner la nécessité d'augmenter les capacités de collecte (déchèterie, équipement de collecte...) et de valorisation/traitement (centres de tri, incinérateurs...). Les objectifs de réduction de la poubelle des habitants, fixés par les lois Grenelle, ne sont pas atteints.

Une valorisation des déchets à renforcer

S'il augmente, le taux de valorisation matière et organique (43 % en 2018) reste bien inférieur aux objectifs nationaux fixés à 65 % d'ici 2025 par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV). Ce taux peut être amélioré par la réduction du volume global de déchets produits, et plus particulièrement des ordures ménagères résiduelles (réduire le gaspillage, compostage...), et par l'amélioration du tri des déchets, et notamment l'obligation élargie à tous dès 2024 de tri des biodéchets (Loi AGECC).



LES INDICATEURS TERRITORIAUX

■ AGRICULTURE BIOLOGIQUE

2021



7 672 ha
(6,1 % DE LA SAU)



226
EXPLOITATIONS

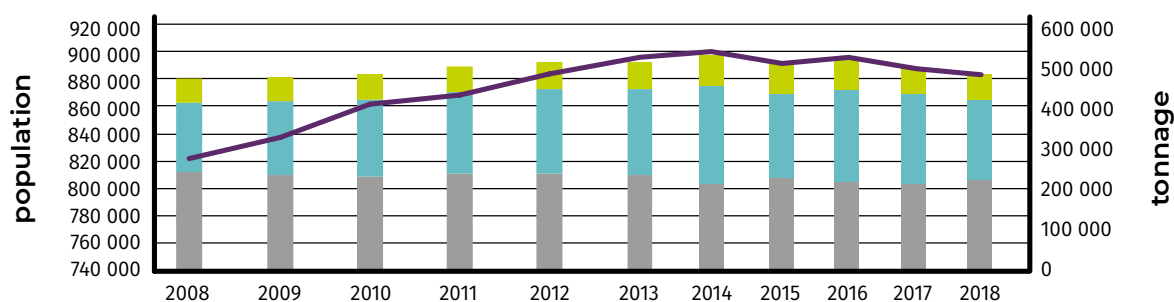


344
TRANSFORMATEURS



96
DISTRIBUTEURS

■ PRODUCTION DE DÉCHETS DES MÉNAGES



GOVERNANCE

ENJEUX GLOBAUX

L'amélioration continue du mode de gouvernance au service d'une organisation publique socialement responsable

La gouvernance désigne une façon de prendre des décisions reposant sur une multiplication des lieux de décision et des acteurs associés. Moderniser l'action publique, privilégier la concertation et la médiation, gérer la pluralité d'intérêts parfois contradictoires,

favoriser la mobilisation : la gouvernance est fondée sur le partenariat, l'interaction entre les collectivités territoriales, les acteurs de la société et l'État.

La gouvernance peut être déclinée à toutes les échelles de gouvernement. Globale, locale ou thématique, elle est plurielle par nature et nécessite de veiller à la cohérence et à la bonne articulation de ses différentes échelles. Une bonne gouvernance

suppose en amont et tout au long du processus la transparence dans l'évolution du dossier.

Il est à noter que le club développement durable des établissements et entreprises publics (CDDEP) a produit un guide sur des indicateurs de gouvernance des organismes publics en réponse aux enjeux du développement durable.

LES ENJEUX IDENTIFIÉS EN HAUTE-SAVOIE

Les territoires sont au cœur de l'action Climat-Air-Énergie. Si les grandes orientations pour le climat, l'air et l'énergie sont définies à l'échelle nationale dans des plans et stratégies, le niveau régional et intercommunal sont l'échelle d'intégration de ces politiques au niveau territorial.

En 2022, 821 collectivités sont engagées dans la réalisation d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). En Haute-Savoie, 11 PCAET sont en cours de réalisation ou d'élaboration. Le Département de

la Haute-Savoie s'est lancé en 2012 dans une démarche plan climat. Le deuxième Plan Climat Air Énergie Départemental est en cours pour la période 2020-2025.

Les territoires ont également à leur disposition de nouveaux outils pour l'accélération des transitions : les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Ils permettent d'agir dans la co-construction et le partenariat, où chaque acteur contribue à une feuille de route commune, un agenda programmatique

partagé, pour réussir les transitions à l'œuvre. L'Agence Nationale de la Cohérence des Territoires (ANCT) recense 16 contrats conclus sur le département de la Haute-Savoie fin 2022.

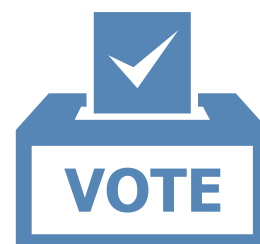
LES INDICATEURS TERRITORIAUX

TAUX DE PARTICIPATION AU 1^{er} TOUR DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

2012
55,75 %

2017
46,46 %

2022
43,1 %



SOURCES DES INDICATEURS TERRITORIAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Page	Thème	Sources
80	Bulletin climatique de l'année 2022	Agence Alpine des Territoires (AGATE), Observatoire du changement climatique https://www.skipass.com/news/meteo-neige-bilan-hiver-2022-montagne.html https://public.wmo.int/fr/info-ni%C3%B1oni%C3%B1a CREA, La nature déboussolée, 2021 Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)
81	Un point sur le changement climatique en montagne en 2022	Graphiques de la colonne de gauche : ORCAE Graphiques de la colonne de droite : Météo-France, traitement ASADAC-MDP
83	Transport et mobilité	"Déplacements domicile-travail" : Insee "Accidentologie" : Département de la Haute-Savoie "Exposition à la pollution des véhicules" : Air Rhône-Alpes "Bruit" : Département de la Haute-Savoie
85	Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles	"Préservation des espaces naturels" : Département de la Haute-Savoie, DREAL – INPN et des ressources naturelles "Surfaces urbanisées" : Observatoire Départemental - Direction départementale des finances publiques "Indice poisson rivière" : ONEMA "État écologique" : Agence de l'eau RMC "État du parc d'installations relevant du service public ANC" : GRAIE – observatoire régional des SPANCS
87	Société de la connaissance	"Part des jeunes sans diplôme" et "Niveaux de qualification" : Insee "Offre des lieux de lecture publique" : Savoie-biblio
89	Développement socio-économique	"Taux d'emploi" : Insee "Revenu médian" : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa "Nombre de frontaliers" et "Fréquentation touristique" : Observatoire Départemental
91	Cohésion sociale et solidarité	"Taux de pauvreté" : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa "Taux de chômage" : Insee "Niveau de vie" : Observatoire Départemental - Insee "Demandes de logements sociaux" : Pour le Logement Savoyard "Temps moyen Domicile-Travail" : Observatoire Départemental – Insee "Part des plus de 65 ans" : Observatoire Départemental – Insee
93	Santé publique, prévention et gestion des risques	"Taux de mortalité prématuré", "Espérance de vie" : Insee, état civil, estimations de population "Exposition risque inondation", "Densité sites Seveso" : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr "Indice ATMO de la qualité de l'air" : Air Rhône-Alpes
95	Consommation et production responsables	"Agriculture biologique" : L'agriculture bio en Rhône-Alpes "Production de déchets des ménages" : SINDRA
97	Gouvernance	"Taux de participation au 1 ^{er} tour des élections législatives 2012, 2017 et 2022" : BEEP – Ministère de l'Intérieur "2021 Les chiffres clés de la DDT" : Direction départementale des Territoires de la Haute-Savoie "Contrat de Relance et de Transition Ecologique" : Agence Nationale de la Cohérence des Territoires

